



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Audit de l'optimisation  
des ressources  
Élaboration, mise en  
œuvre et prestation  
du curriculum



*Décembre 2020*



# Élaboration, mise en œuvre et prestation du curriculum

## 1.0 Résumé

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) a pour objectif que les élèves acquièrent les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. Pour ce faire, il lui faut des programmes-cadres qui soient d'actualité, pertinents, équilibrés, appropriés sur le plan du développement et cohérents, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12<sup>e</sup> année. Ces programmes-cadres doivent être fondés sur des recherches intergouvernementales et en pédagogie et élaborés en consultation avec des partenaires sectoriels et d'autres intervenants clés.

Le Ministère est responsable d'élaborer les programmes-cadres qui seront enseignés aux élèves et les politiques d'évaluation qu'utiliseront les éducateurs. Les conseils scolaires doivent s'assurer que leur personnel met en œuvre toutes les attentes du curriculum. Les enseignants sont chargés d'élaborer des stratégies d'enseignement appropriées pour aider les élèves à satisfaire aux attentes du curriculum énoncées dans les documents du programme-cadre et d'élaborer des méthodes appropriées pour évaluer et communiquer le rendement des élèves par rapport aux attentes, tandis que les directeurs d'école surveillent et évaluent le rendement des enseignants à cet égard.

Une partie importante des programmes-cadres actuels de l'Ontario a été élaborée il y a de nombreuses années. En fait, 15 % des matières enseignées dans la province ont été élaborées et mises en pratique il y a au moins 15 ans (2005 ou avant), et 51 % l'ont été il y a 10 à 14 ans (de 2006 à 2010). Dans la plupart des cas, le Ministère suit les étapes de son processus d'examen et de révision lorsqu'il révisé ou élabore divers programmes-cadres et élabore un curriculum en se fondant sur les recherches qu'il effectue et les commentaires qu'il reçoit. Toutefois, pour décider du moment où il convient de réviser le curriculum, il se fonde sur la rétroaction des intervenants et son examen informel des tendances dans le domaine.

Nous avons également constaté qu'aucun processus officiel n'était en place au Ministère, dans les conseils scolaires ou les écoles pour garantir que tous les programmes-cadres sont enseignés de manière efficace dans l'ensemble du système scolaire. Bien que les administrateurs scolaires et les responsables du programme-cadre (enseignants d'expérience choisis pour aider d'autres enseignants à mettre en œuvre et à évaluer le curriculum et à coordonner le personnel, le budget et les ressources dans leur département) prennent plusieurs mesures informelles, notamment en prêtant conseils sur l'élaboration des leçons et les évaluations, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de processus systématiques uniformes à l'échelle

de l'école pour s'assurer que le curriculum était mis en œuvre de manière efficace et que le curriculum était enseigné aux élèves dans son intégralité. Étant donné que les responsables des programmes-cadres sont également des enseignants, ils ne peuvent pas, en vertu de leur convention collective, enjoindre à un autre enseignant de prendre certaines mesures, d'évaluer un collègue de quelque façon ou de s'assurer que les enseignants de leur département mettent en œuvre le curriculum et évaluent les élèves de façon appropriée. En outre, le manque de clarté et de spécificité de la politique du Ministère sur l'évaluation en classe des élèves a ouvert la voie à des variations dans l'application de la politique et, par voie de conséquence, à une évaluation incohérente des élèves.

Durant la pandémie de COVID-19, nous avons remarqué des problèmes liés à la prestation du curriculum et à l'évaluation des élèves. Mais nous avons également constaté que le Ministère avait fait des progrès en apprentissage numérique : il a notamment numérisé le nouveau programme de mathématiques et mis en ligne des contenus sur différents sujets, offert une formation en apprentissage à distance aux enseignants et mis des technologies à la disposition des élèves. Le Ministère a versé des fonds aux conseils scolaires pour qu'ils puissent faire l'acquisition d'appareils technologiques, comme des ordinateurs portables et des tablettes, pour les élèves. Il a également offert une formation aux enseignants au cours du printemps 2020 et prévu une journée de perfectionnement professionnel obligatoire en apprentissage à distance pour tous les enseignants au début de l'année scolaire 2020-2021.

Voici certaines de nos principales constatations :

- **Le curriculum a été publié sans laisser suffisamment de temps pour que les conseils scolaires et les écoles puissent l'examiner et que les enseignants puissent préparer le matériel didactique et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.** Nous avons constaté que dans le cas de quatre des cinq programmes-cadres publiés le plus

récemment, peu de temps avait été laissé aux écoles pour se préparer à leur mise en œuvre de manière efficace. Par exemple, le programme-cadre 2019 Éducation physique et santé du palier élémentaire a été publié le 21 août 2019, soit seulement 10 jours avant que les écoles ne soient tenues de le mettre en œuvre le 3 septembre 2019; pour sa part, le programme-cadre 2020 Mathématiques du palier élémentaire a été publié à la fin de juin 2020, seulement deux mois avant la date cible de mise en œuvre de septembre 2020. La plupart des conseils scolaires à qui nous avons parlé ont indiqué qu'ils aimeraient mieux qu'il s'écoule une période de six mois à un an entre la publication d'un nouveau programme-cadre et le début de sa mise en œuvre. Contrairement au court délai qui prévaut en Ontario entre la publication d'un nouveau programme-cadre et la date prévue de sa mise en œuvre, d'autres provinces avec lesquelles nous avons communiqué nous ont informés qu'elles avaient mis à l'essai le nouveau curriculum pendant 12 mois avant d'en exiger la mise en œuvre intégrale. Dans un sondage que nous avons mené auprès des enseignants, la majorité d'entre eux (73 %) ont indiqué qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour comprendre les huit programmes-cadres publiés de 2017 à 2020 et se préparer à leur mise en œuvre. De plus, 43 % des enseignants ont indiqué qu'il faudrait que le programme-cadre soit publié au moins six mois avant sa mise en œuvre pour qu'il leur soit possible de mettre en œuvre un programme-cadre nouveau ou révisé de manière efficace dans leur classe.

- **Le Ministère n'offre pas toujours de formation aux éducateurs avant la publication d'un nouveau programme-cadre ou d'un programme-cadre révisé.** En ce qui concerne les cinq programmes-cadres publiés le plus récemment, le Ministère n'avait pas

offert de formation aux conseils scolaires et au personnel scolaire pour deux d'entre eux : Exploration de carrière 10<sup>e</sup> année, et Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, palier secondaire, versions de 2019. La majorité des enseignants que nous avons interrogés, qui étaient chargés d'enseigner l'un ou l'autre des huit programmes-cadres publiés de 2017 à 2020, ont répondu qu'ils n'avaient pas reçu de formation propre à la mise en œuvre de ces programmes-cadres nouveaux ou révisés. Sur les huit programmes-cadres, 57 % n'ont pas reçu de formation. En outre, parmi ceux qui ont reçu de la formation, seulement 8 % ont répondu qu'elle avait été utile ou très utile.

- **Le Ministère n'exécutait pas toujours les étapes critiques de son processus de révision du curriculum.** En ce qui concerne les cinq programmes-cadres révisés le plus récemment, nous avons examiné le processus d'examen du Ministère afin d'élaborer un curriculum actuel, pertinent et adapté au stade de développement. Nous avons relevé des cas où le Ministère n'avait pas respecté le processus d'examen du curriculum annoncé. Avant l'élaboration, le Ministère n'avait pas recueilli les commentaires de tous les intervenants ni prévu suffisamment de temps pour qu'une vérification adéquate des faits soit effectuée pendant la révision du curriculum Éducation physique et santé, publié en 2019. De plus, le Ministère n'avait pas obtenu de travaux de recherche et d'analyse à jour lorsqu'il a élaboré le programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire, publié en 2019.
- **Le Ministère et les conseils scolaires sollicitaient rarement les commentaires des enseignants sur les ressources pédagogiques afin de recenser celles que la plupart des éducateurs avaient jugé inutiles.** Le Ministère a demandé

aux éducateurs leur avis sur l'utilité des ressources pour le curriculum Mathématiques en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2017-2018, dans le cadre d'un sondage portant sur sa stratégie renouvelée de 2016 sur l'enseignement des mathématiques. En outre, le Ministère n'a pas pris de mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par rapport à ses ressources en mathématiques ni pour évaluer l'utilité des ressources pour d'autres programmes-cadres. Nos autres préoccupations concernant les ressources pédagogiques comprennent le fait que les enseignants ne savent pas qu'elles existent ou comment y accéder.

- **De nombreux manuels scolaires datent et ne sont pas pertinents pour les élèves.** Plusieurs programmes-cadres de l'Ontario n'ont pas été révisés depuis plus d'une décennie et bon nombre des manuels scolaires correspondants figurant sur la liste des manuels scolaires approuvés du Ministère sont tout aussi anciens. Par exemple, les manuels scolaires de mathématiques de la 9<sup>e</sup> et de la 10<sup>e</sup> année figurent sur la liste depuis 15 ans, en moyenne, depuis leur approbation initiale, et les manuels scolaires de mathématiques de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année figurent sur la liste depuis 12 ans, en moyenne, depuis leur approbation initiale. Même si ces manuels scolaires couvraient 85 % de la matière du curriculum au moment de leur dernière révision pour les sujets pertinents, ils ne reflètent pas toujours les enjeux sociaux, politiques et environnementaux actuels. Les exemples utilisés dans les manuels scolaires sont également désuets dans certains cas. L'information désuète et inappropriée pour les élèves venant d'horizons divers et ayant des niveaux d'aptitude différents ne favorise pas la compréhension et obligera l'enseignant à compléter les manuels scolaires avec d'autres ressources. Bien que 43 % des

enseignants qui ont répondu à notre sondage aient indiqué qu'on ne leur fournissait pas de manuels scolaires pour les cours qu'ils enseignaient, 61 % ont affirmé que les manuels scolaires n'étaient pas à jour et pertinents pour les besoins du curriculum.

- **La politique ministérielle sur l'évaluation des élèves ne définit pas clairement les niveaux de rendement par rapport auxquels les élèves doivent être évalués, ce qui entraîne une évaluation incohérente entre les élèves.** Bien qu'il existe un cadre d'uniformité dans la politique du Ministère, *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12<sup>e</sup> année, 2010*, la politique ne définit pas en des termes clairs les normes de rendement en fonction desquelles les enseignants doivent évaluer leurs élèves. La politique s'appuie sur le jugement professionnel des enseignants pour évaluer le rendement des élèves, y compris en ce qui concerne la détermination des attentes exactes du curriculum prises en considération dans l'enseignement et l'évaluation. Bien que chaque enseignant puisse avoir un fondement raisonnable au jugement qu'il exerce, les incohérences dans l'évaluation des élèves sont presque garanties. Selon une recherche commandée par le Ministère, les enseignants souhaitent plus de clarté et de directives sur l'évaluation afin d'uniformiser le processus. De plus, le document de politique reflète l'état des connaissances sur l'expérience d'apprentissage au moment de sa publication il y a 10 ans. Par exemple, aucun exemple précis n'est fourni au sujet de l'évaluation des élèves dans un contexte virtuel ou en ligne.
- **Les élèves ontariens obtiennent de bons résultats aux évaluations nationales et internationales, mais les résultats en matière de rendement stagne.** Bien que l'Ontario affiche un bon rendement dans les

évaluations nationales et internationales, il n'a pas été en mesure d'accroître la proportion d'élèves qui atteignent les niveaux de base de rendement dans ces évaluations. Au cours des cinq derniers cycles de test du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui évalue les élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences, les résultats de l'Ontario ont révélé une baisse constante dans les trois matières visées par les tests depuis 2006 (à l'exception d'une légère amélioration en mathématiques entre les évaluations de 2015 et de 2018). De même, dans les évaluations nationales menées dans le cadre du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), qui évalue les élèves de 8<sup>e</sup> année en lecture, en mathématiques et en sciences, l'Ontario a obtenu de bons résultats par rapport aux autres administrations canadiennes lors de la plus récente évaluation en 2016. Toutefois, le rendement dans les trois matières sur lesquelles les tests ont porté a diminué ou stagné depuis 10 ans jusqu'en 2010. Le Ministère ne connaissait aucune raison expliquant pourquoi le rendement de l'Ontario avait légèrement diminué et ne s'était pas amélioré dans les 10 dernières années.

- **Les tests des évaluations provinciales des élèves (OQRE) ne portent que sur deux matières et ne fournissent pas une bonne mesure de l'apprentissage global réalisé par les élèves à l'échelle de la province ou dans les territoires des conseils scolaires.** Les évaluations effectuées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), une société d'État de la province, portent sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. Cela ne représente que deux matières (langues et mathématiques) parmi les sept matières obligatoires offertes dans les écoles élémentaires et 18 matières offertes dans les écoles secondaires. De

plus, les évaluations ont lieu à quatre intervalles dans le cadre du curriculum de scolarisation publique d'un élève de 12 à 14 ans, mais aucun test normalisé n'est prévu en 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année au deuxième cycle du secondaire. Nous avons constaté que toutes les autres provinces canadiennes ont uniformisé les évaluations provinciales dans certaines matières et à certaines années. Toutefois, dans de nombreux cas, les tests sont effectués durant l'année du deuxième cycle du secondaire de l'élève, et le résultat d'un test est dans une certaine mesure pris en compte dans la note finale de l'élève. Par exemple, au Manitoba, les élèves de 12<sup>e</sup> année sont évalués en anglais (ou en français) et en mathématiques, et les résultats de ces évaluations provinciales représentent 30 % de la note finale d'un élève dans ces matières. Il est donc utile de s'assurer que les élèves obtiennent leur diplôme du système d'éducation publique en ayant acquis une base de connaissances uniforme.

- **Les résultats aux tests de l'OQRE diminuent, particulièrement en mathématiques, mais le Ministère ne connaît pas les raisons de cette baisse.** Au cours des cinq dernières années, les résultats provinciaux à la plupart des tests de l'OQRE ont diminué ou stagné. Des exceptions ont été observées en lecture en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années et en écriture en 6<sup>e</sup> année, où le rendement s'est légèrement amélioré. Le rendement des élèves de l'Ontario est inférieur à l'objectif du Ministère qui prévaut depuis de nombreuses années – au moins depuis 2011-2012 – voulant que 75 % des élèves de la province atteignent la norme provinciale aux tests de mathématiques appliquées de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années de l'OQRE. Le Ministère a analysé l'incidence des fonds supplémentaires qu'il a commencé à verser en 2016 à certains conseils scolaires dans lesquels les résultats aux tests de mathématiques

de l'OQRE sont faibles. L'analyse a révélé que le financement supplémentaire ne semblait pas contribuer de façon importante à l'amélioration du rendement des élèves en mathématiques au palier élémentaire, mais qu'il avait une incidence modeste sur le rendement des élèves en mathématiques appliquées en 9<sup>e</sup> année. Une enquête plus poussée de l'OQRE a révélé, dans un rapport publié en mars 2019, que les élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ont une meilleure connaissance et compréhension des compétences fondamentales en mathématiques qu'ils n'ont la capacité d'appliquer leurs compétences et d'y réfléchir de façon critique.

- **Les niveaux d'enseignement aux élèves ont varié pendant la pandémie de COVID-19, car le Ministère n'avait pas précisé en des termes clairs toutes les attentes relatives à l'enseignement par les enseignants.** Ce n'est que le 8 mai 2020, soit près de deux mois après la première fermeture des écoles, que le Ministère a clarifié ses attentes en matière d'apprentissage à distance. Toutefois, le Ministère n'a pas établi d'attentes quant à la fréquence ou à la durée de l'enseignement virtuel en temps réel dirigé par l'enseignant (appelé apprentissage synchrone). Un sondage mené par le Ministère a révélé que 29 conseils scolaires, soit 48 %, ont déclaré que seulement la moitié ou moins de la moitié de leurs enseignants offraient un enseignement en temps réel en ligne à leurs élèves au 20 mai 2020.
- **Les politiques d'évaluation voulant que les notes ne baissent pas, combinées à des niveaux variables d'enseignement et de mobilisation des élèves, ont entraîné des lacunes dans l'apprentissage des élèves pendant la période de fermeture causée par la COVID-19, qui doivent maintenant être comblées.** Le 3 avril 2020, le Ministère a annoncé que les notes des élèves ne devaient pas diminuer par rapport à ce qu'elles

étaient au début de la période de fermeture le 13 mars 2020. Cette politique a eu pour conséquence chez certains élèves de les décourager de s'investir pleinement dans leurs études, comme l'indique le sondage mené par le Toronto District School Board, dans lequel 58 % des élèves ont déclaré ne pas s'intéresser à leurs études et 47 % des élèves ont déclaré ne pas aimer apprendre à la maison. Tous les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté prévoyaient des lacunes dans l'apprentissage des élèves à compter de l'année scolaire 2020-2021. Autrement dit, les élèves seront en retard par rapport aux apprentissages qu'ils auraient dû faire selon les attentes du curriculum d'ici la fin de l'année scolaire 2019-2020. D'après notre analyse des notes des bulletins de deuxième étape des élèves du palier élémentaire, nous avons constaté que, dans toutes les années, les enseignants n'avaient pas pu obtenir suffisamment de preuves d'apprentissage des élèves pour attribuer une note. Tel était le cas en études sociales, en histoire et géographie, en littérature médiatique et dans quatre des cinq domaines de mathématiques notés séparément où, pour au moins 37 % des élèves, en moyenne, l'enseignant a déclaré ne pas avoir suffisamment de données probantes pour évaluer l'élève. Cela signifie qu'au cours de l'année scolaire 2020-2021, les enseignants devront combler les lacunes potentielles dans les apprentissages de leurs élèves, qui, en raison de la pandémie et des fermetures d'écoles, sont plus importantes que l'écart d'apprentissage qui se produit habituellement pendant les vacances d'été. Au moment de notre travail sur le terrain en août 2020, trois des quatre conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté n'avaient pas élaboré de nouvelles stratégies précises pour aider les élèves à se rattraper au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Le présent rapport renferme 15 recommandations préconisant 29 mesures à prendre pour donner suite aux constatations de notre audit.

## Conclusion globale

Notre audit a conclu que, dans la plupart des cas, le Ministère avait suivi les étapes de son processus d'examen et de révision au cours des trois dernières années pour réviser ou élaborer des programmes-cadres. Nous avons également constaté que le Ministère révisé ou élaboré le curriculum en se fondant sur les recherches qu'il effectue et les commentaires qu'il reçoit. À la plupart des égards, le processus d'élaboration du curriculum du Ministère est cohérent par rapport aux mesures prises par d'autres administrations canadiennes. Toutefois, dans certains cas, des étapes sont accélérées ou sautées, par exemple en omettant d'utiliser la recherche la plus récente et de laisser aux intervenants et aux personnes mobilisées suffisamment de temps pour vérifier le contenu du programme-cadre pour effectuer le travail correctement. En outre, le Ministère n'a pas publié de documents récents sur les programmes-cadres nouveaux ou révisés suffisamment à l'avance pour permettre aux conseils scolaires et aux enseignants de bien comprendre le programme-cadre et d'être prêts à l'enseigner de manière efficace.

Il est également ressorti de notre audit que le Ministère et les conseils scolaires n'ont pas mis en place de processus formels leur permettant de s'assurer que les programmes-cadres sont présentés de façon uniforme et selon une norme élevée de qualité à l'échelle provinciale. Le Ministère n'a pas non plus d'assurance ni de processus pour déterminer si les élèves sont systématiquement évalués par rapport aux attentes en matière d'apprentissage du curriculum.

Même si l'Ontario obtient de bons résultats dans les évaluations internationales et nationales, les résultats ont stagné ou, dans certains cas,

diminué au cours des dernières années. Nous avons également constaté que les programmes-cadres de la province vieillissent, et qu'il n'y a pas de processus officiel pour déterminer quand les mettre à jour, et quoi mettre à jour, de manière à s'assurer que les élèves ontariens apprennent la matière la plus récente et la plus pertinente dans un monde où la technologie et la diversité culturelle évoluent rapidement.

## RÉPONSE GLOBALE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation remercie la vérificatrice générale et son équipe pour leurs recommandations sur la façon dont nous pouvons continuer d'améliorer l'éducation en Ontario. L'élaboration, la mise en œuvre et la prestation des programmes d'études sont essentielles pour aider tous les élèves à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour devenir des citoyens informés, productifs et responsables.

En juin, nous avons publié un nouveau programme-cadre de mathématiques sur plateforme numérique au palier élémentaire, qui comprend l'apprentissage du codage, de la littératie financière et de la collecte et de l'analyse de données, afin que les élèves acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans un monde en rapide évolution. Nous avons également lancé le site Web Curriculum et ressources où les éducateurs, les parents et les élèves peuvent accéder au curriculum et aux ressources d'apprentissage de l'Ontario. Ce site Web continuera de prendre de l'ampleur grâce à l'ajout de nouvelles ressources et de nouveaux curriculums, et ses caractéristiques et fonctionnalités évolueront grâce aux commentaires des utilisateurs. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles pour les élèves noirs, autochtones et racialisés et à offrir à tous les élèves une chance égale de réussir. Dans le cadre de cette mesure, nous n'autorisons

plus l'aiguillage des élèves de la 9<sup>e</sup> année vers les volets de mathématiques appliquées et théoriques.

Bien que l'épidémie de COVID-19 ait engendré de nombreux défis, nous forçant à apporter de nombreux changements dans nos écoles et dans nos vies, l'importance de l'équité et de l'accès à une éducation de grande qualité pour tous demeure primordiale.

Le Ministère tire parti des ressources, des technologies et des services pour aider les conseils scolaires à offrir un apprentissage à distance efficace. Il leur a notamment fourni des fonds supplémentaires pour améliorer l'accès à la technologie, pour faire l'acquisition d'environ 30 000 appareils technologiques pour les élèves, et pour embaucher d'autres directeurs, directeurs adjoints et membres du personnel administratif pour mieux offrir et superviser l'apprentissage à distance.

Tout en soutenant les élèves, nous sommes aussi déterminés à trouver des moyens de soutenir nos éducateurs. Nous leur avons fourni de la formation et des ressources par la voie de webinaires en direct et de modules de formation des éducateurs pour les aider à enseigner à distance. Nous sommes également fiers d'annoncer que plus de 44 000 éducateurs ont participé à plus de 120 webinaires du Ministère depuis le printemps. De plus, en 2020-2021, nous avons introduit une journée de perfectionnement professionnel obligatoire en apprentissage à distance pour tous les enseignants.

Ces ressources et mesures de soutien continueront d'être bénéfiques pour les élèves après que nous aurons surmonté la COVID-19 et que nous aurons laissé la pandémie derrière nous. Cette année n'a été comme aucune autre dans l'histoire récente, et les élèves, les communautés et l'industrie ont tous relevé le défi.

## 2.0 Contexte

### 2.1 Aperçu

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) a pour objectif de faire en sorte que les élèves acquièrent les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. La pierre angulaire de l'atteinte de cet objectif est un programme-cadre fondé sur des recherches et des consultations intergouvernementales et pédagogiques qui est d'actualité, pertinent, équilibré, approprié sur le plan du développement et cohérent de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

En Ontario, il incombe au Ministère d'élaborer le programme-cadre à enseigner aux élèves et les politiques d'évaluation à l'intention des enseignants et des éducateurs. Le curriculum et les politiques d'évaluation visent à fournir une orientation uniforme aux conseils scolaires en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la communication de l'apprentissage et du rendement des élèves. Chaque conseil scolaire doit veiller à ce que les écoles mettent en œuvre, comme il se doit, le curriculum et les politiques d'évaluation.

L'expression « curriculum de l'Ontario » désigne les programmes-cadres, qui renferment des attentes obligatoires en matière d'apprentissage et des mesures de soutien pédagogique facultatives.

Pour aider les conseils scolaires et les écoles à mettre en œuvre un nouveau curriculum ou un curriculum révisé jusqu'en 2019-2020, le Ministère a versé des fonds aux conseils scolaires dans le cadre d'ententes de paiement de transfert afin de couvrir le coût de la formation des enseignants, y compris le coût des congés accordés aux enseignants pour participer à la formation, et à des tiers pour élaborer des ressources telles que des lignes directrices à l'intention des éducateurs et du matériel scolaire. À compter de 2020-2021, le Ministère prévoira dans le financement qu'il verse annuellement aux conseils scolaires une somme

destinée à l'évaluation et à la mise en œuvre des curriculums au lieu de verser des fonds sous forme de paiements de transfert.

Il incombe aux conseils scolaires de veiller à ce que leur personnel se conforme aux exigences relatives à la mise en œuvre de toutes les attentes du curriculum et d'aider les enseignants à améliorer leurs pratiques d'enseignement afin qu'ils puissent présenter le curriculum de manière efficace. Les directeurs d'école sont chargés de surveiller et d'évaluer le rendement des enseignants dans la réalisation de leur mandat de fournir un enseignement de qualité à leurs élèves et d'évaluer le travail et les progrès des élèves. Les enseignants sont chargés d'élaborer des stratégies d'enseignement appropriées pour aider les élèves à satisfaire aux attentes du curriculum et d'élaborer des méthodes appropriées pour évaluer le rendement des élèves par rapport aux attentes.

L'Ontario compte 72 conseils scolaires financés par l'État et environ 5 000 écoles, lesquels réunissent 126 000 équivalents temps plein et desservent 2 millions d'élèves. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le Ministère a offert environ 300 cours de palier secondaire en enseignement en anglais et en enseignement en français. Les cours offerts au niveau secondaire sont nombreux, car plusieurs sont offerts à différents niveaux – pour les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, les niveaux sont : ouverts, pratiques et théoriques; pour les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années, les niveaux sont : ouverts, préparation au milieu de travail, préparation au collège et préparation à l'université. Pour obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario, un élève doit notamment obtenir 30 crédits de cours, dont 18 de cours obligatoires et 12 de cours facultatifs.

#### 2.1.1 Documents du curriculum de l'Ontario

Le Ministère élabore un curriculum provincial pour chaque matière des paliers élémentaire et secondaire. Les documents du curriculum de l'Ontario sont ventilés à la **figure 1**. Pour une liste complète des documents du curriculum avec

la date de la dernière révision et des documents qu'il est prévu de mettre à jour, veuillez consulter l'**annexe 1**.

Il y a une différence dans le nombre de documents du curriculum d'enseignement en anglais et en français. Cela s'explique par le fait que les conseils scolaires de langue française peuvent choisir entre deux curriculums différents lorsqu'ils enseignent la langue anglaise, selon la connaissance qu'a l'élève de cette langue (un curriculum à chaque palier, élémentaire et secondaire). Il existe également d'autres programmes-cadres d'enseignement du français aux nouveaux arrivants (un au palier élémentaire) et aux personnes qui ont besoin de soutien pour l'acquisition d'une langue seconde (un à chaque palier, élémentaire et secondaire). En ce qui concerne les nouveaux arrivants, dans le système de langue anglaise, il n'y a pas de curriculum distinct au palier élémentaire pour les nouveaux arrivants qui apprennent l'anglais comme langue seconde. Le Ministère établit plutôt des politiques et des procédures prévoyant que les conseils scolaires élaborent des programmes et des mesures de soutien à l'intention des élèves qui apprennent l'anglais dans les écoles élémentaires et secondaires de langue anglaise.

Les documents du curriculum comprennent les attentes et les mesures de soutien du curriculum. Les attentes du curriculum décrivent les connaissances et les compétences que les élèves doivent acquérir, démontrer et appliquer avant la fin de chaque année pour chaque matière et cours, et sur lesquelles le rendement de l'élève doit être évalué. Deux ensembles d'attentes sont associés à chaque cours dans une matière au palier secondaire et par matière au palier élémentaire :

- Attentes générales – décrire en termes généraux les connaissances et les compétences que les élèves doivent avoir acquises avant la fin de chaque année ou cours.

- Attentes particulières – décrire plus en détail les connaissances et les compétences attendues.

Les soutiens à l'enseignement sont des composantes du curriculum qui visent à fournir aux enseignants des renseignements et des exemples qui illustrent la profondeur et la complexité voulues des attentes. Parmi les exemples de mesure de soutien à l'enseignement, mentionnons la clarification de termes ou de concepts clés, et des exemples de dialogue entre un enseignant et un élève.

### Modification du curriculum pour les élèves identifiés comme étant en difficulté

Dans le cas des élèves en difficulté, chaque conseil scolaire a mis en place des procédures pour identifier les élèves qui pourraient avoir besoin de programmes ou de services d'enseignements à l'enfance en difficulté. Un plan d'enseignement individualisé doit être élaboré pour chaque enfant identifié comme étant en difficulté par le Comité d'identification, de placement et de révision du conseil scolaire. Un plan d'enseignement individualisé peut également être préparé pour les élèves ayant des besoins particuliers qui n'ont pas été identifiés par le Comité. Un plan d'enseignement individualisé décrit le programme et les services d'enseignement à l'enfance en difficulté dont un élève a besoin, y compris les adaptations, les attentes modifiées ou les attentes ou programmes qui diffèrent de ceux énoncés.

Au niveau de l'école, la direction est responsable des programmes et des services destinés aux enfants qui entrent à l'école et veille à ce qu'un plan d'enseignement individualisé conforme aux normes du Ministère soit élaboré pour chaque enfant identifié comme étant en difficulté par le Comité d'identification, de placement et de révision. Un plan d'enseignement individualisé est établi en collaboration avec les parents de l'élève, le personnel de l'école, d'autres professionnels qui interviennent auprès de l'élève,

et l'élève, s'il est âgé de plus de 15 ans. Le plan d'enseignement individualisé définit les stratégies d'enseignement propres aux attentes modifiées et autres, ainsi que les méthodes d'évaluation à utiliser pour déterminer les progrès de l'élève vers la réalisation de ces attentes. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 348 000 élèves faisaient l'objet d'un plan d'enseignement individualisé. Parmi les enseignants qui ont répondu à notre sondage, 87 % ont indiqué qu'ils enseignent à la fois à des élèves avec et sans besoins particuliers dans leurs classes.

### Apprenants de l'anglais

Les apprenants de l'anglais sont des élèves dont la langue maternelle est une autre langue que l'anglais ou une variété d'anglais considérablement différente de celle utilisée pour l'enseignement dans les écoles de l'Ontario. Il appartient à l'enseignant de l'élève d'adapter sa classe à ce type de besoin. Chaque document du programme-cadre comporte une section sur le soutien aux apprenants de l'anglais. Par exemple, le programme-cadre d'enseignement de la langue de palier élémentaire comprend une section sur la planification de programmes d'enseignement de la langue pour les apprenants de l'anglais qui traite de la façon dont les enseignants doivent adapter le programme d'enseignement pour faciliter la réussite des élèves. Le Ministère élabore également des guides sur la façon de soutenir les apprenants de l'anglais. Ces guides ne font pas partie du programme-cadre, mais sont conçus pour appuyer les enseignants. Les guides comprennent des techniques pratiques, des résultats de recherche et des stratégies qui peuvent être immédiatement utilisées en classe.

#### 2.1.1 Processus de révision du curriculum

Le processus de révision du curriculum du Ministère vise à s'assurer que celui-ci demeure actuel et pertinent et qu'il est approprié au stade de développement dans toutes les matières, de

la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

Le Ministère a amorcé son processus de révision du curriculum en 2003. Un examen prend habituellement de trois à cinq ans entre le moment où il est entrepris et le moment où le nouveau programme-cadre est publié et mis en œuvre dans les écoles, selon qu'il s'agit d'un examen complet ou ciblé et selon la complexité du sujet. La durée de chaque étape du processus varie également en fonction de ces facteurs. Diverses étapes du processus d'élaboration peuvent se chevaucher ou être revues à de nombreuses reprises tout au long de l'examen, au besoin. Par exemple, si de nouvelles recherches ou de nouveaux sujets se présentent après le début de l'étape de la rédaction, le Ministère peut quand même envisager d'apporter et d'intégrer tout changement nécessaire. Le Ministère estime qu'un curriculum a une durée de vie de 10 à 15 ans. Le processus d'examen comporte plusieurs étapes et étapes clés, comme illustré et décrit à la **figure 2**.

#### 2.1.3 Mise en œuvre et prestation du curriculum

Sous la direction de leur conseil scolaire et de leur école, les enseignants doivent planifier des unités d'études, élaborer une variété d'approches pédagogiques et choisir les ressources appropriées pour répondre aux attentes du curriculum, tout en tenant compte des besoins et des aptitudes des élèves de leurs classes.

Il incombe aux conseils scolaires de veiller à ce que leur personnel se conforme à la politique provinciale en matière d'éducation, notamment en mettant en œuvre toutes les attentes du curriculum et en aidant les enseignants à améliorer leurs pratiques d'enseignement afin qu'ils puissent présenter le curriculum de manière efficace. Les directeurs d'école sont chargés de surveiller et d'évaluer le rendement des enseignants dans la réalisation de leur mandat de fournir un

enseignement de qualité à leurs élèves et d'évaluer le travail et les progrès des élèves.

De nombreux facteurs extérieurs au curriculum influent également sur la capacité d'apprentissage des élèves. Comme nous l'avons soulevé dans notre rapport d'audit de 2017, *Gestion des ressources financières et humaines des conseils scolaires*, une étude de l'Association canadienne d'éducation de 2010 financée par le Ministère a révélé que les classes plus petites favorisent un enseignement plus compétent et plus efficace, ainsi qu'une plus grande capacité d'apprentissage scolaire et social, un engagement accru et un comportement moins perturbateur chez les élèves. De plus, des facteurs sociaux et économiques peuvent aussi avoir une incidence importante sur l'apprentissage des élèves, notamment le fait d'être issu de ménages à faible revenu, d'avoir immigré d'un pays non anglophone dans les cinq dernières années, d'avoir des parents peu scolarisés et de vivre dans des ménages monoparentaux. Le Ministère a reconnu ces facteurs et fournit des fonds supplémentaires aux conseils scolaires comptant le plus grand nombre d'élèves à risque de mauvais rendement scolaire en raison de facteurs sociaux et économiques.

En 2020-2021, les évaluations du rendement des enseignants expérimentés ont été temporairement suspendues pour permettre aux conseils scolaires de mettre l'accent sur les nouveaux enseignants. Cela signifie que l'année d'évaluation 2020-2021 pour les enseignants expérimentés a été reportée à 2021-2022 et que les évaluations subséquentes seront également repoussées d'une année. Un directeur d'école peut aussi effectuer des évaluations supplémentaires s'il estime que le rendement d'un enseignant le justifie.

### Évaluation du rendement des enseignants

Les directeurs sont chargés d'évaluer le rendement de tous les enseignants des leurs écoles. L'enseignant est évalué en fonction de 16 compétences énumérées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* de l'Ordre

des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui décrivent les aptitudes, les connaissances et les attitudes que les enseignants doivent refléter dans leur pratique pédagogique. Les nouveaux enseignants sont évalués en fonction des huit compétences jugées les plus importantes. Le processus d'évaluation comprend également l'observation en classe de l'enseignant par le directeur. Le processus se termine par un rapport d'évaluation sommative remis à l'enseignant, lequel comprend une rétroaction et des possibilités de croissance, et une cote qui reflète l'évaluation du rendement global de l'enseignant effectuée par le directeur.

Les enseignants expérimentés reçoivent une cote satisfaisante ou insatisfaisante, tandis que les nouveaux enseignants peuvent recevoir une cote satisfaisante, besoin de perfectionnement ou insatisfaisante. Le directeur d'école doit élaborer un plan d'amélioration et effectuer une autre évaluation du rendement dans un délai de 12 mois dans les cas où le perfectionnement d'un nouvel enseignant est jugé nécessaire. Lorsque le rendement de l'enseignant est jugé insatisfaisant (qu'il soit nouveau ou expérimenté), le directeur d'école doit lui fournir un plan d'amélioration qui explique par écrit les lacunes dans son rendement et qui énonce les mesures recommandées que devrait prendre l'enseignant pour améliorer son rendement.

Les nouveaux enseignants doivent être évalués deux fois au cours des douze premiers mois d'enseignement, tandis que les enseignants expérimentés sont évalués une fois tous les cinq ans. Un enseignant est considéré comme nouveau pendant les 24 premiers mois de son embauche à un poste permanent par un conseil scolaire, ou jusqu'à ce qu'il termine le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant. Le Ministère exige que les conseils scolaires fournissent un soutien professionnel obligatoire aux nouveaux enseignants permanents dans le cadre du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE), afin

d'aider les enseignants à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir des enseignants efficaces en Ontario. Le PIPNPE est un programme de mentorat dans le cadre duquel un enseignant nouvellement nommé est jumelé à un enseignant expérimenté travaillant dans la même école. Le Ministère estime que le personnel et les directeurs ou directeurs adjoints doivent également discuter des stratégies d'enseignement efficaces, du contenu (attentes du curriculum) et des pratiques d'évaluation, dans le cadre de ce programme. Le programme vise à permettre à un nouvel enseignant d'établir un réseau de soutien avec d'autres enseignants et le directeur ou le directeur adjoint, un processus qui encourage le partage volontaire. Le directeur d'école est responsable de l'examen et de l'approbation de la stratégie individuelle de l'enseignant dans le cadre du PIPNPE (qui comprend les objectifs et stratégies du nouvel enseignant).

#### 2.1.4 Évaluation de l'apprentissage de l'élève

Les principaux documents stratégiques de la province concernant l'évaluation de l'apprentissage des élèves et la production de rapports à ce sujet sont les suivants :

- *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, 2010;*
- *Faire croître le succès : Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, 2016*
- *Faire croître le succès : Supplément : Mathématiques de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année (2020) (publié en octobre 2020)*

La mesure dans laquelle les élèves ont acquis des compétences dans les programmes-cadres de l'Ontario repose presque entièrement sur l'évaluation en classe. Pour certaines matières, les tests provinciaux normalisés, que fait passer l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

(OQRE), une société d'État de la province établie en 1996, servent à brosser un tableau du rendement des élèves à l'échelle de la province.

#### Évaluations en classe

Des stratégies d'évaluation en classe sont élaborées et mises en œuvre par les enseignants titulaires pour mesurer le rendement de l'élève et en informer l'élève et les parents. Les programmes-cadres comprennent un tableau de rendement qui vise à orienter les enseignants sur la façon d'évaluer le rendement des élèves. Les enseignants doivent utiliser les tableaux pour déterminer si l'élève démontre une connaissance limitée/certaine/considérable/approfondie du contenu ou une compréhension des concepts.

Il incombe à l'enseignant de déterminer la forme, la fréquence et la pondération des travaux et des tests pour en arriver à noter le rendement des élèves. Le Ministère fournit les paramètres suivants dans sa politique d'évaluation, *Faire croître le succès*. Pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, une note finale (note en pourcentage) est déterminée pour chaque cours comme suit :

- Soixante-dix pour cent de la note sera fondée sur une évaluation effectuée tout au long du cours. Cette partie de la note devrait refléter le niveau de rendement le plus constant de l'élève tout au long du cours, mais il faut accorder une attention particulière aux démonstrations plus récentes de rendement.
- Trente pour cent de la note finale est fondé sur l'évaluation finale effectuée près de la fin du cours ou à la fin de celui-ci. Cette évaluation est fondée sur un des éléments suivants ou une combinaison de ceux-ci : un examen, une activité, une dissertation ou tout autre mode d'évaluation approprié au cours. L'évaluation finale permet à l'élève de démontrer une compréhension exhaustive des attentes du cours.

### Évaluations provinciales

Les évaluations provinciales sont administrées par l'OQRE. Celui-ci effectue des évaluations annuelles des éléments suivants :

- lecture, écriture et mathématiques pour le cycle primaire (3<sup>e</sup> année);
- lecture, écriture et mathématiques pour le cycle moyen (6<sup>e</sup> année);
- mathématiques en 9<sup>e</sup> année; le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) en 10<sup>e</sup> année.

Selon le Ministère, ces domaines du curriculum et ces années d'évaluation ont été choisis parce qu'il a été estimé que la maîtrise de ces trois domaines favorisait l'apprentissage dans tous les autres domaines. Les évaluations sont effectuées à des étapes clés (3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années), et le calendrier des évaluations est conçu pour donner aux enseignants suffisamment de temps pour répondre aux difficultés relevées dans les résultats individuels des élèves et y remédier.

Les évaluations (ou tests de l'OQRE, comme on les appelle le plus souvent) contiennent des questions exigeant des réponses écrites et des questions à choix multiples. Chaque question est mise en correspondance avec une attente d'apprentissage contenue dans les programmes-cadres concernés. Les tests de l'OQRE sont établis en format papier et sont notés par des éducateurs qui ont satisfait à certaines exigences de formation.

Les tests de l'OQRE évaluent le rendement des élèves par rapport à quatre niveaux de rendement (niveaux 1 à 4, 4 étant le niveau le plus élevé). Pour satisfaire à la norme provinciale, l'élève doit atteindre le niveau 3, qui correspond à une note de B. L'objectif du Ministère est de faire en sorte que les élèves de la province atteignent au minimum le niveau 3.

Les élèves doivent réussir le TPCL avec une note d'au moins 75 % pour obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Un élève qui échoue à sa première tentative peut reprendre le test. S'il échoue de nouveau, l'élève devra suivre

et réussir le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario offert par son école secondaire avant la fin de la 12<sup>e</sup> année pour satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme.

Les résultats obtenus par l'OQRE au cours des 10 dernières années pour chaque évaluation sont présentés à la **figure 3**.

Pendant l'année scolaire 2020-2021, l'évaluation de l'OQRE en mathématiques de 9<sup>e</sup> année fera l'objet d'un projet pilote en ligne. Les évaluations de la 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ne seront pas effectuées en 2020-2021 en raison de la COVID-19 et pour permettre la mise en œuvre du nouveau programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire. Le Ministère a également renoncé à l'exigence de diplomation en littératie (TPCL) pour tous les élèves qui obtiennent leur diplôme durant l'année scolaire 2020-2021.

### Évaluations nationale et internationale des élèves

Les élèves ontariens sont soumis régulièrement à une évaluation nationale et à trois évaluations internationales afin d'évaluer les aptitudes et les compétences des élèves ontariens par rapport à celles d'autres administrations. L'OQRE coordonne la participation de l'Ontario aux évaluations nationales et internationales.

La sélection des élèves pour les évaluations est fondée sur un échantillon aléatoire stratifié à deux degrés. Le premier degré consiste à sélectionner un échantillon d'écoles dans lesquelles les élèves de l'année et de l'âge visés provenant de chaque administration participante (ces écoles peuvent être publiques ou privées) doivent être évalués en fonction de plusieurs facteurs géographiques et démographiques. Au deuxième degré, pour l'une des évaluations (PISA), les élèves sont choisis au hasard parmi l'échantillon d'écoles pour participer à l'évaluation. Pour les trois autres évaluations (PPCE, PIRLS et TEIMS), les classes intactes dans les écoles sélectionnées sont choisies au hasard pour passer l'examen. Certains facteurs peuvent exclure certains élèves de la sélection, notamment

les déficiences fonctionnelles, les déficiences intellectuelles et la maîtrise limitée de la langue d'évaluation.

Voir l'**annexe 2** pour les quatre types d'évaluations nationales et internationales auxquelles participent les élèves de l'Ontario.

L'**annexe 3** présente le rendement de l'Ontario dans les dernières évaluations nationales et internationales.

### 2.1.5 Prestation de certains programmes-cadres en ligne

Outre l'apprentissage en classe qui se fait dans les écoles, l'autre mode principal de prestation du curriculum est le mode en ligne, dans lequel les élèves obtiennent des crédits en vue de l'obtention de leur diplôme. Ce système était en place avant la fermeture des écoles en raison de la COVID-19. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les conseils scolaires ont offert 127 cours en ligne de langue anglaise et 109 cours de langue française fondés sur les programmes-cadres approuvés des écoles secondaires de l'Ontario par l'entremise du système de gestion de l'apprentissage du Ministère, appelé environnement d'apprentissage virtuel (aussi appelé BrightSpace). Cette plateforme d'apprentissage numérique est financée par le Ministère et accessible gratuitement à tous les conseils scolaires financés par les fonds publics. La plateforme fournit aux enseignants le contenu à utiliser pour la prestation des programmes en ligne, y compris les modèles de cours, les devoirs, les guides de notation (grilles de notation), les leçons liées aux attentes du curriculum et les questionnaires. Tous les enseignants des écoles publiques ont accès à l'environnement d'apprentissage virtuel. L'environnement d'apprentissage virtuel est utilisé pour offrir des cours d'apprentissage en ligne, de l'apprentissage hybride et d'autres ressources numériques aux élèves, aux éducateurs et au personnel du conseil et du Ministère de l'Ontario. Parmi ces cours en ligne, 32 cours en anglais et 31 cours en français

permettent d'obtenir les 18 crédits obligatoires requis pour obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

En 2018-2019, 29 % des 133 000 élèves qui ont obtenu leur diplôme ont obtenu au moins un crédit dans l'environnement d'apprentissage virtuel. Le nombre d'élèves qui avaient choisi d'obtenir des crédits au moyen de l'apprentissage en ligne n'était pas disponible pour l'année scolaire 2019-2020 au moment de notre audit, car le Ministère a reporté la date limite de présentation de ces données que doivent respecter les conseils scolaires afin qu'ils puissent concentrer leurs efforts sur la rentrée après la fermeture des écoles en raison de la COVID-19.

Les contrôles de la prestation des cours en ligne exigent généralement qu'un surveillant externe fasse passer les examens obligatoires en personne. De plus, lorsqu'ils s'inscrivent à des cours en ligne, les élèves des conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté sont généralement inscrits par leur conseiller en orientation de l'école d'attache, et des salles supervisées peuvent être mises à la disposition des élèves durant la journée scolaire pour qu'ils puissent suivre des cours en ligne s'ils choisissent de le faire pendant leurs études. Les élèves peuvent également suivre leurs cours à distance. Les conseillers en orientation, les enseignants de la réussite des élèves, l'administration, le coordonnateur de l'apprentissage en ligne et l'enseignant sont tous des points de contact et de soutien pour les élèves.

### 2.1.6 Prestation des programmes d'enseignement pendant la COVID-19

#### Apprentissage pendant les fermetures d'écoles en réponse à la pandémie de COVID-19

Plus récemment, en raison des fermetures d'écoles découlant des mesures d'urgence mises en place par la province le 16 mars 2020 pour freiner la propagation de COVID-19, le Ministère a poursuivi la prestation des services d'enseignement aux élèves en deux phases :

- Au cours de la phase 1, le Ministère, en partenariat avec TVO, a mis en place des ressources du palier élémentaire et des programmes d'arts télévisuels pour aider les jeunes élèves à poursuivre leur apprentissage à partir de la maison au moyen d'activités et de contenu divertissants. TVO a également offert le programme Mathify (tutorat en mathématiques en temps réel dirigé par les éducateurs de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) aux élèves de la 6<sup>e</sup> année jusqu'à la 10<sup>e</sup> année, en plus d'offrir un accès gratuit au contenu de ses cours en ligne aux élèves du secondaire. Les activités et les ressources de l'école du palier secondaire ont été conçues en mettant l'accent sur les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques, et pour renforcer les compétences de base dans ces domaines.
- Au cours de la phase 2, qui a débuté le 6 avril 2020, les conseils scolaires ont fourni aux élèves qui en avaient besoin des ordinateurs portables ou des services d'accès à Internet, et les enseignants ont continué d'enseigner le curriculum à leurs élèves par voie numérique. C'est durant cette phase que le Ministère a aussi fixé le nombre minimal d'heures d'études que chaque élève devait consacrer à ses études chaque semaine, selon l'année d'études.
- Le 26 novembre 2020, après la fin de notre audit, le gouvernement a annoncé de nouveaux portails TVO et TFO pour les élèves et les parents, qui contiennent des ressources numériques alignées sur le curriculum pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année qui sont en quarantaine à la maison ou qui souhaitent développer des compétences en accédant à des ressources pédagogiques supplémentaires. Les élèves du secondaire peuvent continuer d'accéder sans frais aux contenus en anglais et en français du Centre d'études indépendantes de TVO, qui comprennent plus de 100 cours pour les

élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Ces ressources ne donnent pas droit à des crédits, mais elles offrent des possibilités d'apprentissage flexibles pour aider les élèves à se tenir à jour ou à approfondir leur connaissance d'un sujet particulier.

### Planification de l'année scolaire 2020-2021

En juin 2020, le Ministère a fourni une orientation aux conseils scolaires pour l'année scolaire commençant en septembre 2020. Le plan du Ministère prévoit qu'il appartient aux parents de déterminer si leurs enfants seront de la rentrée à l'automne. Dans le cas des parents qui ont choisi de ne pas renvoyer leurs enfants à l'école, les conseils scolaires devaient être prêts à offrir un programme d'enseignement à distance. Le Ministère a demandé à tous les conseils scolaires de préparer à trois scénarios d'apprentissage et d'adopter différentes formes de prestation selon la situation de santé publique, y compris un modèle d'apprentissage à distance, un modèle d'apprentissage en classe et un modèle hybride. Pour le scénario d'apprentissage à distance, on a demandé aux conseils scolaires de planifier un mode d'apprentissage synchrone (enseignement dirigé par l'enseignant avec les élèves en temps réel) soit par l'enseignement en ligne pour l'ensemble de la classe, en petits groupes d'élèves ou dans un contexte individuel. L'apprentissage asynchrone ne se fait pas en temps réel, mais il peut se faire en demandant aux élèves de visionner des leçons vidéo préenregistrées, d'exécuter les tâches assignées ou de participer à des groupes de discussion en ligne.

Le 30 juillet 2020, le Ministère a annoncé que la province prévoyait rouvrir les écoles le 8 septembre 2020. Le plan comprenait des lignes directrices pour la réouverture des écoles et des protocoles de santé et de sécurité.

On s'attendait à ce que les écoles élémentaires ouvrent leurs portes pour l'apprentissage en classe cinq jours par semaine pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la

8<sup>e</sup> année. Seuls les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année devaient porter des masques à l'intérieur sur le terrain de l'école. Le plan ne prévoyait pas de modification de la taille des classes.

Le plan exigeait que les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 8<sup>e</sup> année reçoivent 300 minutes (ou 5 heures) d'enseignement par jour tout en demeurant dans la même classe d'élèves pendant toute la journée, y compris pendant la récréation et le dîner. Les conseils scolaires et les écoles devaient fournir la gamme complète des activités du curriculum de palier élémentaire, y compris le nouveau programme-cadre Mathématiques de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année. On s'attendait à ce que les écoles recensent les forces et les lacunes dans l'apprentissage découlant de l'absence prolongée de la classe, afin de s'assurer que les élèves possèdent les éléments de base avant d'introduire du nouveau contenu.

On s'attendait à ce que les écoles secondaires de 24 conseils scolaires désignés ouvrent leurs portes en utilisant un modèle adapté de cohortes d'élèves d'environ 15 élèves, selon des horaires déployés en alternance qui prévoient la présence en personne pendant au moins 50 % des journées d'enseignement. La désignation des conseils scolaires dépendait de leur taille, du nombre et de la taille de leurs écoles secondaires, de la taille des cohortes d'élèves de palier secondaire et de la prédominance urbaine ou non des conseils. Les écoles secondaires non désignées devaient ouvrir leurs portes en proposant un enseignement conventionnel en personne assorti de protocoles améliorés en matière de santé et de sécurité.

Dans le cas des élèves en difficulté, le Ministère a donné pour instruction aux conseils scolaires d'envisager des délais de planification et de transition supplémentaires pour le retour en classe et d'appuyer des solutions favorisant l'assiduité, notamment en permettant à ces élèves de se présenter en personne tous les jours lorsqu'un horaire adapté ou l'apprentissage à distance se prête mal à l'exercice en raison des besoins des élèves. Les conseils scolaires ont dû également

apporter des modifications à l'environnement scolaire ou à la réponse aux besoins d'apprentissage à distance lorsqu'ils ont examiné et mis à jour les plans d'enseignement individualisés.

Le 13 août 2020, le Ministère a publié une politique sur l'apprentissage à distance qui exigeait des conseils scolaires qu'ils proposent une approche uniforme et un calendrier prévisible pour l'apprentissage synchrone par année d'études durant la période d'interruption de l'apprentissage traditionnel en personne.

Plus précisément, durant l'apprentissage à distance, où les élèves sont à la maison pendant plus de trois jours au cours d'une semaine donnée, les élèves et les parents doivent recevoir un horaire quotidien qui comprend 300 minutes de possibilités d'apprentissage combinant des activités d'apprentissage synchrones (voir la **figure 4**) et asynchrones. Les enseignants doivent demeurer à la disposition des élèves en tout temps pendant l'horaire d'enseignement qui leur est assigné, comme s'ils étaient en personne dans une salle de classe, et doivent travailler dans une école ou un conseil scolaire, dans la mesure du possible. De plus, on s'attend à ce que les éducateurs offrent plus d'occasions que les exigences minimales d'apprentissage synchrone pour les élèves identifiés comme étant en difficulté.

Les conseils scolaires doivent s'assurer que les élèves ont accès à des dispositifs d'apprentissage à distance et à Internet. De plus, pour offrir une expérience d'apprentissage uniforme, les conseils scolaires doivent fournir aux enseignants un ensemble normalisé de plateformes d'apprentissage synchrones et la formation nécessaire sur ces plateformes, ainsi qu'une formation sur la sécurité des élèves et du personnel. Les conseils scolaires doivent également tenir compte du niveau d'aisance des élèves et des parents avec la technologie, de l'utilisation efficace des outils numériques, de la pédagogie et de l'évaluation efficaces, de la santé mentale et du bien-être des élèves et du personnel, ainsi que de l'accessibilité et de l'enseignement

différencié pour tous les élèves, y compris les élèves identifiés comme étant en difficulté.

Le Ministère a également exigé que les conseils scolaires recueillent des données pour pouvoir rendre compte du nombre d'élèves qui participent à l'apprentissage à distance, qui sont assujettis aux exigences minimales en matière d'apprentissage synchrone et qui sont exemptés des exigences minimales en matière d'apprentissage synchrone.

Pour aider à protéger les renseignements personnels et la cybersécurité des éducateurs, des élèves et des parents, le Ministère a demandé aux conseils scolaires d'examiner leurs politiques en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels et d'élaborer des mises à jour sur l'apprentissage à distance. Cela est important, car notre rapport d'audit de 2018, *Conseils scolaires – Systèmes de TI et technologie en salle de classe*, a révélé que les conseils scolaires sont vulnérables aux cyberattaques.

Le 26 août 2020, le Ministère a publié des directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles, à savoir des protocoles pour surveiller la maladie chez les élèves et les cas de COVID-19 dans les écoles et y réagir. Selon ces directives opérationnelles, les services de santé locaux doivent déterminer s'il y a une éclosion, déclarer une éclosion, fournir des directives sur les mesures de lutte contre les éclosions à mettre en œuvre et déclarer quand une éclosion est terminée. Les écoles ont la responsabilité de signaler les cas COVID-19 et l'absentéisme lié à COVID-19 dans leur école au bureau local de santé publique et au Ministère au moyen d'un outil de rapport quotidien. Les administrateurs scolaires et le conseil scolaire doivent tenir des dossiers exacts sur le personnel, les élèves et les visiteurs, et être en mesure de produire cette information pour toutes les cohortes d'élèves. Le document fournit également des conseils sur la gestion des personnes malades pendant les heures de classe, les personnes exposées à la COVID-19 à l'extérieur de l'école et les diagnostics de cas confirmés de COVID-19 dans la communauté scolaire.

À divers moments durant les vacances d'été, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des fonds supplémentaires destinés aux conseils scolaires totalisant 406 millions de dollars dans le cadre du plan de réouverture des écoles : 29 millions de dollars annoncés le 19 juin 2020, 309 millions le 30 juillet 2020 et 79 millions le 13 août 2020. Le 13 août 2020, le gouvernement a également autorisé les conseils scolaires à puiser jusqu'à 2 % de leur budget de fonctionnement dans l'excédent accumulé de l'exercice précédent, soit 496 millions de dollars pour l'ensemble des conseils. Le 26 août 2020, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 381 millions de dollars destiné à l'Ontario par l'entremise de son Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire.

### 2.1.7 Structure organisationnelle et opérations

La responsabilité principale à l'égard de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes-cadres incombe à la Direction des politiques relatives au curriculum, à l'évaluation et à la réussite des élèves et à la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française du ministère de l'Éducation. Voir l'**annexe 4** pour un organigramme du Ministère concernant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes-cadres.

Ces deux directions emploient ensemble 82 équivalents temps plein (ETP), dont 16 sont détachés par des conseils scolaires. Elles sont responsables principalement de l'élaboration des politiques dans les domaines du curriculum des paliers élémentaire et secondaire, de l'évaluation et de la communication des résultats de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12<sup>e</sup> année, ainsi que des exigences relatives au diplôme et au certificat d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Elles assurent en outre la liaison avec l'OQRE pour veiller à ce que les évaluations provinciales reflètent le curriculum de l'Ontario et contribuent à la qualité de l'apprentissage des élèves.

Le Ministère pouvait auparavant recourir à un Conseil du curriculum chargé de lui fournir des conseils sur les tendances émergentes et d'autres questions liées au curriculum. Dans son budget de 2019, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait dissoudre le Conseil à la suite des recommandations du Groupe de travail pour l'examen des organismes, selon lesquelles le Ministère pourrait obtenir des conseils précis sur le curriculum auprès de groupes de travail d'intervenants et d'experts plutôt que du Conseil. Les dépenses déclarées du Conseil en 2018-2019 s'élevaient à environ 1 000 \$.

## 2.2 Financement et information financière

Comme le montre la **figure 5**, au cours des cinq dernières années (2015-2016 à 2019-2020), les divers services du ministère de l'Éducation ont dépensé plus de 512 millions de dollars pour élaborer, mettre en œuvre et examiner les curriculums en langue anglaise et en langue française. La plupart des coûts ont été constants au fil des ans, à l'exception des coûts de mise en œuvre, qui ont été touchés par le nombre de versions du curriculum, ainsi que par un investissement triennal de 150 millions de dollars (2014-2015 à 2016-2017) dans la technologie et la recherche de pratiques novatrices pour transformer l'apprentissage et l'enseignement. Au cours de la période quinquennale allant de 2015-2016 à 2019-2020, le Ministère a révisé neuf curriculums : Éducation physique et santé; Études canadiennes et mondiales; Études classiques et langues internationales; Études sociales, histoire et géographie, palier élémentaire; Éducation coopérative; Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits; Orientation et formation au cheminement de carrière; Mathématiques (élémentaire); Histoire et géographie; et le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants.

## 3.0 Objectif et étendue de l'audit

L'audit visait à déterminer si le ministère de l'Éducation dispose de systèmes et de processus efficaces pour :

- élaborer des programmes-cadres actuels, pertinents et adaptés au stade de développement;
- veiller, de concert avec les conseils scolaires, à ce que les programmes-cadres soient mis en œuvre de façon uniforme à l'échelle de la province;
- évaluer les élèves, de concert avec les conseils scolaires, en fonction des attentes des programmes-cadres de façon uniforme à l'échelle de la province.

Avant de commencer nos travaux, nous avons déterminé les critères d'audit que nous allions utiliser pour en atteindre l'objectif. Les critères sont fondés notamment sur un examen des lois, des politiques et des procédures applicables, des études internes et externes, et des pratiques exemplaires. La haute direction du Ministère a examiné les objectifs de notre audit et les critères connexes, qui sont présentés à l'**annexe 5**, et a convenu de leur pertinence.

Notre audit s'est déroulé de janvier à septembre 2020, et nous avons obtenu du Ministère des déclarations écrites selon lesquelles, au 30 novembre 2020, il nous avait remis tous les renseignements dont il avait connaissance et qui étaient susceptibles d'avoir une incidence marquée sur les constatations ou sur la conclusion du présent rapport.

Nous avons évalué si le Ministère avait mis en place un processus rigoureux pour examiner les programmes-cadres sur une base continue afin de s'assurer qu'ils conviennent au niveau scolaire enseigné et qu'ils sont conformes aux pratiques exemplaires d'autres administrations très performantes aux évaluations nationales et internationales. Nous avons également vérifié

si, lors de la révision des programmes-cadres, le Ministère avait pris des décisions fondées sur des données probantes et sollicité l'avis des principaux intervenants, et si les révisions reflétaient ces commentaires. Les programmes-cadres révisés récemment pour lesquels les processus du Ministère ont été évalués comprenaient :

- Éducation coopérative, palier secondaire (2018);
- Éducation physique et santé (2019);
- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire (2019);
- Orientation et formation au cheminement de carrière (2019);
- Mathématiques, palier élémentaire (2020).

En plus de notre examen de l'élaboration du programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, notre Bureau a mené cette année un audit de l'optimisation des ressources sur les affaires autochtones.

Dans le cadre de notre audit, nous avons mené un sondage auprès d'intervenants clés à qui le Ministère avait demandé des commentaires et de la rétroaction durant le processus de révision des programmes-cadres, notamment ceux de membres d'associations de matière (groupes auto-organisés d'éducateurs indépendants du Ministère qui organisent des ateliers et préparent des ressources d'apprentissage pour les enseignants, p. ex. l'Ontario Association of Physics Teachers), d'établissements postsecondaires, de groupes d'entreprises et de groupes de discussion, afin de comprendre leur degré de satisfaction à l'égard du processus et d'obtenir une rétroaction sur la pertinence des attentes en matière d'apprentissage.

Nous avons comparé l'information sur l'élaboration du curriculum de l'Ontario aux huit autres provinces qui ont des programmes-cadres par matière (le Québec élabore un ensemble provincial de normes et d'attentes pour l'ensemble des programmes-cadres [toutes les matières et années d'études]). Nous avons également eu des discussions avec le personnel des ministères de l'Éducation d'autres administrations

(provinces canadiennes et Royaume-Uni) au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes-cadres.

Nous avons discuté de diverses questions soulevées dans notre rapport avec les quatre syndicats d'enseignants de l'Ontario afin d'obtenir leurs commentaires sur l'incidence de ces questions sur leurs membres. Avec la collaboration des syndicats, nous avons mené un sondage auprès de tous les titulaires de classe ordinaire afin de savoir si les ressources, les manuels scolaires et les autres mesures de soutien reçus du ministère de l'Éducation ou des conseils scolaires aident les enseignants à présenter les programmes-cadres requis de manière efficace. Le sondage demandait également une rétroaction sur la prestation du curriculum et l'évaluation des élèves. Nous avons reçu 8 057 réponses complètes ou partielles au sondage.

Nous avons également tenu des discussions avec les facultés d'éducation des universités au sujet des programmes visant à offrir aux enseignants en apprentissage des pratiques uniformes d'évaluation de l'apprentissage des élèves, conformément à la politique du Ministère, ainsi qu'avec les bureaux d'admission au niveau postsecondaire concernant l'ajustement des notes des élèves selon l'école secondaire fréquentée.

Nous avons rencontré des membres du personnel de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour discuter du rendement des élèves aux tests normalisés et déterminer comment l'OQRE s'assure que les évaluations provinciales sont liées aux attentes du curriculum.

Nous avons effectué notre travail principalement au bureau principal du Ministère à Toronto et auprès de quatre conseils scolaires de l'Ontario, à savoir le Toronto District School Board (conseil de Toronto); le Catholic District School Board of Eastern Ontario (conseil catholique de l'Est de l'Ontario), situé à Kemptville; le District School Board Ontario North East (conseil du Nord-Est de l'Ontario), situé à Timmins et le Near North District

School Board (conseil du Moyen-Nord), situé à North Bay.

Nous avons également fait appel à deux experts pour obtenir leurs commentaires et points de vue sur notre plan d'audit et nos constatations dans les domaines de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes-cadres.

Compte tenu de la fermeture des écoles en mars 2020 en réponse à la COVID-19, nous n'avons pas été en mesure de visiter les écoles ou d'observer les enseignants afin d'évaluer la mesure dans laquelle les enseignants mettaient en œuvre les attentes du curriculum et exécutaient les évaluations du curriculum de façon uniforme. Nous avons plutôt tenu des discussions avec un échantillon de directeurs d'écoles élémentaires et secondaires et de responsables de programmes-cadres dans des écoles secondaires relevant des conseils avec lesquels nous avons communiqué.

Nous avons mené nos travaux et présenté les résultats de notre examen conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et d'assurance des Comptables professionnels agréés du Canada. Cela comprenait l'obtention d'un niveau d'assurance raisonnable.

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario applique la Norme canadienne de contrôle qualité et, de ce fait, il maintient un système exhaustif de contrôle qualité comprenant des politiques et des consignes documentées au sujet du respect des règles de conduite professionnelle, des normes professionnelles, ainsi que des critères législatifs et réglementaires applicables.

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, qui est fondé sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

## 4.0 Constatations détaillées de l'audit

### 4.1 Processus et méthode d'examen des programmes-cadres

#### 4.1.1 Les programmes-cadres de l'Ontario vieillissent

L'âge des programmes-cadres de base de l'Ontario est comparable à celui des programmes-cadres d'autres administrations canadiennes, à l'exception de la Colombie-Britannique, qui a mis à jour tout son curriculum de base dans les quatre dernières années. Nous avons défini les programmes-cadres de base comme étant ceux qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme dans la majorité des provinces. Comme le montre la **figure 6**, l'âge des programmes-cadres de l'Ontario dans ces domaines varie de moins d'un (1) an à 14 ans au palier élémentaire et de deux (2) à 15 ans au palier secondaire. La majorité des programmes-cadres de l'Ontario n'ont pas été révisés depuis au moins 10 ans. Nous avons constaté que 15 % ou 12 des 82 documents des programmes-cadres de l'Ontario ont été publiés il y a 15 ans ou plus (2005 ou avant), y compris pour les mathématiques des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. Par ailleurs, 51 %, soit 42 des 82 programmes-cadres, ont été publiés il y a 10 à 14 ans (de 2006 à 2010), y compris les programmes-cadres Études informatiques et Éducation technologique au palier secondaire. Le pourcentage des programmes-cadres des paliers élémentaire et secondaire qui dataient d'au moins 10 ans était respectivement de 20 % et 80 %. Dans le cas des programmes-cadres des paliers élémentaire et secondaire combinés qui ont été publiés il y a plus de dix ans, seulement 31 %, ou 17 sur 54, sont assortis d'une date de révision et de publication prévue. Voir l'**annexe 1** pour une liste complète des documents des programmes-cadres avec la date de la dernière révision et des documents qu'il est prévu de mettre à jour.

Nous avons communiqué avec d'autres provinces et examiné l'information accessible au public sur l'âge du programme-cadre de base en anglais de huit autres provinces qui ont des programmes-cadres sur des matières particulières (le Québec élabore un ensemble provincial de normes et d'attentes pour l'ensemble du curriculum) et nous avons constaté que l'Ontario s'inscrivait, de façon générale, dans la moyenne de toutes les provinces que nous avons examinées. Bien que trois autres provinces aient des programmes-cadres datant d'au moins 20 ans, les programmes-cadres de l'Ontario en sciences et technologie, en langue (élémentaire) et en anglais (secondaire) ainsi qu'en arts (élémentaire) et en mathématiques (secondaire) comptaient parmi les plus anciens, comme le montre la **figure 7**. En juin 2020, le Ministère a publié un nouveau programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire et prévoit provisoirement publier un nouveau programme-cadre en sciences et en mathématiques de palier secondaire. On ne prévoit pas publier un nouveau programme-cadre Art du langage.

Nous avons également examiné l'âge du curriculum de certaines administrations internationales et constaté qu'elles ont toutes un curriculum national et qu'elles ont révisé leurs curriculums au cours des cinq dernières années. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont apporté des changements à leur curriculum national pour la dernière fois en 2015, tandis que le Royaume-Uni et la Finlande ont mis à jour des composantes de leur curriculum national en 2016 et 2017, respectivement. L'Australie prévoit examiner son curriculum en 2020 (particulièrement les programmes-cadres des mathématiques et des sciences).

#### 4.1.2 Le processus de révision du curriculum de l'Ontario pourrait tirer parti des pratiques d'autres administrations

Nous avons comparé le processus d'examen du curriculum de l'Ontario à celui de huit autres provinces. Trois de ces provinces (l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse), ainsi que le Québec et l'Ontario, ont obtenu les résultats les plus élevés aux tests des élèves des provinces canadiennes en lecture, en mathématiques et en sciences dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2018. Comme le montre la **figure 8**, nous avons constaté que les provinces les plus performantes partageaient généralement les mêmes étapes fondamentales dans leurs processus d'élaboration des programmes-cadres, à quelques exceptions près.

Notre examen s'est appuyé des renseignements accessibles au public, des discussions avec les huit autres provinces canadiennes et des documents fournis par celles-ci. Nous avons relevé des pratiques dont pourrait tirer parti l'Ontario si elles étaient intégrées à son processus, notamment en ce qui concerne la détermination des programmes-cadres à réviser à l'aide d'un processus formel axé sur le risque, la mise à l'essai des ébauches de programme-cadre avant leur mise en œuvre complète, la communication des programmes-cadres provisoires aux écoles dans un délai précis avant la date de mise en œuvre, et la séparation des élèves entre ceux qui suivent les cours appliqués et les cours théoriques à une année ultérieure (débutant en 10<sup>e</sup> année plutôt qu'en 9<sup>e</sup> année).

#### Besoin d'un processus axé sur les risques pour choisir les programmes-cadres à réviser

Nous avons constaté que d'autres administrations (le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) utilisent des cadres axés sur le risque et des critères établis pour cerner le besoin d'examiner et de mettre à jour un programme-cadre. Les facteurs pris en compte

comprennent la demande de l'industrie, l'âge du programme-cadre, la portée des révisions à l'étude, les recommandations des intervenants, les demandes sociétales, les facteurs démographiques, la participation à la recherche et les données sur le rendement. Par exemple, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, la politique exige que le curriculum soit examiné sur une base continue et sur une base annuelle, même si des changements ne doivent pas nécessairement être apportés. Le personnel de ces provinces surveille le curriculum pour déterminer si des mises à jour sont nécessaires et, le cas échéant, le niveau de révision requis. Il peut s'agir par exemple d'une simple mise à jour des ressources, d'une section du curriculum ou d'une révision complète. Bien que ces quatre provinces n'aient pas obtenu les mêmes résultats que l'Ontario dans les évaluations nationales et internationales en ce qui a trait au rendement, cette pratique aide à s'assurer que le curriculum soit actuel et pertinent.

Le Ministère a expliqué que son processus actuel de détermination du moment où un programme-cadre devrait être révisé s'appuie sur la réception de commentaires par la voie de consultations menées auprès d'intervenants en éducation, de partenaires de recherche, d'universitaires et d'autres experts. Le Ministère a également précisé que pour déterminer si une révision est nécessaire, il tient compte de l'actualité du programme-cadre (comme les nouvelles tendances dans le domaine ou la discipline, les approches pédagogiques, le développement et les innovations technologiques) et de la cohérence du curriculum de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12<sup>e</sup> année. Toutefois, le Ministère n'a pas été en mesure de fournir d'analyse documentée pour confirmer qu'il avait tenu compte de ces facteurs dans l'établissement de l'ordre de priorité des programmes-cadres à mettre à jour. Le Ministère nous a fourni un calendrier des programmes-cadres qu'il prévoit mettre à jour de 2019-2020 à 2022-2023; toutefois,

aucune justification documentée n'a été fournie pour expliquer pourquoi ces programmes-cadres particuliers plutôt que d'autres ont été choisis.

Les programmes-cadres qui traitent de matières qui peuvent rapidement devenir désuètes, comme l'informatique et d'autres cours de sciences et de technologie, devraient être examinés plus fréquemment. Toutefois, aucun des programmes-cadres en sciences ou en technologie de l'Ontario n'a été examiné plus d'une fois au cours des 17 dernières années.

Nous avons constaté que les cours de comptabilité du programme-cadre Affaires et commerce de l'Ontario sont désuets. Les cours de comptabilité font toujours mention des principes comptables (par exemple, le principe du rapprochement qui a changé avec l'adoption des Normes internationales d'information financière) et des associations professionnelles (par exemple, l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Association des comptables généraux accrédités de l'Ontario et la Société des comptables en management de l'Ontario) qui sont désuets depuis 2011 et 2013, respectivement.

### **En Ontario, l'ébauche du curriculum n'a pas été mise à l'essai avant sa mise en œuvre intégrale**

Nous avons également constaté que toutes les provinces ont examiné l'ébauche du curriculum dans les écoles et intégré la rétroaction découlant du processus pilote dans la version finale du curriculum. L'Ontario est la seule province qui ne dispose pas encore d'un système de mise à l'essai du curriculum avant sa publication. L'expert que nous avons consulté a fait remarquer que la mise à l'essai du curriculum serait un processus profitable pour les enseignants et les élèves. En effet, les études qui traitent de la mise en œuvre dans les écoles laissent entendre que si l'orientation relative au mode de mise en œuvre du curriculum n'a pas été clairement définie et documentée, cette lacune entraîne un impact important sur le rendement des élèves à atteindre ou non une norme d'apprentissage.

Nous avons également remarqué qu'en Ontario, la province laisse souvent peu de temps de préparation aux enseignants avant de publier un programme-cadre (comme il est mentionné à la **section 4.3.3**). D'autres provinces ont établi un calendrier de communication des révisions du programme-cadre aux écoles avant la date à laquelle les enseignants doivent mettre en œuvre le programme-cadre révisé. Par exemple, en Colombie-Britannique, le programme-cadre est publié un an avant la mise en œuvre obligatoire dans les écoles. La Saskatchewan accorde aux écoles un délai d'au moins un semestre avant la mise en œuvre du programme-cadre. Selon le programme-cadre, la Nouvelle-Écosse le publie un à deux ans avant sa mise en œuvre obligatoire.

Le délai accordé aux enseignants de l'Ontario dans les cinq programmes-cadres les plus récents, nouveaux ou révisés, allait de 10 jours à 5 mois. L'expert que nous avons consulté au sujet du délai optimal a souligné qu'une bonne pratique serait d'élaborer un plan de publication qui décrit les étapes essentielles de la préparation et de l'utilisation du nouveau programme-cadre. Bien qu'il existe différentes stratégies qui pourraient être élaborées pour un plan de publication, presque toutes comportent un processus pluriannuel.

### Séparation des élèves selon l'aptitude scolaire au début de la 10<sup>e</sup> année

Une autre différence notable entre l'Ontario et les provinces que nous avons examinées est le processus d'aiguillage, qui sépare les élèves entrant à l'école secondaire en deux catégories, la catégorie de cours appliqués ou la catégorie de cours théoriques, chacun les orientant vers une voie d'études postsecondaires distincte. En Ontario, la répartition commence en 9<sup>e</sup> année, tandis que dans les autres provinces, elle commence en 10<sup>e</sup> ou en 11<sup>e</sup> année. En juillet 2020, le Ministère a annoncé qu'il reporterait le processus de répartition entre les cours appliqués et théoriques de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, en commençant par le nouveau cours

de mathématiques de base de 9<sup>e</sup> année pour tous les élèves en septembre 2021, afin d'éliminer les obstacles pour les élèves autochtones, noirs et racialisés.

Des recherches ont montré que ces élèves sont représentés de façon disproportionnée dans la catégorie des cours appliqués. Par exemple, selon un rapport publié en 2017 par l'Université York, 53 % des élèves noirs du conseil scolaire du district de Toronto suivaient des programmes théoriques comparativement à 81 % des élèves blancs et à 80 % des élèves d'autres groupes racialisés. À l'inverse, 39 % des élèves noirs étaient inscrits à des programmes appliqués, comparativement à 16 % des élèves blancs et à 18 % des élèves d'autres groupes racialisés.

## RECOMMANDATION 1

Afin d'améliorer le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme-cadre, le ministère de l'Éducation devrait :

- élaborer une approche formelle axée sur le risque pour la sélection du programme-cadre à réviser;
- fixer un délai précis entre le moment où le programme-cadre est publié et la date de sa mise en œuvre;
- mettre à l'essai le nouveau programme-cadre ou le programme-cadre révisé dans les écoles avant sa mise en œuvre complète.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation souscrit à la recommandation de la vérificatrice générale et intégrera une évaluation plus formelle des risques à une approche de renouvellement d'un curriculum défini qui assure l'élaboration d'un curriculum pertinent et opportun à l'appui de l'apprentissage des élèves.

Dans le cadre de l'élaboration d'une approche de renouvellement du curriculum axée sur le risque, le Ministère s'efforcera de fixer un délai constant entre la publication

du curriculum et la date de mise en œuvre obligatoire. Le Ministère est conscient de la valeur de l'accès à un nouveau curriculum avant la date de mise en œuvre obligatoire. Le Ministère entreprendra un examen des diverses façons dont les curriculums pourraient être mis à l'essai et à cette fin prendra en considération les résultats à court et à long terme ainsi que les possibilités d'apprentissage équitables pour tous les élèves.

### 4.1.3 Dans certains cas, le Ministère n'exécute pas toutes les étapes du processus d'examen du curriculum

Nous avons examiné le processus utilisé par le Ministère pour élaborer des programmes-cadres actuels, pertinents et adaptés au stade de développement. Notre examen portait sur les cinq programmes-cadres les plus récemment révisés : Éducation physique et santé, palier primaire (2019); Éducation coopérative, palier secondaire (2018); Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, palier secondaire (2019); Exploration des choix de carrière (2019); et Mathématiques (2020). Nous avons relevé plusieurs cas où le Ministère n'avait pas respecté son processus d'examen du curriculum. Ces éléments sont résumés à la **figure 9** pour chacun des programmes-cadres examinés, et les exceptions sont expliquées plus en détail dans cette section.

Nous avons également constaté que le Ministère n'avait pas obtenu les commentaires complets des intervenants ni prévu suffisamment de temps pour permettre que soit effectuée une vérification adéquate des faits pendant la révision du programme-cadre Éducation physique et santé de 2019 du palier élémentaire. De plus, le Ministère n'avait pas mis à jour tous les commentaires des intervenants au moment de l'élaboration du programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire de 2019.

### Éducation physique et santé (2019)

Le seul type de consultation menée pour le programme-cadre Éducation physique et santé de palier élémentaire a pris la forme d'une consultation publique générale (par opposition à l'inclusion d'autres intervenants mentionnés à la **figure 9**), qui s'est tenue de septembre à décembre 2018, dans le cadre d'une consultation plus vaste sur les changements au système d'éducation de l'Ontario en général. Les autres sujets visés par la consultation comprenaient les tests normalisés, les téléphones cellulaires dans les salles de classe, les sciences, la technologie, le génie et la formation en mathématiques. Ces consultations publiques ont coûté 973 000 \$. Le programme-cadre Éducation physique et santé de palier élémentaire qui en a résulté n'était pas très différent de sa mouture de 2015. Les changements apportés au programme-cadre comprenaient des révisions pour tenir compte de la légalisation du cannabis et de nouveaux renseignements sur les commotions cérébrales et les médias sexuellement explicites. Parmi les autres changements, mentionnons l'ajout du consentement et un apprentissage supplémentaire au sujet des relations saines à tous les niveaux, pas seulement en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années; l'éducation à tous les niveaux sur la santé mentale; un apprentissage supplémentaire au sujet de la sécurité en ligne et l'apprentissage de l'orientation sexuelle en 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années, en plus de l'apprentissage déjà offert en 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années.

En outre, le Ministère a souligné que les organismes qui s'occupent de l'éducation ou du bien-être des élèves, comme les diverses associations de matière et Santé mentale pour enfants Ontario, n'ont pas été sollicités individuellement pour offrir leurs commentaires sur le programme-cadre avant que celui-ci ne soit élaboré. Bien que certains intervenants clés aient fourni des commentaires dans le cadre des consultations générales tenues en ligne en 2018 ou à une date ultérieure dans le cadre du processus de vérification des faits, il aurait été prudent pour le Ministère de solliciter directement la rétroaction de

ces organismes pour s'assurer de recevoir tous les commentaires pertinents des intervenants.

Nous avons mené un sondage auprès des intervenants consultés au cours de l'élaboration du programme-cadre Éducation physique et santé de palier élémentaire et constaté que 68 % des répondants estimaient qu'on ne leur laissait pas suffisamment de temps pour analyser le programme-cadre révisé.

En ce qui concerne la vérification des faits des documents révisés du programme-cadre Éducation physique et santé de palier élémentaire, nous avons remarqué que 6 des 11 experts-conseils retenus à forfait n'avaient eu qu'une journée pour accepter la demande du Ministère d'examiner le programme-cadre. Ainsi, le tiers des auditeurs externes préférés du Ministère ont été incapables de participer au processus en raison du court délai.

### Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire (2019)

Dans notre examen du programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire (2019), nous avons constaté qu'une grande partie de la recherche (comme l'analyse comparative avec des programmes-cadres provinciaux comparables, des sondages auprès des conseils scolaires et des analyses documentaires) utilisée pour éclairer les révisions du programme-cadre en 2019 a été effectuée en 2009 et en 2010, soit près de 10 ans avant la publication du programme-cadre. Le Ministère n'a pas cherché à obtenir une analyse plus à jour avant de publier le nouveau programme-cadre. De plus, le Ministère n'a pas appliqué systématiquement un processus permettant d'obtenir les points de vue actuels des collectivités autochtones, comme le recommandaient les partenaires autochtones, un processus adopté pour d'autres programmes-cadres en cours de révision par le Ministère à l'époque. Il en est allé de même lors de la révision du programme-cadre Éducation coopérative, palier secondaire.

Selon le Ministère, l'écart de 10 ans entre le moment où la recherche et les révisions ont commencé et celui où le programme-cadre a été publié était attribuable à l'ampleur des révisions nécessaires et au temps requis pour mobiliser les partenaires autochtones. En outre, les changements constants dans l'effectif des personnes ayant une expertise dans un domaine particulier du programme-cadre ont également contribué au temps requis pour les révisions. La personne assumant le rôle de responsable des révisions a changé cinq fois au cours de la période de 10 ans, et bon nombre des employés ayant une expertise sur la perspective autochtone par l'entremise de la Commission de vérité et réconciliation ont été réaffectés à d'autres tâches liées à l'éducation autochtone.

Parmi les consultations officielles qui ont servi à éclairer les révisions du programme-cadre, mentionnons les collectivités et les aînés autochtones, les fédérations d'enseignants, les conseils scolaires, les groupes d'élèves, les établissements postsecondaires, l'industrie et neuf autres ministères. Toutefois, elles ont eu lieu principalement en 2009 et en 2010. Le Ministère a complété ces consultations qui dataient en mobilisant des représentants et des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits au processus de révision des documents finaux du programme-cadre avant leur publication en 2019.

Entre février et juin 2018, tout juste avant la publication du programme-cadre, le Ministère a consulté le Comité pour l'éducation permanente des Premières Nations, qui est composé de représentants du Ministère et des Premières Nations. Le Comité pour l'éducation permanente des Premières Nations, qui définit et précise les priorités en matière d'éducation et de formation des Premières Nations, comprend une Unité de coordination de l'éducation dont l'objectif est de faciliter la liaison intergouvernementale avec les fonctionnaires provinciaux afin de promouvoir l'intérêt collectif des Premières Nations.

D'après notre sondage auprès des intervenants consultés durant l'élaboration du programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire, nous avons constaté ce qui suit :

- Quarante-sept des répondants estimaient qu'on ne leur avait pas laissé assez de temps pour analyser le programme-cadre ;
- Cinquante-trois pour cent estimaient que leur rétroaction n'avait pas été intégrée au programme-cadre. De nombreux participants au sondage ont également souligné qu'en raison de la nature du sujet, il aurait été avantageux de faire participer les collectivités autochtones tout au long du processus et non pas seulement à l'étape de l'examen final avant la publication du programme-cadre.

Il convient de souligner que des réponses semblables ont été exprimées par les personnes consultées pendant l'élaboration du programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire, 55 % des répondants ayant indiqué qu'on ne leur avait pas laissé suffisamment de temps pour fournir des commentaires. Parmi les répondants qui ont examiné le programme-cadre Mathématiques, 48 % estimaient que leur rétroaction n'avait pas été intégrée au programme-cadre.

## RECOMMANDATION 2

Pour permettre l'élaboration de programmes-cadres fondés sur la recherche et sur données probantes et reflétant les points de vue des intervenants, le ministère de l'Éducation devrait établir des procédures qui permettent de s'assurer que chaque étape de son propre processus d'élaboration du curriculum soit achevée en temps voulu et que des recherches complètes et la rétroaction pertinente des intervenants soient obtenues.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère continuera de s'appuyer sur son approche actuelle en matière d'élaboration de programmes-cadres qui comprend des recherches et des données probantes, une expertise en la matière ainsi que la mobilisation, les conseils et la rétroaction des intervenants concernés.

Bien que le modèle de l'Ontario soit robuste, le Ministère convient d'élaborer une ligne directrice sur les procédures normalisées qui sera utilisée tout au long du processus de révision du curriculum pour favoriser l'uniformité de chaque étape.

## 4.2 Mise en œuvre des attentes du curriculum

### 4.2.1 Ni le Ministère ni les conseils scolaires n'exercent de surveillance officielle pour déterminer si les programmes-cadres sont mis en œuvre de façon uniforme à l'échelle de la province

Les conseils scolaires et les écoles avec lesquelles nous avons communiqué n'avaient pas de processus officiel et soutenu pour s'assurer que le curriculum était mis en œuvre de manière efficace dans toutes les écoles.

D'après notre examen des pratiques des conseils scolaires et nos discussions avec un échantillon de directeurs d'école, nous avons constaté que la plus grande partie de la responsabilité de la mise en œuvre du curriculum incombe aux écoles. Il incombe aux directeurs d'école de veiller à ce que le curriculum soit mis en œuvre comme il se doit dans toutes les salles de classe de leur école et à ce que des ressources appropriées soient mises à la disposition des enseignants et des élèves. Il incombe aux enseignants de préparer des leçons qui correspondent au curriculum, de choisir les ressources et les stratégies d'enseignement, et d'évaluer le rendement des élèves par rapport aux attentes du curriculum et d'en rendre compte.

À cette fin, on s'attend à ce que les enseignants, au début de l'année scolaire, préparent des plans à long terme qui donnent un aperçu général et un calendrier de l'apprentissage des élèves dans chaque matière enseignée pendant toute l'année. Les enseignants peuvent choisir le format de ces plans, mais ils déterminent habituellement les sujets du programme-cadre (les grandes idées) et les unités à enseigner en fonction des attentes globales dans chaque unité et matière. En outre, les plans indiquent habituellement à quel moment les unités et les attentes générales seront enseignées. Au palier secondaire, on s'attend à ce que les enseignants préparent des plans de cours qui fournissent un calendrier indiquant la matière qui doit être couverte dans le cours, qu'ils informent les élèves des attentes du cours et qu'ils fournissent un calendrier de réalisation de ces attentes. Les plans de cours fournissent également un calendrier des travaux, accompagnés de la pondération qui leur est associée, en vue de l'obtention de la note finale, ainsi qu'une liste de lecture pour le cours.

Outre les plans à long terme, les enseignants sont également tenus de préparer des plans de leçons quotidiennes et des plans des unités détaillés sur ce qui sera enseigné et évalué et sur la façon dont les attentes seront remplies. De plus, les enseignants doivent indiquer les ressources qui seront utilisées ainsi que les modifications et adaptations nécessaires pour certains élèves. Les enseignants créent habituellement des plans de leçons quotidiennes et des plans des unités à mesure que l'année avance et recueillent des données d'évaluation pour déterminer les forces et les besoins individuels des élèves. Les plans de cours des enseignants varient également d'un enseignant à l'autre. Bien que les enseignants soient tenus d'enseigner ce qui figure dans le programme-cadre, il leur appartient de déterminer le mode d'enseignement de la matière que doivent assimiler les élèves.

Nous avons constaté que même si les administrateurs scolaires et les responsables des programmes-cadres prennent plusieurs mesures

informelles pour s'assurer que le curriculum est mis en œuvre, il n'y avait pas de processus systématiques uniformes à l'échelle de l'école pour s'assurer que le curriculum était mis en œuvre de manière efficace et que les élèves suivaient tous les programmes-cadres requis. Par exemple :

- Tous les directeurs et directeurs adjoints d'école avec lesquels nous nous sommes entretenus aux paliers élémentaire et secondaire avaient effectué des visites d'observation régulières dans les salles de classe. La visite d'observation vise à déterminer si les élèves participent à l'apprentissage et si la leçon enseignée par l'enseignant est pertinente, bien préparée et organisée. Au cours d'une visite d'observation, le directeur d'école peut passer de 5 à 10 minutes en classe, discuter avec les élèves et leur demander d'expliquer ce qu'ils apprennent et pourquoi ils le font. Ils ont également expliqué qu'ils regardent autour de la classe pour vérifier si les enseignants ont défini et affiché des objectifs d'apprentissage. Les visites d'observation ne se veulent pas une évaluation de l'enseignant. On nous a dit que les visites d'observation font partie de leurs activités quotidiennes et qu'ils s'efforcent de visiter quelques salles de classe chaque jour, mais cela n'est pas toujours possible parce que d'autres questions urgentes se présentent pendant la journée.
- Les directeurs d'école nous ont informés qu'au début de l'année scolaire, ils exigeaient des enseignants qu'ils présentent des plans à long terme, tandis que les enseignants du secondaire devaient également présenter des plans de cours. Toutefois, les directeurs d'école n'exigeaient habituellement pas des enseignants qu'ils présentent leurs plans de leçons quotidiennes et leurs plans des unités, et la plupart des directeurs d'école ont dit qu'ils n'examinaient pas régulièrement en détail les plans des enseignants. Les directeurs ont mentionné qu'un examen

approfondi des pratiques d'enseignement et d'évaluation d'un enseignant est effectué au cours de l'année de l'évaluation officielle du rendement de l'enseignant, qui n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans (à moins que des problèmes de rendement aient été relevés) et deux fois dans les 12 premiers mois d'emploi dans le cas des nouveaux enseignants. Les conseillers que nous avons engagés pour notre audit ont souligné qu'il n'est pas possible d'évaluer la qualité ou la profondeur de l'enseignement en examinant les plans de leçon des enseignants, car il arrive souvent que les enseignants expérimentés qui enseignent la même ou les mêmes années d'études d'une année à l'autre n'incluent pas le niveau de détail requis pour évaluer leurs plans parce qu'ils se laissent davantage guider par leur expérience.

- Le Ministère verse des fonds aux conseils scolaires pour doter les écoles secondaires de responsables du curriculum qui sont des enseignants chevronnés choisis pour, entre autres, soutenir les autres enseignants de leur département et les aider à mettre en œuvre le curriculum. Le nombre de postes de responsable du curriculum dans chaque école varie selon le nombre d'enseignants et d'élèves dans celle-ci. Le rôle type des responsables du curriculum consiste à fournir au personnel des possibilités d'apprentissage professionnel ainsi que du matériel et des ressources didactiques, à encadrer le personnel, à aider à élaborer des stratégies d'enseignement et des techniques d'évaluation, à interpréter et à diffuser les données sur le rendement (p. ex. les résultats aux tests de l'OQRE) et à concevoir des stratégies pour donner suite aux résultats. De plus, les responsables du curriculum assument des responsabilités administratives comme l'établissement et la gestion du budget du département. Le personnel des conseils scolaires nous a dit que

le niveau de participation des responsables du curriculum variait. Certains responsables assument leur rôle de leadership, tandis que d'autres s'en tiennent à des tâches de gestion comme la gestion du budget, la commande de fournitures et la coordination des réunions du département. Toutefois, tous les administrateurs des conseils scolaires et des écoles à qui nous avons parlé nous ont dit que, conformément à leur convention collective, étant donné que les responsables du curriculum sont aussi des enseignants, ils ne peuvent pas ordonner à un enseignant de prendre certaines mesures, évaluer un enseignant d'une façon quelconque ou s'assurer que les enseignants de leur département mettent en œuvre le curriculum et évaluent les élèves de façon appropriée.

D'après les réponses à notre sondage auprès des enseignants, comme le montre la **figure 10**, 22 % des enseignants du palier élémentaire et 11 % des enseignants du palier secondaire ont déclaré qu'ils n'avaient pas participé à l'élaboration de plans d'enseignement, de tests et d'évaluations majeures avec des collègues qui enseignent la même année d'études ou le même cours dans leur école afin d'assurer une prestation et une évaluation uniformes du curriculum. De plus, comme le montre la **figure 11**, les réponses à notre sondage auprès des enseignants ont révélé que 71 % des enseignants du palier élémentaire ont indiqué que leurs plans à long terme pour la prestation du curriculum sont examinés principalement par les directeurs ou les directeurs adjoints. Toutefois, les autres types de plans et d'outils d'évaluation des élèves qu'ils préparent sont examinés beaucoup moins fréquemment; par exemple, seulement 8 % ont indiqué que les directeurs ou directeurs adjoints examinaient leurs examens et leurs travaux importants, et 15 % ont indiqué que les directeurs ou directeurs adjoints examinaient leurs plans des unités. Au palier secondaire, 79 % des enseignants ont indiqué que les examens sont examinés par les responsables du curriculum, les

directeurs ou les directeurs adjoints d'écoles. Les plans d'enseignement ont été examinés beaucoup moins fréquemment. En effet, de 51 % à 78 % des enseignants ont indiqué qu'aucun examen n'avait été effectué, respectivement, sur leurs plans à long terme et leurs plans de cours.

Notre sondage auprès des enseignants a également révélé que 81 % des enseignants n'étaient pas en mesure d'enseigner toutes les attentes du curriculum de façon suffisamment approfondie durant la période d'enseignement donnée pendant une année scolaire. De plus, nous avons demandé aux enseignants si certains facteurs avaient une incidence sur leur capacité de dispenser de manière efficace les programmes-cadres. Les répondants ont indiqué que chacun des facteurs mentionnés avait un impact majeur. Ceux-ci comprennent le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers (76 %), la taille de la classe (70 %), la disponibilité des ressources pour les élèves (54 %) et la disponibilité des ressources et des copies types pour les enseignants (49 %).

Si le curriculum n'est pas enseigné de manière efficace et dans son intégralité, les élèves pourraient ne pas acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour faire la transition vers les études postsecondaires ou vers le marché du travail. Toutefois, le Ministère n'a recueilli et analysé que les données sur le nombre d'élèves qui entreprennent des études postsecondaires financées par les fonds publics en Ontario, mais il n'a pas recueilli de données sur la réussite à la première année des études postsecondaires (taux de décrochage ou d'échec).

### RECOMMANDATION 3

Afin de comprendre et de surmonter les obstacles et les défis liés à la mise en œuvre efficace de révisions à un programme-cadre nouveau ou majeur, le ministère de l'Éducation devrait :

- recueillir des données et de l'information au moyen de sondages auprès des éducateurs et

par d'autres moyens afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre à la suite de révisions apportées à un programme-cadre majeur;

- offrir une formation et des mesures de soutien précises et ciblées dans les domaines qui, selon les sondages, nuisent à une mise en œuvre efficace;
- recueillir et examiner des données sur le rendement des élèves au cours de la première année d'études postsecondaires afin de mieux comprendre les lacunes dans les connaissances ou les compétences des élèves de l'Ontario et de les combler.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère est d'accord pour dire qu'il est important d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des nouveaux programmes-cadres. En nous appuyant sur la réponse du Ministère à la **recommandation 2**, nous travaillerons avec nos partenaires du secteur de l'éducation pour examiner les possibilités de recueillir les commentaires des éducateurs sur le niveau de mise en œuvre, les défis et les obstacles à la mise en œuvre, les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration. Il peut s'agir d'une étape dans l'élaboration du processus de révision du curriculum.

Outre son processus actuel de collecte des commentaires sur la formation, les ressources et les soutiens, le Ministère se servira des commentaires des partenaires du milieu de l'éducation pour éclairer l'élaboration de la formation, des ressources et du soutien propres au curriculum.

Le Ministère poursuivra son travail avec le ministère des Collèges et Universités et d'autres secteurs du gouvernement afin de recueillir des renseignements supplémentaires sur l'expérience et les résultats des étudiants après l'école secondaire pendant leur transition vers des établissements d'enseignement

postsecondaire, des programmes d'apprentissage et le marché du travail.

#### RECOMMANDATION 4

Les conseils scolaires devraient veiller à ce que les directeurs ou les directeurs adjoints procèdent systématiquement à un examen des plans annuels à long terme des enseignants et à l'examen d'un échantillon de plans de leçons pour s'assurer que toutes les attentes du curriculum sont planifiées de manière à ce que l'enseignement soit suffisamment approfondi.

#### RÉPONSE DES CONSEILS SCOLAIRES

Le Near North District School Board mettra en œuvre des processus de surveillance uniformes qui permettront aux directeurs et aux directeurs adjoints d'examiner les plans annuels à long terme des éducateurs et un échantillon de plans de cours pour s'assurer que le curriculum est enseigné à un niveau de profondeur approprié.

Le Catholic District School Board of Eastern Ontario a créé un outil de référence des plans à long terme suggérés pour que tous les niveaux 1 à 8 suivent le curriculum compte tenu de la même échéance. Cela permettra un apprentissage par projet et un apprentissage transdisciplinaire dans toutes les années d'études et tous les domaines pour les enseignants. L'outil de référence du plan à long terme a été créé cette année pour faciliter et soutenir les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année de l'école virtuelle et des écoles conventionnelles en leur offrant les changements possibles de l'apprentissage en personne à l'apprentissage virtuel ou vice versa afin d'éviter qu'il ne manque des domaines ou des sujets aux élèves. Nous collaborerons avec les administrateurs pour veiller à ce que cette information soit communiquée aux enseignants chaque année et à ce que les plans à long terme et les plans de cours tiennent compte des changements les plus

récents apportés au curriculum à mesure qu'ils nous sont communiqués par le Ministère.

Le District School Board Ontario North East s'engage à mener à bien cette mesure dans un délai de deux ans. Cette mesure sera ajoutée à la liste de vérification annuelle de la direction. Les surintendants de l'éducation surveilleront le travail des directeurs et des directeurs adjoints. Les surintendants, directeurs et directeurs adjoints examineront des exemples de plans annuels à long terme et des exemples de plans de cours et d'unités pour assurer l'adoption d'une approche commune d'évaluation de la qualité de la planification. Au niveau secondaire, les chefs de département assumeront un rôle de leadership dans l'examen des plans à long terme de leur département. Le conseil scolaire consultera les fédérations d'enseignants. Le conseil scolaire examinera et révisera ou élaborera des exemples de modèles qui seront présentés comme modèles communs pour les plans à long terme et les plans de cours et d'unités, et appuiera le personnel de l'école dans ce travail.

Le Toronto District School Board reconnaît que les directeurs et les directeurs adjoints jouent un rôle essentiel en matière d'enseignement. Afin de s'assurer que l'on planifie d'enseigner les attentes du curriculum à un niveau approprié de profondeur, un certain nombre de stratégies seront mises en œuvre ou renforcées. Cela comprend l'ajout des attentes relatives à l'examen des plans à long terme et des plans de cours dans la liste de vérification des directeurs d'école, un rappel aux directeurs et directeurs adjoints de communiquer les attentes relatives aux plans à long terme et aux plans de cours aux enseignants, et leur examen dans le cadre d'autres processus de surveillance. Les administrateurs recueilleront les plans de cours et les plans à long terme de tous les membres du personnel, et une version modifiée des plans de cours et des plans à long terme sera

communiquée aux étudiants et aux familles par les éducateurs.

De plus, dans le cadre du renforcement des capacités des directeurs et des directeurs adjoints, le TDSB communiquera et renforcera les pratiques exemplaires de surveillance de la planification à long terme et des cours. Ainsi, les plans à long terme pourraient être intégrés de façon continue à la planification de l'équipe, de la division et des cours, comme en témoignent les plans de cours quotidiens, et doivent être harmonisés avec l'évaluation et la communication des résultats pour assurer l'uniformité.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère collaborera avec les partenaires pour cerner d'autres possibilités de leadership pour les directeurs et les directeurs adjoints afin d'appuyer les éducateurs dans leur enseignement en classe en examinant les plans à long terme et les exemples de plans de cours tout en tenant compte des politiques et processus existants.

#### 4.2.2 La plupart des éducateurs estiment que les ressources ministérielles ne sont pas utiles, et il n'existe aucun mécanisme de routine permettant aux enseignants de fournir des commentaires ou une rétroaction sur l'élaboration des ressources

Les ressources pédagogiques et le matériel didactique sont importants pour que les enseignants exécutent et mettent en œuvre le curriculum de manière efficace. Ces 15 dernières années, le Ministère a élaboré un éventail de ressources pour aider les enseignants à améliorer leur efficacité dans l'enseignement et favoriser l'apprentissage des élèves des curriculums en anglais et en français. Nous avons toutefois constaté que le Ministère avait sondé les éducateurs sur l'utilité des ressources pour le programme-cadre

Mathématiques en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2017-2018 dans le cadre d'un sondage portant sur sa stratégie d'enseignement des mathématiques. Malgré les préoccupations décrites ci-après concernant les ressources pour l'enseignement des mathématiques, le Ministère n'a pas pris de mesures pour répondre à ces préoccupations ni pour évaluer l'utilité des ressources pour d'autres programmes-cadres. Le Ministère a mis à jour et republié certaines ressources pour l'enseignement des mathématiques en 2017-2018 afin de les harmoniser avec les recommandations du rapport d'évaluation. Cependant, le Ministère n'a pas effectué de suivi auprès des éducateurs pour déterminer si les ressources mises à jour sont maintenant plus utiles.

En 2014, le Ministère a retenu les services d'un expert-conseil externe pour évaluer l'utilité des ressources d'enseignement des mathématiques pour les enseignants de toutes les années d'études dans les deux langues, ainsi que pour évaluer la diffusion et la distribution de ces ressources. L'évaluation a porté sur 92 ressources d'enseignement des mathématiques en anglais et 60 ressources en français produites par le Ministère de 2002 à 2013. L'examen couvrait des ressources produites dans de nombreux formats, comme des documents imprimés et en ligne, des sites Web interactifs, des vidéos et des webinaires. L'évaluation a été menée au moyen d'entrevues, de groupes de discussion et d'un sondage auprès des éducateurs.

Les ressources considérées comme les plus utiles étaient celles qui étaient alignées aux besoins en matière d'enseignement de manière à cadrer avec le programme-cadre, celles qui étaient alignées avec les niveaux scolaires enseignés, celles qui concordait avec le curriculum et avec les objectifs du conseil scolaire et du Ministère, celles qui étaient claires et faciles à comprendre, celles qui étaient prêtes à être utilisées dans les plans de leçon et celles qui proposaient des activités pratiques.

Le rapport d'évaluation remis au Ministère a également révélé ce qui suit :

- Les enseignants savaient qu'ils avaient à leur disposition de nombreuses ressources; toutefois, ils n'étaient pas toujours bien informés de la façon d'accéder à ces ressources ni même de l'endroit où commencer leur recherche pour les obtenir. Les pratiques de diffusion des ressources n'étaient pas uniformes, et l'information n'était pas nécessairement transmise aux enseignants par les administrateurs scolaires.
- L'accès des enseignants à ces ressources par l'entremise des administrateurs dépendait grandement du partage de ces ressources par les directeurs, certains directeurs suggérant activement des ressources aux enseignants alors que d'autres ne les suggéraient pas. Les administrateurs scolaires n'ont pas nécessairement le temps d'examiner toutes les ressources avant de les distribuer, de sorte que leur distribution pouvait être incohérente et ponctuelle. De plus, le personnel des conseils s'estimait parfois mal informé quant à la distribution des ressources, car celles-ci semblaient passer directement du Ministère aux écoles sans que le conseil soit nécessairement alerté.
- Les méthodes utilisées pour obtenir de la rétroaction sur les ressources étaient plutôt informelles. Jusqu'à l'évaluation de 2014, il n'existait aucun moyen officiel de recueillir les commentaires des enseignants, des administrateurs et du personnel des conseils sur l'utilisation et l'utilité des ressources.

En décembre 2017 et en janvier 2018, le Ministère a sondé les éducateurs afin de recueillir leurs commentaires sur la stratégie de mathématiques renouvelée de 2016. Le sondage comprenait des commentaires sur les ressources des éducateurs. En examinant le sondage, nous avons constaté que la rétroaction des éducateurs faisait écho aux constatations du rapport d'évaluation de 2014. Plus précisément, la plupart des enseignants estiment encore que les ressources d'apprentissage et d'enseignement des mathématiques ne sont pas

très utiles. Sur les 17 ressources énumérées dans le sondage, seulement deux étaient considérées comme étant les plus utiles par au moins 50 % des éducateurs. Il s'agissait du document du programme-cadre Mathématiques (50 %) et de la ressource relative au matériel concret (objets ou matériel que les élèves peuvent toucher et qu'ils peuvent déplacer pour les aider à apprendre les mathématiques et d'autres concepts), ce que 65 % des répondants ont trouvé le plus utile. En comparaison, sur les 15 autres ressources examinées, seulement 2 % à 38 % des éducateurs ont estimé qu'elles comptaient parmi leurs ressources les plus utiles.

Dans le sondage que nous avons mené auprès des enseignants, nous leur avons demandé dans quelle mesure ils avaient réussi à trouver des ressources fournies par le Ministère ou leur conseil scolaire traitant de la matière des huit programmes-cadres nouveaux et révisés qui avaient été publiés dans les trois dernières années (2017-2020). Plus du quart (26 %) des répondants ont indiqué qu'on ne leur avait pas fourni de ressources liées au programme-cadre dont ils sont responsables. Ce pourcentage variait de 18 % dans le cas du curriculum de la maternelle et du jardin d'enfants à 47 % dans le cas du programme-cadre Éducation coopérative des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années. Parmi les répondants qui ont indiqué qu'on leur avait fourni des ressources, pour les huit programmes-cadres combinés, 41 % ont indiqué qu'elles n'étaient pas utiles ou plutôt utiles, tandis que 16 % les ont jugées utiles ou très utiles.

En outre, en grande majorité, les enseignants (87 %) qui ont répondu à notre sondage estiment qu'il serait profitable qu'ils puissent fournir des commentaires et une rétroaction au Ministère pendant l'élaboration des ressources. Cependant, seulement 3 % des enseignants ont indiqué que le Ministère avait déjà sollicité leurs commentaires au moment de l'élaboration des ressources.

## RECOMMANDATION 5

Afin de fournir aux enseignants et aux autres éducateurs les ressources et le matériel utiles dont ils ont besoin pour appuyer l'enseignement des programmes-cadres, le ministère de l'Éducation, de concert avec les conseils scolaires, devrait :

- communiquer la disponibilité des nouvelles ressources aux enseignants et au personnel des conseils scolaires au moment de leur publication, en indiquant l'endroit où elles peuvent être consultées et la façon de le faire;
- recueillir la rétroaction et les commentaires des enseignants sur l'utilité des ressources et des suggestions d'amélioration, au moyen de sondages ou par d'autres moyens, dans les deux ans suivant la publication des ressources;
- utiliser et intégrer les commentaires reçus aux versions révisées des ressources, le moment venu.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère s'engage à tirer parti des ressources pédagogiques destinées aux éducateurs et à renforcer l'offre de telles ressources et la sensibilisation à celles-ci. Le Ministère élabore un site Web sur le curriculum et les ressources. Ce nouvel espace numérique aidera les enseignants à accéder aux programmes-cadres et aux ressources d'apprentissage de manière conviviale et sur leurs appareils mobiles et deviendra de plus en plus interactif au fil du temps grâce à un nouveau contenu et de nouvelles caractéristiques fondés sur les commentaires des utilisateurs. La plateforme sera disponible en français et en anglais à toutes les étapes.

Comme il est important de comprendre en temps opportun l'efficacité des ressources pour les éducateurs, le Ministère collaborera avec les partenaires du secteur de l'éducation pour

explorer des façons efficaces de solliciter cette rétroaction et leurs points de vue dans un délai raisonnable afin d'évaluer l'efficacité d'une ressource du curriculum.

Le Ministère donnera également suite à la rétroaction sur les ressources du curriculum dans le cadre de l'élaboration continue des ressources, y compris l'analyse d'autres sources de rétroaction le cas échéant.

### 4.2.3 La formation offerte aux enseignants sur la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme-cadre nouveau ou révisé ne permet pas de joindre suffisamment d'enseignants en temps opportun

Pour qu'un programme-cadre soit mis en œuvre de manière efficace, les éducateurs doivent le comprendre et se familiariser avec celui-ci. Les éducateurs doivent également savoir comment mettre en œuvre et enseigner le programme-cadre à l'aide de diverses stratégies et méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins d'apprentissage de leurs élèves et être prêts à leur fournir du matériel et des ressources didactiques appropriés et de grande qualité. Les conseils scolaires et les écoles qui sont responsables de la mise en œuvre du curriculum doivent également disposer de suffisamment de temps pour bien former les enseignants sur la façon de mettre en œuvre le curriculum et leur fournir du matériel et des ressources pédagogiques à cette fin.

### Il s'écoule peu de temps entre la publication du curriculum et la date de mise en œuvre

Dans le cas de cinq des programmes-cadres les plus récemment publiés ou révisés, nous avons examiné les délais que le Ministère a accordés aux conseils scolaires et aux écoles pour leur permettre de bien préparer les enseignants en leur donnant de la formation et en leur fournissant le matériel et les ressources didactiques nécessaires à la mise en œuvre efficace du curriculum.

Nous avons constaté que, dans quatre des cinq programmes-cadres récemment révisés que nous avons examinés, le programme-cadre avait été diffusé sans que les conseils scolaires et les écoles aient suffisamment de temps pour l'examiner et préparer les enseignants et pour fournir le matériel et les ressources pédagogiques nécessaires pour qu'ils puissent le mettre en œuvre de manière appropriée. Plus précisément, le programme-cadre Éducation physique et santé de palier élémentaire 2019 a été publié le 21 août 2019, soit seulement 10 jours avant que les écoles ne soient tenues de le mettre en œuvre le 3 septembre 2019. Le programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire 2019 a été publié en mai 2019 en vue d'une mise en œuvre en septembre 2019; le cours Études de carrière 2019 de 10<sup>e</sup> année a été publié en juillet 2019 en vue d'une mise en œuvre en septembre de la même année; et le programme-cadre Mathématiques 2020 de palier élémentaire a été publié à la fin de juin 2020, seulement deux mois avant la date de mise en œuvre cible de septembre 2020. Dans chacun de ces cas, le programme-cadre a été publié pendant ou immédiatement avant la période où les enseignants ne travaillent habituellement pas.

Comme il a été mentionné, le Ministère a publié le programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire à la fin de juin 2020. Le contenu et la structure du programme-cadre ont fait l'objet d'une révision complète. Ainsi, on y a ajouté un nouveau contenu, notamment des composantes du programme-cadre pour la littératie financière (pour renforcer la compréhension de la valeur et de l'utilisation de l'argent, des concepts de base en gestion financière, et pour accroître la sensibilisation à la consommation et aux affaires publiques), les compétences en apprentissage socioémotionnel (visant à aider les élèves à acquérir de la confiance, à composer avec les difficultés et à réfléchir de façon critique). Il s'ensuit que les enseignants auront besoin de temps pour bien comprendre et préparer les stratégies à mettre en œuvre. En outre, le nouveau programme-cadre

a ajouté des attentes particulières liées aux concepts et aux compétences en programmation informatique (codage) pour établir le lien entre les mathématiques et la résolution de problèmes réels, et la composante algèbre a été modifiée pour mettre l'accent sur la pensée et le raisonnement algébriques ainsi que sur la reconnaissance des tendances.

Pour qu'il soit possible de mettre en œuvre pleinement ces changements, il faudra probablement apporter des modifications importantes aux processus d'élaboration des programmes, à la pratique pédagogique et à la pédagogie, particulièrement dans le cas des enseignants ayant moins d'expérience en mathématiques, en codage et en littératie financière. Les enseignants auront également besoin de ressources pratiques alignées sur le curriculum révisé. Toutefois, le curriculum a été publié à la fin d'une fermeture d'école de 10 semaines en raison de la COVID-19. Cela signifie que les enseignants auront besoin de temps pour pouvoir combler les éventuelles lacunes dans l'apprentissage de leurs élèves, lesquelles peuvent s'être élargies en raison des circonstances liées à la pandémie et à la fermeture des écoles, et ce, dans la même période où ils doivent mettre en œuvre le nouveau curriculum. Au moment de notre audit, le Ministère avait élaboré des ressources pour le nouveau programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire, y compris un aperçu des changements apportés au programme-cadre, des concepts clés, des exemples d'activités et des glossaires.

Deux des conseils scolaires avec lesquels nous avons communiqué ont indiqué qu'ils aimeraient recevoir un programme-cadre nouveau ou révisé de six à huit mois avant sa mise en œuvre. Un autre conseil a indiqué qu'il avait besoin d'au moins trois ou quatre mois avant le début de l'année scolaire pour pouvoir mettre en œuvre un programme-cadre nouveau ou révisé. Le quatrième conseil, pour sa part, aimerait recevoir le programme-cadre 12 mois à l'avance (à l'automne, pour sa mise en

œuvre à l'automne de l'année scolaire suivante). Il a mentionné que ce calendrier permettrait au personnel des conseils scolaires et des écoles de comprendre les changements apportés au programme-cadre et de déterminer l'apprentissage professionnel dont les enseignants ont besoin, tant en ce qui a trait au contenu du programme-cadre qu'en ce qui a trait à la composante pédagogique (stratégies et pratiques pédagogiques). Les conseils scolaires ont également mentionné que le délai prolongé qu'ils demandent avant la mise en œuvre d'un programme-cadre nouveau ou révisé donnerait au conseil et à ses écoles suffisamment de temps pour s'assurer d'être en mesure de fournir aux enseignants les ressources appropriées, en plus de donner aux maisons d'édition suffisamment de temps pour créer de nouveaux manuels scolaires et d'autres ressources conformes au nouveau programme-cadre.

Plus précisément, en ce qui concerne le programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire 2020 publié à la fin de juin 2020 et devant être mis en œuvre en septembre 2020, tous les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté estimaient que le calendrier ne laissait pas suffisamment de temps pour préparer les enseignants et leur fournir du matériel et des ressources didactiques pour assurer une mise en œuvre appropriée du programme-cadre. En fait, un conseil scolaire nous a dit qu'à défaut d'un délai suffisant entre la publication du nouveau programme-cadre et la date de sa mise en œuvre, celle-ci ne pourrait être que superficielle dans les premiers temps. Une autre préoccupation exprimée par ce conseil veut qu'avec un délai d'exécution aussi court, les enseignants ne comprennent pas le contenu du programme-cadre de façon suffisamment approfondie ou ne possèdent aucune connaissance des stratégies et pratiques pédagogiques qu'ils devraient utiliser pour l'enseigner de manière efficace.

Dans le sondage que nous avons mené auprès des enseignants, nous avons obtenu leur opinion à savoir s'ils avaient eu suffisamment de temps

pour comprendre la matière et se préparer afin de pouvoir enseigner les huit programmes-cadres nouveaux ou révisés qui avaient été publiés dans les trois dernières années (2017-2020) de manière efficace. De 57 % (Études sociales, palier élémentaire) à 97 % (mathématiques, palier élémentaire) des enseignants responsables de la mise en œuvre de chaque programme-cadre respectif ont indiqué qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour comprendre et préparer le contenu en vue de l'enseigner.

De plus, 46 % des enseignants ont indiqué que pour mettre en œuvre un programme-cadre nouveau ou révisé de manière efficace dans leur classe, on devrait prévoir un délai d'au moins trois à six mois entre le moment de sa publication et la date de sa mise en œuvre. Quarante-trois pour cent ont affirmé qu'il fallait plus de six mois.

### La formation ministérielle sur les programmes-cadres nouveaux ou révisés n'est pas toujours offerte avant l'entrée en vigueur de celui-ci

Le Ministère offre souvent de la formation à certains membres du personnel des conseils scolaires et des écoles, y compris les titulaires de classe, les responsables du curriculum dans les écoles et les cadres supérieurs des conseils scolaires, qui assument des responsabilités liées au programme-cadre applicable. Les conseils scolaires et le personnel scolaire qui suivent la formation offerte par le Ministère sont encouragés à donner de la formation aux enseignants dans leur conseil scolaire, mais ils ne sont pas tenus de le faire. En outre, le Ministère verse souvent aux conseils scolaires des fonds à des fins de formation et d'achat de matériel et de ressources didactiques que les enseignants peuvent utiliser pour mettre en œuvre le programme-cadre nouveau ou révisé.

En ce qui concerne les cinq programmes-cadres nouveaux ou révisés récemment publiés que nous avons examinés, nous avons constaté que le Ministère avait offert une formation pour

trois d'entre eux : le nouveau programme-cadre Éducation coopérative 2018 de palier secondaire, le programme-cadre Éducation physique et santé 2019 de palier élémentaire et le programme-cadre Mathématiques 2020 de palier élémentaire, comme il est indiqué à la **figure 12**. Dans le cas du programme-cadre Éducation coopérative de palier secondaire, le Ministère a offert une formation en personne à un certain nombre d'éducateurs de chaque conseil scolaire en avril 2018, soit cinq mois avant que les écoles soient tenues de le mettre en œuvre. En ce qui concerne le programme-cadre Éducation physique et santé de palier élémentaire révisé, en juillet 2019, le Ministère a passé un marché avec l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario, une association à cette discipline, pour qu'elle élabore cinq webinaires de formation, qui ont été mis à la disposition des enseignants et d'autres éducateurs d'octobre 2019 à mai 2020, dans les huit mois suivant la date de mise en œuvre obligatoire du programme-cadre révisé par les écoles (septembre 2019). En ce qui concerne le programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire, le Ministère a tenu une série de webinaires à l'intention du personnel des conseils scolaires et des écoles en août et en septembre 2020.

Toutefois, en septembre 2020, le Ministère n'avait pas encore offert de formation pour les autres curriculums que nous avons examinés : Cours d'exploration des choix de carrière de 10<sup>e</sup> année de 2019 et études secondaires 2019 sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits, mis en œuvre en septembre 2019. Le Ministère a expliqué que des séances de mise en œuvre régionales avaient été élaborées pour le cours Études de carrière 2019, mais qu'elles n'avaient pas encore été inscrites au calendrier en raison de la COVID-19. Le Ministère collabore avec des partenaires communautaires pour élaborer et faciliter des séances de mise en œuvre du programme-cadre Études des Premières Nations, des Métis et des

Inuits 2019 de palier secondaire, mais le calendrier de cette formation n'a pas encore été établi.

La majorité des enseignants que nous avons sondés ont répondu qu'ils n'avaient pas reçu de formation propre à la mise en œuvre des huit programmes-cadres publiés entre 2017 et 2020 (pour ceux qu'ils devaient enseigner). En moyenne, 57 % des enseignants ont dit ne pas avoir reçu de formation relative à ces huit programmes-cadres. Le pourcentage variait de 48 % chez les enseignants chargés d'enseigner les mathématiques au palier élémentaire à 70 % chez ceux chargés d'enseigner le cours d'études de carrière. En outre, parmi ceux qui ont reçu de la formation, seulement 8 % ont répondu qu'elle avait été utile ou très utile.

### **Au moins le tiers des enseignants n'étaient pas satisfaits de la formation offerte par le Ministère relativement à la Stratégie de mathématiques de 2016**

Les commentaires des éducateurs recueillis dans le cadre du sondage que le Ministère a mené en décembre 2017 et en janvier 2018 sur la stratégie de mathématiques renouvelée ont également permis de mieux comprendre l'expérience des éducateurs relativement à l'apprentissage professionnel en mathématiques auquel ils ont participé depuis le lancement de la Stratégie de mathématiques renouvelée du Ministère à l'automne 2016. Certains résultats étaient préoccupants, par exemple :

- Trente-sept pour cent des éducateurs estimaient que l'utilité de l'apprentissage professionnel auquel ils participaient ne justifiait pas le temps qu'ils y consacraient.
- Trente-neuf pour cent estimaient que leur degré de confiance envers leur capacité d'apprentissage et d'enseignement des mathématiques n'avait pas augmenté grâce à l'apprentissage professionnel.
- Trente-quatre pour cent ont affirmé ne pas avoir acquis de nouvelles connaissances en mathématiques ni une meilleure compréhension de celles-ci, tandis que

31 % ont affirmé ne pas avoir été en mesure d'appliquer les nouvelles connaissances pour modifier leur pratique et leur façon de travailler à la suite de l'apprentissage professionnel.

Ces résultats indiquent que de nombreux enseignants estimaient que l'apprentissage professionnel des mathématiques n'était pas utile et n'avait pas d'incidence positive sur l'apprentissage des élèves en mathématiques. Quoi qu'il en soit, au moment de notre audit, le Ministère n'avait encore pris aucune mesure pour améliorer l'apprentissage professionnel en mathématiques des enseignants.

## RECOMMANDATION 6

Pour permettre aux enseignants de bien comprendre le programme-cadre révisé nouveau ou révisé et d'avoir une connaissance des stratégies et pratiques pédagogiques qu'ils devraient utiliser pour l'enseigner de manière efficace, le ministère de l'Éducation devrait :

- prévoir un délai suffisant avant la date de mise en œuvre du programme-cadre, soit de six mois à un an, selon la portée de la révision;
- fournir la formation, les outils et les ressources nécessaires aux enseignants plusieurs mois avant le début de l'enseignement du programme-cadre.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère est conscient de la valeur de l'accès à un nouveau curriculum avant la date de mise en œuvre obligatoire. Le Ministère s'efforcera d'établir un délai constant entre la publication du curriculum et la date de mise en œuvre obligatoire, dans le cadre de son élaboration d'une approche axée sur le risque pour le renouvellement du curriculum.

Le Ministère fournira aux éducateurs une formation, des outils et des ressources avant la mise en œuvre obligatoire du curriculum. Le Ministère continuera également d'offrir ces

possibilités et ces ressources à l'étape de la mise en œuvre afin que les éducateurs bénéficient d'une formation en cours d'emploi.

### 4.2.4 De nombreux manuels scolaires datent et contiennent du matériel et des renseignements désuets qui ne sont plus pertinents pour les élèves

Pour s'assurer que les manuels scolaires utilisés par les élèves correspondent aux attentes du curriculum de l'Ontario et respectent les autres politiques et priorités du Ministère, celui-ci a établi une liste – une pour le curriculum de langue anglaise et une pour le curriculum de langue française – des manuels scolaires approuvés pour la plupart des matières et des cours, appelée la Liste Trillium.

Bien que les conseils scolaires et les écoles ne soient pas tenus d'utiliser les manuels scolaires de la liste dans leurs salles de classe, si une école ou un enseignant désire acheter un ensemble de manuels scolaires pour sa salle de classe, ces manuels doivent figurer sur la liste. De plus, les enseignants peuvent également utiliser les ressources ou les aides aux leçons trouvées ailleurs, comme sur EduGAINS, le site Web du Ministère pour accéder à des ressources qui contiennent du matériel élaboré par le Ministère et par des associations de matière ou d'autres fournisseurs de services éducatifs.

Pour s'assurer que les élèves reçoivent l'information la plus à jour possible, les manuels scolaires doivent être examinés et mis à jour périodiquement. La fréquence à laquelle les manuels scolaires devraient être mis à jour dépend de la matière. Par exemple, il est raisonnable que les manuels scolaires d'anglais et de mathématiques ne soient pas modifiés aussi souvent que ceux des études en sciences et en informatique parce que l'information qu'ils contiennent ne change pas aussi souvent.

Le Ministère établit les critères d'admissibilité et les exigences auxquels les manuels scolaires doivent satisfaire avant d'approuver leur utilisation

dans les écoles. Plus important encore, le contenu des manuels scolaires doit couvrir au moins 85 % des attentes du curriculum dans une matière de palier élémentaire ou secondaire. Entre autres, les manuels scolaires doivent être accompagnés d'un guide de ressources à l'usage de l'enseignant; utiliser des exemples et des références canadiens dans la mesure du possible; appuyer un large éventail de stratégies pédagogiques et de styles d'apprentissage; offrir aux élèves des occasions de s'investir dans la réflexion de haut niveau et la résolution de problèmes et être adaptés aux élèves de divers milieux et de différents niveaux de capacité d'apprentissage.

Il n'y a pas de limite quant au nombre d'années qu'un manuel approuvé peut demeurer sur la Liste Trillium et être utilisé dans les écoles. Ce n'est que lorsque le programme-cadre sera révisé que les manuels scolaires seront réévalués pour déterminer s'ils satisfont toujours aux critères d'admissibilité du Ministère ou s'il faut créer un tout nouveau manuel. Les manuels scolaires ne sont pas réévalués ou examinés périodiquement dans le but de déterminer le caractère actuel et la pertinence de l'information et de déterminer s'ils demeurent une ressource appropriée et convenable pour les élèves. Comme mentionné à la **section 4.1.1**, plusieurs programmes-cadres de l'Ontario n'ont pas été révisés depuis plus d'une décennie et bon nombre des manuels scolaires correspondants de la liste sont tout aussi anciens. Par exemple, nous avons examiné les manuels scolaires de mathématiques et de sciences approuvés en anglais et constaté ce qui suit :

- Les manuels scolaires du programme-cadre de mathématiques de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, mis à jour pour la dernière fois en 2005, figurent sur la liste depuis 15 ans en moyenne depuis leur approbation initiale. En fait, plus de la moitié des manuels scolaires approuvés ont été publiés avant la publication du programme-cadre révisé et datent en moyenne de 19 ans. Le Ministère nous a informés que ces manuels scolaires auraient

fait l'objet d'un réexamen au moment de la révision du programme-cadre en 2005 pour s'assurer qu'ils satisfont toujours aux critères d'approbation et qu'ils appuient le programme-cadre, mais qu'ils n'ont pas été réexaminés depuis.

- Les manuels scolaires du programme-cadre de mathématiques de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années, mis à jour pour la dernière fois en 2007, figurent sur la liste depuis 12 ans, en moyenne, depuis leur approbation initiale.
- Les manuels scolaires de sciences de palier secondaire figurent sur la liste depuis neuf ans, en moyenne, depuis leur approbation initiale, tandis que les manuels scolaires de sciences de palier élémentaire y figurent depuis 11 ans, en moyenne.

Même si ces manuels scolaires couvraient 85 % de la matière du programme-cadre au moment de leur dernière révision, ils ne reflètent pas toujours les enjeux sociaux, politiques et environnementaux actuels. Le manuel scolaire de marketing actuellement disponible en 11<sup>e</sup> année, qui a été publié en 2003 et dont l'utilisation a été approuvée jusqu'au 31 août 2021, renferme plusieurs renseignements désuets. À titre d'exemple, le manuel mentionne Future Shop comme un chef de file du commerce électronique au Canada; toutefois, Future Shop a cessé ses activités depuis déjà cinq ans. Le manuel mentionne également une enquête qui a cerné les cinq principales raisons pour lesquelles les consommateurs hésitent à magasiner en ligne. Toutefois, celle-ci a été menée il y a près de 20 ans et le magasinage en ligne et le comportement des consommateurs ont beaucoup changé depuis. Parmi les autres exemples de renseignements désuets trouvés dans ce manuel, mentionnons la location de DVD et le Nintendo Gamecube, qui ne sont ni actuels ni pertinents pour les élèves en 2020. Autre exemple, nous avons constaté qu'une école utilisait un manuel d'histoire de 10<sup>e</sup> année, publié en 2000, qui comprend une discussion sur les « Aboriginal Peoples », une terminologie qui n'est plus acceptable. De plus, bien

que ce manuel soit utilisé par les élèves, il ne figure plus sur la liste et ne devrait donc pas être utilisé en classe.

L'information désuète et l'information qui ne convient pas aux élèves de divers milieux et à différents niveaux de capacité d'apprentissage ne favorisent pas la compréhension et obligeront l'enseignant à compléter les manuels scolaires avec d'autres ressources. Le personnel de trois des conseils scolaires avec lesquels nous avons communiqué a également soulevé des préoccupations au sujet de l'âge des manuels scolaires, soulignant qu'ils constituent une bonne base d'enseignement, mais que le contenu se doit d'être pertinent et d'actualité pour les élèves. L'un des conseils nous a expliqué que l'accent a été mis sur le matériel d'apprentissage en ligne et les ressources interactives numériques pour cette raison. Les administrateurs du quatrième conseil que nous avons contacté n'avaient pas d'opinion sur la désuétude des manuels scolaires figurant sur la Liste Trillium.

Au moment de notre audit, nous avons également constaté que le Ministère ne savait pas à quel moment les éditeurs élaboreraient de nouveaux manuels scolaires ou mettraient à jour les manuels existants pour les harmoniser avec la version révisée du programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire publié en juin 2020. Puisque le nouveau programme-cadre Mathématiques a été publié seulement deux mois et demi avant le début de l'année scolaire, les manuels scolaires de mathématiques de palier élémentaire de la liste auraient dû être examinés et mis à jour pour que les écoles puissent les acheter avant le début de l'année scolaire.

Bien que le Ministère finance l'achat de toutes les ressources d'apprentissage et d'enseignement au moyen de ses Subventions pour les besoins des élèves, les conseils scolaires et les écoles prennent toutes les décisions concernant le choix, l'achat et l'utilisation de toutes les ressources. Le Ministère ne fait pas de suivi des ressources choisies ou utilisées par les écoles ni du montant consacré à l'achat de

ces ressources. Les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté ont également confirmé qu'ils ne surveillent pas l'utilisation des manuels scolaires ou d'autres ressources dans leurs écoles, car il arrive souvent que différentes écoles d'un conseil utilisent des manuels scolaires différents pour le même sujet ou cours. Ni le Ministère ni les conseils scolaires ne sont donc en mesure de déterminer quels manuels scolaires, le cas échéant, sont les plus utilisés et préférés par les enseignants. L'obtention de cette information pourrait aider les écoles à acquérir des manuels scolaires à prix moindre en procédant par achat en masse.

Dans le sondage que nous avons mené auprès des enseignants, 43 % des répondants ont indiqué qu'aucun manuel ne leur avait été fourni pour les cours qu'ils enseignaient. Parmi ceux qui ont répondu avoir reçu des manuels scolaires, 61 % ont répondu que ceux-ci n'étaient pas à jour et pertinents par rapport au curriculum actuel. Par exemple, un enseignant du secondaire a mentionné que [traduction] « tous les manuels scolaires de mathématiques du palier secondaire datent d'au moins 10 ans depuis leur date de publication originale. Comme nous n'avons plus de fonds pour remplacer les livres endommagés, nous travaillons moins de livres qu'il y a d'élèves. Le programme-cadre n'a pas été mis à jour depuis 2005 ou 2008, selon le cours. En conséquence, nos cours et manuels scolaires ne sont plus pertinents par rapport à la technologie actuelle, la connaissance du contenu pédagogique et les tendances de l'enseignement des mathématiques à l'échelle mondiale. Nous sommes grandement en retard. » Dans un autre exemple, un enseignant a répondu que [traduction] « les manuels pour les cours d'anglais et de français sont trop vieux et ne reflètent pas la vie des élèves en 2020 ou ne sont pas diversifiés. Il n'y a pas de fonds dédiés pour permettre aux enseignants d'acheter de nouvelles ressources, de sorte qu'ils se résolvent à utiliser les mêmes vieux livres qui datent de décennies. Les budgets des ministères sont si modestes qu'ils ne peuvent pas non plus fournir

ces ressources. De même, un autre enseignant a noté que pour un cours sur l'histoire du Canada de 10<sup>e</sup> année, le manuel [traduction] « ne reflète pas l'apport important de l'histoire autochtone et de l'histoire des groupes minoritaires au Canada que nous devons enseigner dans le nouveau programme-cadre ».

Dans le cadre de notre sondage, nous avons également demandé aux titulaires de classe quelles mesures de soutien leurs conseils scolaires pourraient mettre à leur disposition pour les aider à mettre en œuvre les programmes-cadres destinés à leurs élèves de manière plus efficace. Les trois principales mesures de soutien mentionnées par les enseignants d'élèves ayant des besoins particuliers étaient le personnel de soutien (85 %), les enseignants-ressources (67 %) et le matériel pédagogique, y compris les stratégies et méthodes d'enseignement (49 %). Les trois principales mesures de soutien mentionnées par les enseignants d'élèves n'ayant pas de besoins particuliers étaient le temps d'examiner le curriculum et d'en discuter avec des collègues (80 %), le matériel didactique, y compris les stratégies et les méthodes d'enseignement (72 %), la formation et le perfectionnement professionnel (69 %).

### RECOMMANDATION 7

Afin de fournir aux élèves des manuels scolaires pertinents et d'actualité pour leurs études, le ministère de l'Éducation devrait :

- examiner la liste des manuels scolaires figurant sur la Liste Trillium et s'assurer qu'ils sont à jour et pertinents pour l'apprentissage de chaque matière;
- cesser d'acheter des manuels scolaires qui ne sont plus considérés comme pertinents;
- veiller à ce que des manuels scolaires soient disponibles pour le programme-cadre Mathématiques 2020 de palier élémentaire.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère est d'accord avec la vérificatrice générale pour dire que les manuels scolaires sont une ressource importante pour les élèves, qu'ils devraient être pertinents et que les élèves devraient pouvoir s'y reconnaître. Le Ministère est conscient également des diverses autres ressources liées aux programmes-cadres actuels et nouveaux que les éducateurs et les élèves utilisent, y compris les ressources numériques.

Le Ministère collaborera avec les partenaires d'évaluation des manuels en vue d'effectuer un examen périodique des titres des manuels pour chaque sujet ou cours figurant sur la liste Trillium afin de s'assurer qu'ils sont d'actualité et pertinents.

Bien que les conseils scolaires soient responsables de la fourniture des manuels scolaires, le Ministère s'engage à communiquer les rôles et les responsabilités des conseils scolaires en ce qui a trait à l'achat des manuels et à les informer lorsqu'ils ne sont plus jugés pertinents et qu'ils ne devraient donc pas être achetés.

Le Ministère examine les recommandations formulées par le partenaire d'évaluation des manuels sur un certain nombre de manuels pour le programme-cadre révisé de mathématiques du primaire.

### RECOMMANDATION 8

Afin de déterminer quels manuels scolaires, le cas échéant, sont les plus utilisés et préférés par les enseignants, les conseils scolaires devraient surveiller l'utilisation des manuels scolaires dans leurs écoles et utiliser cette information pour passer des commandes en bloc, ce qui pourrait réduire les coûts globaux.

## RÉPONSE DES CONSEILS SCOLAIRES

Le Near North District School Board mettra en œuvre un processus de suivi de l'utilisation des manuels scolaires dans nos écoles et se servira de cette information pour effectuer des achats stratégiques, ce qui pourrait réduire le coût global.

Au sein du Catholic District School Board of Eastern Ontario, les achats de manuels sont effectués par le service des achats. Le conseil se servira de cette information pour suivre et analyser l'utilisation dans les écoles. En outre, le conseil scolaire a commencé à mettre à l'essai des programmes utilisant des ressources numériques pour certaines matières, plutôt que des manuels traditionnels, ce qui lui permettra de documenter et de suivre les préférences des écoles et des élèves et leur utilisation tout en veillant à ce que les manuels soient pertinents et reflètent le contenu actuel du curriculum.

Le District School Board Ontario North East s'engage, dans un délai de deux ans, à suivre l'utilisation des manuels scolaires dans les écoles. Le conseil scolaire a déjà commencé à prendre des mesures pour rationaliser l'utilisation des ressources dans le district. Il a notamment acheté des licences à l'échelle du conseil pour les ressources en mathématiques et en littérature.

Le personnel du service des achats du Toronto District School Board étudiera les méthodes de suivi et d'évaluation de l'utilisation des manuels dans ses écoles, ainsi que les possibilités d'achat en vrac auprès d'éditeurs et de distributeurs dans le but de réduire les coûts. Le personnel du TDSB communique également avec des collègues responsables des achats au sein d'autres conseils scolaires pour déterminer s'il y en a parmi eux qui peuvent faire part de pratiques exemplaires en matière de commande de manuels en vrac.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère s'engage à encourager les conseils scolaires à continuer d'examiner leurs pratiques d'achat de ressources.

### 4.3 Évaluation de l'apprentissage des élèves en classe

Les enseignants s'appuient sur une panoplie de stratégies d'évaluation pour prendre le pouls des connaissances, de la compréhension et des capacités de leurs élèves. Ces stratégies comprennent l'observation, les conversations élève-enseignant ainsi que les travaux et les tests des élèves. L'information obtenue grâce à ces stratégies est cruciale pour que les enseignants puissent planifier et mettre en œuvre un programme d'enseignement pour l'ensemble de la classe, tout gardant la possibilité de modifier le plan en fonction des capacités et des besoins de chaque élève. Les évaluations fournissent également aux enseignants des points de référence par rapport auxquels évaluer le rendement des élèves.

#### 4.3.1 La politique d'évaluation du Ministère ne définit pas clairement les normes de rendement des élèves qui permettraient d'accroître l'uniformité de l'évaluation

L'évaluation est le processus continu de collecte de renseignements qui témoignent de la mesure dans laquelle un élève satisfait aux attentes du programme-cadre dans une matière ou un cours. L'évaluation vise principalement à fournir aux élèves de la rétroaction et du soutien pour améliorer leur apprentissage. L'évaluation s'entend du processus consistant à juger de la qualité de l'apprentissage des élèves (au moyen de devoirs et de tests) et à attribuer une valeur ou une note pour représenter cette qualité.

*Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin*

*d'enfants à la 12<sup>e</sup> année, 2010 (Faire croître le succès)*, le principal document de politique du Ministère sur l'évaluation des élèves, précise que son objectif est de promouvoir l'équité et la transparence. Il précise en outre que les élèves et les parents doivent savoir que les évaluations sont fondées sur des preuves de l'apprentissage des élèves et qu'il y a uniformité dans l'attribution des notes entre les conseils scolaires et les écoles de la province. Cette assurance également essentielle pour permettre aux élèves de prendre des décisions avec confiance quant à leur cheminement au palier secondaire et vers les études postsecondaires.

Nous avons examiné le document de politique et constaté que, même s'il existe un cadre d'uniformité, la politique ne définit pas clairement les normes de rendement en fonction desquelles les enseignants doivent évaluer leurs élèves. La politique s'appuie sur le jugement professionnel des enseignants lorsqu'ils évaluent le rendement des élèves et, bien que chaque enseignant puisse avoir un fondement raisonnable au jugement qu'il exerce, les incohérences dans l'évaluation des élèves sont presque garanties.

Les principaux outils utilisés pour orienter l'évaluation du rendement des élèves sont des tableaux de rendement inclus dans chaque document du programme-cadre et décrits dans la politique *Faire croître le succès*. Un tableau de rendement indique quatre domaines dans lesquels les élèves doivent être évalués : les connaissances et la compréhension, les habiletés de la pensée, la communication et la mise application. Pour chaque domaine d'évaluation, le tableau indique quatre niveaux de rendement. Toutefois, les différents niveaux de rendement ne sont pas clairement définis et peuvent être interprétés. L'enseignant doit déterminer si l'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une efficacité limitée (niveau 1), avec une certaine efficacité (niveau 2), avec efficacité (niveau 3) ou avec beaucoup d'efficacité (niveau 4). La politique ne définit pas les termes associés à chaque niveau, par exemple en indiquant ce qui serait considéré comme une

démonstration des connaissances et des habiletés prescrites avec beaucoup d'efficacité.

La politique ministérielle exige que les élèves démontrent la satisfaction des attentes générales et non de chacune des attentes précises. Les enseignants décident quelles attentes particulières du programme-cadre ils incluront dans l'évaluation de la satisfaction des attentes générales permettant d'attribuer la note de l'élève. De plus, les enseignants doivent également choisir l'importance relative à accorder à chaque attente particulière. Cela ajoute à d'autres incohérences du processus d'évaluation des élèves.

La nécessité de préciser la politique d'évaluation et de communication du rendement des élèves du Ministère a été mentionnée dans une recherche commandée par le Ministère au printemps de 2019 afin d'orienter le programme-cadre de mathématiques de palier élémentaire. Des chercheurs d'universités de partout au Canada ont indiqué que les enseignants veulent et ont besoin d'une orientation plus claire en matière d'évaluation. Ils ont besoin de comprendre clairement ce qui doit être évalué, ainsi que les critères à l'aide desquels ils évaluent le rendement de leurs élèves. D'autres recherches citées par le Ministère sur l'évaluation des élèves de l'Ontario en mathématiques (y compris les consultations auprès des facultés d'éducation et l'exposé de principe sur le programme-cadre de mathématiques de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12<sup>e</sup> année du Ontario Colleges Mathematics Council) ont également fait écho à ces constats.

De plus, le rapport final de l'examen indépendant de l'évaluation et de la communication du rendement des élèves, *L'Ontario : Une province en apprentissage* (avril 2018), produit par les conseillers en éducation auprès du premier ministre et de la ministre de l'Éducation, soulignait le besoin de réviser la politique d'évaluation. Le rapport soulignait que les enseignants, les écoles et les dirigeants des conseils scolaires ne savaient pas exactement quels aspects de la politique provinciale devaient être appliqués de façon uniforme par

rapport aux aspects plus ouverts à un choix discrétionnaire local. Au moment de notre audit, le Ministère n'avait pas mis en place de plan d'action pour donner suite aux recommandations du rapport, et il ne faisait pas de suivi pour déterminer si l'une ou l'autre de ces recommandations avait été mise en œuvre, notamment en apportant plus de clarté pour assurer l'uniformité des pratiques d'évaluation.

Pour mieux comprendre si les enseignants avaient reçu des directives sur les pratiques d'évaluation, ce qui favoriserait l'uniformité dans leur cheminement d'apprentissage en vue de devenir des enseignants, nous avons communiqué avec les facultés d'éducation des universités de l'Ontario au sujet de l'orientation qui leur a été fournie par le Ministère sur les pratiques d'évaluation de l'enseignement aux enseignants en apprentissage. Chaque faculté d'éducation que nous avons contactée a indiqué qu'elle fondait son enseignement sur la politique d'évaluation du ministère *Faire croître le succès*, et qu'une grande partie de l'apprentissage des enseignants en apprentissage sur les stratégies d'évaluation s'inscrivait dans le volet stage de leur programme, dans lequel ils sont encadrés par un titulaire de classe.

## RECOMMANDATION 9

Le ministère de l'Éducation devrait mettre à jour sa politique d'évaluation, *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, 2010*, pour fournir aux enseignants davantage d'orientations et d'outils concernant l'évaluation, y compris des définitions des divers niveaux de rendement, des critères formels dans chaque catégorie d'apprentissage et des exemples de travaux d'élèves aux différents niveaux, ainsi qu'une orientation sur l'évaluation pendant l'apprentissage à distance pour toutes les années d'études.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère a comme priorité constante de fournir aux éducateurs les orientations stratégiques nécessaires pour appuyer l'évaluation et la communication du rendement des élèves. Le Ministère reconnaît qu'il est possible de renforcer ses directives dans ces domaines.

Le Ministère procédera à un examen et mobilisera les partenaires du milieu de l'éducation et de la collectivité afin d'élaborer d'autres orientations stratégiques.

### 4.3.2 La principale politique du Ministère sur l'évaluation des élèves n'est pas pertinente sur le plan culturel et ne répond pas aux besoins des élèves

Le document de politique *Faire croître le succès* doit également être mis à jour pour tenir compte de l'évolution du curriculum et des modes de prestation de celui-ci. *Faire croître le succès* mentionne que les politiques et procédures d'évaluation et de production de rapports doivent être élaborées au fil du temps à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles sur les modes d'apprentissage des élèves. Toutefois, les politiques du document reflètent l'état des connaissances sur l'expérience d'apprentissage au moment de sa publication il y a 10 ans, en 2010. Le rapport de l'examen indépendant du Ministère, *Ontario : Une province en apprentissage (2018)* a également signalé le fait que le document actuel n'énonce aucune politique ou orientation concernant les évaluations pertinentes sur le plan culturel et a souligné que des révisions et des mises à jour ciblées de *Faire croître le succès* sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances sur l'évaluation et des nouveaux engagements en matière d'éducation de la petite enfance, d'équité, d'inclusion, des élèves identifiés comme étant en difficulté, de la pédagogie pertinente et adaptée sur le plan culturel

et d'utilisation de la technologie. Les éléments suivants mettent également l'accent sur le besoin de pratiques éducatives pertinentes et adaptées sur les plans culturel et linguistique :

- Le Plan d'action pour l'équité en matière d'éducation 2017 du Ministère a été élaboré pour orienter l'identification et l'élimination des pratiques discriminatoires, des obstacles systémiques et des préjugés dans les écoles et les salles de classe en modifiant les pratiques et la culture organisationnelles.
- Le Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit comprend des approches à l'intention des écoles et des conseils scolaires pour stimuler le rendement des élèves autochtones, aider à combler l'écart de rendement entre les élèves autochtones et non autochtones et accroître la confiance du public envers l'éducation financée par les fonds publics. Les stratégies consistent notamment à hausser le nombre d'employés autochtones travaillant au Ministère pour appuyer les conseils scolaires, à améliorer les compétences en littératie et en numératie des élèves, à assurer la formation des enseignants sur les méthodes d'enseignement appropriées pour les élèves autochtones et à encourager un plus grand nombre de parents à participer à l'éducation de leurs enfants ou à s'investir dans leur école; Bien que ce cadre ait été instauré par le ministère de l'Éducation en 2007 et qu'il ait eu une durée de vie prévue de 10 ans, le Ministère nous a dit que les conseils scolaires l'utilisent encore comme guide;
- La Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française est une politique visant à favoriser le bien-être en enrichissant et en élargissant le contexte francophone dans lequel les élèves sont scolarisés afin de répondre à leurs besoins linguistiques, éducatifs et culturels.

De plus, l'apprentissage à la maison à la suite de la fermeture des écoles en raison de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité de mettre à jour le document de politique en ce qui concerne l'apprentissage en ligne et l'évaluation en ligne/ par voie virtuelle des élèves. L'édition actuelle de *Faire croître le succès* comprend une courte section sur l'apprentissage en ligne; toutefois, celle-ci met l'accent sur l'apprentissage en ligne pour les élèves de palier secondaire qui travaillent à satisfaire aux exigences pour l'obtention d'un diplôme et se préparent à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire. Bien qu'elle indique que les cours en ligne satisfont aux mêmes normes rigoureuses d'évaluation que les cours enseignés en classe traditionnelle, la politique ne donne aucun exemple précis ni aucune orientation quant à la façon d'assurer cette rigueur, compte tenu de l'interaction réduite et des moyens limités pour que les élèves puissent démontrer leurs connaissances.

### RECOMMANDATION 10

Le ministère de l'Éducation devrait mettre à jour sa politique d'évaluation, *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, 2010*, afin qu'elle témoigne des connaissances les plus récentes en matière d'évaluation, d'équité, d'inclusion, de besoins éducatifs spéciaux, de pédagogie pertinente et adaptée sur le plan culturel et de l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage à distance.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère est déterminé à favoriser l'équité, l'inclusion, la lutte contre la discrimination et la lutte contre le racisme, les droits de la personne et le soutien à la réussite de tous les élèves de notre système d'éducation. Cet engagement se reflète dans le travail que nous effectuons dans les curriculums, l'évaluation et la communication du rendement, ainsi que dans la prestation de services d'éducation en personne

et à distance. Cette optique sera appliquée au travail que nous effectuerons en réponse à la **recommandation 9** dans le cadre de laquelle le Ministère s'engage à élaborer d'autres orientations stratégiques.

### 4.3.3 Le Ministère et les conseils scolaires n'exercent pas la surveillance nécessaire pour garantir une évaluation uniforme des élèves

Étant donné le degré de jugement professionnel qui peut être exercé dans l'application de la politique d'évaluation du Ministère, il est possible qu'il y ait des différences dans l'interprétation et l'application de la politique. Le rapport de 2018, *Ontario : Une province en apprentissage*, produit par les conseillers en éducation du premier ministre et de la ministre de l'Éducation, indiquait que les éducateurs désiraient ardemment maintenir et accroître la confiance envers le jugement professionnel des enseignants ainsi que renforcer la cohérence de la compréhension et des pratiques d'évaluation entre les salles de classe, les écoles et les conseils scolaires. La réalisation de cette volonté exige un juste équilibre entre l'uniformité et la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins locaux. Selon le rapport, les solutions possibles comprenaient l'apprentissage et le perfectionnement professionnels pour appuyer les connaissances, les compétences et les pratiques des éducateurs en matière d'évaluation individuelle, et l'apprentissage en collaboration pour acquérir une compréhension et des pratiques communes. On a également manifesté de l'intérêt pour la correction modérée (les enseignants notent un devoir séparément, puis discutent des différences dans l'évaluation pour convenir d'une approche dans un esprit de collaboration) et la collaboration professionnelle au sein des écoles et entre celles-ci, avec les équipes de district et les réseaux d'éducateurs à l'échelle de la province.

Jusqu'en 2006, le Ministère fournissait aux enseignants des copies types d'évaluations

montrant les caractéristiques du travail des élèves à chaque niveau de rendement pour chaque année d'études. Toutefois, le Ministère a cessé de produire des copies types et a plutôt commencé à intégrer davantage d'outils d'aide (c.-à-d. des questions de l'enseignant, des questions types et des exemples) directement dans le programme-cadre révisé, ainsi que des attentes précises, et ce, dans l'ensemble du programme-cadre. Bien que cela ait été utile, l'un des commentaires des enseignants qui revenait dans des études et des recherches antérieures était que les enseignants aimeraient avoir des exemples démontrant à quoi ressemblent les principes et les stratégies d'évaluation dans la pratique, ainsi que du matériel et des ressources qu'ils pourraient utiliser, comme des guides de notation des évaluations (grilles de notation). Deux facultés d'éducation avec lesquelles nous avons communiqué nous ont également répondu qu'elles continuent d'utiliser les anciennes copies types du Ministère dans les travaux de cours avec les enseignants en apprentissage, car elles aident à comprendre les divers niveaux de rendement au moment d'évaluer le travail des élèves. Une faculté d'éducation a également suggéré que le Ministère continue de produire des copies types et devrait même produire plusieurs copies types d'un même niveau afin de sensibiliser les enseignants au fait que le rendement à un niveau donné pourrait être présenté de diverses façons.

Il s'ensuit que le Ministère et les conseils scolaires doivent exercer une surveillance continue pour s'assurer que les élèves sont évalués de façon uniforme à l'échelle des conseils et de la province. Nous avons retenu les services d'un conseiller, pour les besoins de l'audit, qui cumule 35 années d'expérience à titre d'éducateur, dont 10 à titre de directeur d'école. Notre conseiller a souligné que le matériel concret, les types de tests et les copies types d'évaluation du travail des élèves sont autant d'outils importants pour fournir une orientation en matière d'évaluation que les enseignants peuvent utiliser dans leurs salles de classe pour évaluer les élèves et faire rapport à leur directeur et, en

fin de compte, au Ministère, pour montrer que les élèves satisfont aux attentes énoncées dans les programmes-cadres.

Le rôle du Ministère en ce qui concerne l'uniformité de l'évaluation des élèves consiste à élaborer un curriculum et à élaborer et à exiger la mise en œuvre de politiques d'évaluation du curriculum afin de fournir une orientation uniforme aux conseils scolaires. À cette fin, le Ministère a publié sa principale politique d'évaluation, *Faire croître le succès*, pour la dernière fois en 2010.

Il incombe aux conseils scolaires de veiller à ce que les écoles mettent en œuvre comme il se doit les politiques d'évaluation des élèves et à ce que des responsables du curriculum, à l'échelle des conseils scolaires, appuient régulièrement la mise en œuvre des programmes-cadres et les pratiques d'évaluation. Ni le Ministère ni les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté n'interviennent pour veiller systématiquement à l'uniformité des évaluations entre les écoles et les conseils. Tous les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté nous ont dit que les examens des évaluations des enseignants pour s'assurer que les pratiques sont uniformes sont effectués à l'échelle des écoles. Les conseils scolaires ont également mentionné que cela pourrait se faire au moyen d'évaluations du rendement des enseignants remplies par les directeurs d'école à titre de commentaires dans les modèles d'évaluation du rendement, et que le processus vise à rendre compte de la qualité de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'apprentissage par les élèves des attentes du programme-cadre. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment, les évaluations du rendement des enseignants expérimentés ne doivent être effectuées qu'une fois tous les cinq ans. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un processus efficace pour s'assurer que les élèves sont évalués de façon constante et continue.

Compte tenu des fermetures d'écoles en réponse à la COVID-19, nous n'avons pas été en mesure de visiter les écoles pour discuter des pratiques

d'évaluation et l'examiner. Nous avons toutefois interrogé un échantillon de directeurs d'écoles élémentaires, intermédiaires et secondaires, ainsi que des responsables de programmes-cadres d'écoles secondaires des quatre conseils scolaires sélectionnés qui ont fait l'objet de notre audit. Un seul des cinq directeurs d'école secondaire nous a informés que ses élèves se présentent à des examens communs pour toutes les matières et à toutes les années d'études et que les élèves qui suivent le même cours se présentent au même examen. Le directeur et le responsable des programmes-cadres de cette école estiment que le fait de demander aux élèves de se présenter à des examens communs favorise l'uniformité de l'enseignement et de l'évaluation et améliore la responsabilisation des enseignants. Il s'agit d'une façon de s'assurer que les enseignants couvrent tous les sujets et toutes les unités du programme-cadre. En outre, bien que les enseignants disposent de la souplesse nécessaire pour choisir la façon d'enseigner le programme-cadre, le fait de demander aux élèves de se présenter à un examen commun présente l'avantage d'empêcher un enseignant qui n'aimerait pas enseigner un sujet ou une unité donnée, ou qui aurait de la difficulté à le faire, de passer outre cette matière ou de ne pas l'enseigner à fond, parce que ses élèves devront se soumettre à un test portant sur cette matière. Ils ont également souligné que ce mode d'évaluation encourage les enseignants à collaborer et à faire preuve de transparence au sujet de ce qu'ils enseignent, ce qui favorise également l'uniformité de l'enseignement.

### Incohérences relevées entre les résultats aux tests de l'OQRE et les notes attribuées par les enseignants

L'un des conseils scolaires que nous avons visités a effectué une analyse dans le cadre de laquelle il a comparé les notes des élèves aux tests de l'OQRE aux notes des élèves dans leurs bulletins scolaires de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années pour les trois années scolaires de 2016-2017 à 2018-2019. Les résultats révélaient

des incohérences entre les résultats aux tests de l'OQRE et les notes attribuées par les enseignants. Une proportion plus élevée d'élèves atteignait les niveaux 3 et 4 dans les évaluations de l'OQRE en lecture et en écriture aux cycles primaire et moyen que la proportion d'élèves qui atteignaient les niveaux 3 et 4 selon les notes attribuées par les enseignants. Réciproquement, une proportion considérablement plus faible d'élèves atteignait les niveaux 3 et 4 dans les évaluations de l'OQRE par rapport aux notes attribuées par les enseignants en mathématiques aux cycles primaire et moyen.

Nous avons également comparé les notes des bulletins scolaires des élèves aux notes obtenues dans les tests de l'OQRE dans les matières dans lesquelles il fait passer des tests (c'est-à-dire les mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, et les mathématiques appliquées et théoriques de 9<sup>e</sup> année) pour tous les élèves de la province. À l'instar des résultats obtenus par les conseils scolaires, nous avons constaté qu'il y avait des écarts entre les notes aux tests de l'OQRE et celles attribuées par les enseignants, ce qui, encore une fois, donne à penser que les évaluations en classe et les évaluations normalisées ne sont pas uniformes à l'échelle de la province. Ni le Ministère ni le conseil scolaire ne savaient expliquer les écarts entre les résultats aux tests de l'OQRE et les notes attribuées par les enseignants. Le Ministère a fait remarquer que les évaluations à grande échelle comme celles de l'OQRE diffèrent des évaluations en classe pour ce qui est de leurs buts et de la façon dont elles sont conçues, administrées et notées.

Les établissements d'enseignement postsecondaire savent qu'il existe des incohérences dans l'évaluation des élèves entre les écoles secondaires. En effet, un bureau de presse national a signalé en 2018 que la Faculté de génie d'une université ontarienne utilisait une liste des écoles secondaires de l'Ontario dont les notes correspondaient aux notes que leurs diplômés avaient obtenues au cours de la première année d'études en génie, et de celles dont les notes ne correspondaient pas. Le reportage indiquait que

l'université dressait une liste des diplômés des écoles secondaires dont les écarts étaient faibles et de ceux dont les écarts étaient importants – elle a qualifié le phénomène de facteur d'ajustement et s'en est servie pour évaluer les candidats. Nous en avons discuté avec le registraire adjoint du bureau d'admission de l'université, qui nous a expliqué que le facteur d'ajustement est mis à jour chaque année et qu'il utilise cette pratique depuis des décennies. L'université publie cette pratique sur sa page Web consacrée à la Faculté de génie. Nous avons discuté de cette pratique avec d'autres bureaux d'admission des universités de la province. Tous ont indiqué qu'ils n'ajustaient pas les notes des élèves en fonction de l'école secondaire d'où ils proviennent.

## RECOMMANDATION 11

Pour obtenir l'assurance que l'évaluation des élèves est uniforme à l'échelle de la province et dans chaque conseil scolaire, le ministère de l'Éducation devrait :

- exiger des conseils scolaires qu'ils analysent les données sur le rendement des élèves (c'est-à-dire la cohérence entre les notes aux tests de l'OQRE et celles attribuées par les enseignants);
- compiler et analyser les données fournies par les conseils scolaires;
- assurer un suivi et régler les problèmes lorsque l'évaluation ne semble pas uniforme;
- établir un réseau d'éducateurs à l'échelle de la province pour créer et partager du matériel, des stratégies et des pratiques d'évaluation.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère continuera d'aider les conseils scolaires à analyser leurs données locales sur le rendement des élèves, y compris les résultats d'évaluation de l'OQRE et les notes obtenues dans les cours et les bulletins scolaires, et les obligera à comparer les notes de l'OQRE avec les notes obtenues en classe.

Le Ministère examinera des façons dont il pourrait élargir la portée des données qui sont mises à la disposition des conseils à des fins d'analyse au moyen des outils interactifs qu'il a affichés pour les conseils dans son Centre d'information scolaire.

Le Ministère compilera et analysera les données soumises par les conseils afin de cerner les tendances et les points de vue notables liés au rendement des élèves.

Dans les cas où l'analyse des données révèle des problèmes possibles de qualité des données et des incohérences dans l'évaluation, le Ministère faciliterait le suivi et l'examen.

Le Ministère misera sur les réseaux actuels, comme les responsables de la gestion de l'information pour le rendement des élèves dans les conseils scolaires, pour appuyer la création et le partage de matériel, de stratégies et de pratiques d'évaluation entre les éducateurs. Le Ministère examinera avec ses partenaires du secteur de l'éducation des options sur la façon dont nous pouvons collaborer pour mettre sur pied et maintenir ce réseau.

## 4.4 Évaluations provinciales

### 4.4.1 Les élèves de l'Ontario réussissent bien dans les évaluations nationales et internationales, mais les résultats sont stagnants

Les élèves de l'Ontario participent régulièrement à quatre évaluations intergouvernementales : une évaluation à l'échelle nationale et trois évaluations à l'échelle internationale. Il s'agit des suivantes :

- Le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) évalue les **élèves de 8<sup>e</sup> année en sciences, en lecture et en mathématiques** et est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.
- Le Programme international pour le suivi des acquis des **élèves (PISA) évalue les élèves de 15 ans en sciences, en lecture**

**et en mathématiques** et il est administré par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

- L'Évaluation Tendances de l'enquête internationale en mathématiques et en sciences teste les **élèves de 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années en sciences et en mathématiques** et est administrée par l'International Study Center at Boston College's Lynch School of Education.
- Le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) évalue les **élèves de 4<sup>e</sup> année en lecture** et est administré par l'International Study Center at Boston College's Lynch School of Education.

Les recherches indiquent qu'il y a des limites à l'utilisation d'évaluations internationales pour dresser plus qu'un portrait général du rendement dans différents pays. Un article publié en 2014 par le Mathematics Education Research Group of Australasia faisait état de limites, y compris le fait que les problèmes liés aux compétences qui ne peuvent être facilement démontrées au moyen d'un test papier-crayon tendent à être négligés, et des différences contextuelles et culturelles entre les pays. Toutefois, l'article indique que des méthodologies très rigoureuses sont adoptées dans ces études et que, compte tenu des limites, les résultats sont plutôt fiables. Lorsqu'elles les utilisent, les administrations devraient se concentrer sur les tendances dans les évaluations du rendement.

La plus récente évaluation pour laquelle les résultats sont accessibles au public était le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) en 2018. Dans toutes les matières contrôlées (lecture, mathématiques et sciences), le rendement de l'Ontario était supérieur à la moyenne de tous les pays participants, c'est-à-dire les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et le rendement de l'Ontario était égal ou supérieur à la moyenne des provinces canadiennes. En tant que nation, le Canada s'est classé au quatrième

rang en lecture, au septième rang en sciences et au neuvième rang en mathématiques, parmi les 79 pays participants. L'annexe 3 présente le rendement de l'Ontario ainsi que celui de toutes les provinces canadiennes dans le cadre des plus récentes évaluations nationales et internationales.

Bien que les élèves des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario obtiennent de bons résultats aux évaluations nationales et internationales, l'Ontario n'a pas été en mesure d'accroître la proportion d'élèves qui atteignent les niveaux de référence en matière de rendement dans ces évaluations. Au cours des cinq derniers cycles de tests du concours PISA remontant à 2006, les résultats de l'Ontario ont constamment diminués dans les trois matières contrôlées (si ce n'est d'une légère augmentation en mathématiques entre les évaluations de 2015 et de 2018), comme le montre la figure 13. Bien que cette tendance à la baisse reflète aussi la situation du Canada dans son ensemble et des pays de l'OCDE, elle indique que l'Ontario devrait s'efforcer de s'améliorer. De même, dans les évaluations nationales menées dans le cadre du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), l'Ontario a obtenu de bons résultats comparativement à d'autres administrations canadiennes, se classant au deuxième rang en lecture et en mathématiques et au troisième rang en sciences dans l'évaluation la plus récente des élèves de 8<sup>e</sup> année en 2016. Toutefois, le rendement dans les trois matières contrôlées a diminué ou a stagné depuis 10 ans, comme le montre la figure 14.

L'aspect le plus préoccupant est le suivant : même si les résultats de l'Ontario ont continué de décliner ou ont stagné, la moyenne canadienne a continué d'augmenter, dépassant celle de l'Ontario dans l'évaluation en mathématiques de 2016. Des améliorations en mathématiques ont été signalées dans toutes les provinces, sauf l'Ontario, ainsi que des améliorations constatées par cinq provinces en lecture (Colombie-Britannique, Manitoba, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) et en sciences (Manitoba,

Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard).

Nous avons discuté avec le Ministère pour savoir s'il avait déterminé la raison de la stagnation du rendement de l'Ontario dans les évaluations nationales et internationales. Le Ministère ne pouvait citer aucune raison qui expliquerait pourquoi le rendement de l'Ontario ne s'est pas amélioré au fil des ans.

## RECOMMANDATION 12

Le ministère de l'Éducation devrait intégrer, dans le cadre de son exercice de révision du curriculum, un processus d'enquête visant à déterminer les causes expliquant pourquoi le rendement de l'Ontario dans les évaluations nationales et internationales affiche une baisse ou un manque d'amélioration au fil du temps, et élaborer des stratégies pour combler les lacunes et les écarts dans l'apprentissage des élèves.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère analysera régulièrement le rendement de l'Ontario dans le cadre des évaluations nationales et internationales afin de guider la révision des curriculums et d'explorer des stratégies visant à combler les lacunes dans l'apprentissage des élèves.

### 4.4.2 L'évaluation restreinte des compétences des élèves effectuée par l'OQRE ne constitue pas une bonne mesure de l'apprentissage global réalisé par les élèves de la province ou des conseils scolaires

L'OQRE fait passer des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques. Cela ne représente que deux matières (langues et mathématiques) parmi les sept matières obligatoires offertes dans les écoles élémentaires et 18 matières offertes dans les écoles secondaires. Les évaluations ont lieu à quatre intervalles dans le parcours de scolarisation

publique d'un élève de 12 à 14 ans, mais aucun test normalisé n'est prévu en 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année.

À l'instar de l'Ontario, toutes les autres provinces canadiennes ont uniformisé les évaluations provinciales dans certaines matières et à certaines années d'études. Toutefois, dans de nombreux cas, les résultats du test contribuent jusque dans une certaine mesure à la note finale de l'élève. Comme le montre la **figure 15**, sept provinces ont uniformisé les tests provinciaux dans diverses matières et années d'études au palier secondaire qui représentent une partie de la note finale du cours, de 10 % à 50 %, et dans certains cas, un test doit être réussi pour que l'élève obtienne son diplôme. Par exemple, au Manitoba, les élèves de 12<sup>e</sup> année sont évalués en anglais (ou en français) et en mathématiques, et les résultats de ces évaluations provinciales représentent 30 % de la note finale d'un élève dans ces matières. Grâce à ces évaluations, les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation de ces provinces peuvent obtenir une certaine assurance qu'un niveau minimum constant de connaissance des programmes-cadres a été acquis par les élèves à l'échelle de leur province après l'obtention de leur diplôme.

Autre exemple, l'Alberta a un examen final commun pour les cours de 12<sup>e</sup> année dans les matières langue, mathématiques, sciences et études sociales. Les cours dans ces matières comprennent l'anglais, le français, les mathématiques, la biologie, la chimie, la physique et les études sociales. La note à cet examen représente 30 % de la note finale de chacun de ces cours. L'Alberta effectue également des évaluations provinciales en 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années qui mesurent le rendement en anglais, en français, en mathématiques, en sciences et en études sociales. La numératie et la littératie sont évaluées en 3<sup>e</sup> année; toutefois, les résultats de ces évaluations sont utilisés à l'interne et ne sont pas rendus publics.

Nous avons discuté de l'utilisation d'examens finaux communs avec le Ministère. Celui-ci a expliqué que pour l'instant, il n'est pas prévu de mettre en œuvre des examens provinciaux

qui remplaceraient les évaluations en classe. Le Ministère a expliqué que sa position se fondait sur le rapport de 1995 de la Commission royale sur l'éducation. Ce rapport indiquait que dans les années 1960, le gouvernement avait abandonné les examens de fin d'études de la 13<sup>e</sup> année en se fondant sur les résultats de recherches qui indiquaient que ces examens ne permettaient pas de prévoir la réussite des études postsecondaires de manière plus précise que les notes attribuées en classe par les enseignants. De plus, les examens de fin d'études avaient introduit des obstacles arbitraires à la réussite pour certains élèves et s'étaient avérés très coûteux. De plus, le Ministère a déclaré qu'il est avantageux d'effectuer différents examens et différentes évaluations finales à l'échelle provinciale, car ils peuvent être planifiés de manière à ce qu'ils portent sur attentes du curriculum de différentes façons et, dans la mesure du possible, qu'ils tiennent compte des intérêts, des styles, des préférences d'apprentissage, des besoins et des expériences de tous les élèves dans un contexte local. En les planifiant de cette manière, ils peuvent offrir aux élèves des occasions équitables de démontrer qu'ils satisfont aux attentes du curriculum.

Les enseignants évaluent le rendement des élèves par rapport aux mêmes attentes du curriculum à l'échelle de la province, et celles-ci sont rédigées de façon à demeurer suffisamment générales pour qu'il soit possible que les élèves démontrent leur rendement par rapport à ces attentes de nombreuses manières différentes. Cela explique pourquoi les points culminants de l'apprentissage varient considérablement à l'échelle de la province, même si les élèves démontrent qu'ils satisfont aux mêmes attentes du curriculum. Il n'en demeure pas moins que l'approche du Ministère ne permet pas de comparer l'apprentissage réalisé par les élèves à l'échelle de la province ou au sein des conseils scolaires. Que les notes des élèves aux tests de l'OQRE soient incluses ou non dans sa note finale, il reste avantageux d'élargir l'étendue des tests à l'échelle de la province dans les années

d'études supérieures, car ils donnent un aperçu des forces et des faiblesses du système d'éducation à un moment dans le temps.

En septembre 2017, le gouvernement a annoncé un Examen indépendant de l'évaluation et de la communication du rendement des élèves. Cet examen a été effectué par les conseillers en éducation du premier ministre et de la ministre de l'Éducation. Le rapport final, *Ontario : Une province en apprentissage* a été publié le 26 avril 2018 et renfermait 18 recommandations visant à améliorer l'évaluation et la communication du rendement par le Ministère. Même si le rapport ne recommandait pas d'élargir les évaluations à grande échelle ou les examens de fin d'études, les principales recommandations à l'appui de l'élargissement des matières contrôlées et de l'examen d'un plus grand nombre de connaissances des élèves au cours des années secondaires comprenaient les suivantes :

- remanier les évaluations de l'OQRE pour moderniser le test de 6<sup>e</sup> année (c.-à-d. pour qu'il corresponde davantage aux expériences d'apprentissage et à l'environnement des élèves dans les salles de classe et pour intégrer les technologies numériques), mettre fin au Test provincial de compétences linguistiques et concevoir et mettre en œuvre une nouvelle évaluation des connaissances, aptitudes et compétences clés en 10<sup>e</sup> année, y compris en littératie, en numératie et dans les compétences nécessaires pour favoriser la réussite des élèves dans les études postsecondaires ou sur le marché du travail, et éliminer progressivement les évaluations en 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années;
- envisager la possibilité d'effectuer des recherches ou une évaluation cyclique ponctuelle (aux trois à cinq ans) portant sur des matières ou des compétences prioritaires afin de mieux comprendre le rendement du système d'éducation de l'Ontario.

Comme il est indiqué à la **section 2.1.4.**, le Ministère apporte des changements pour moderniser les tests de l'OQRE; toutefois, les

recommandations susmentionnées ne font pas partie du plan.

### RECOMMANDATION 13

Afin d'offrir une meilleure assurance que les élèves de l'Ontario ont acquis un niveau minimum constant de connaissances dans les principales matières, le ministère de l'Éducation devrait :

- évaluer les pratiques en vigueur dans d'autres administrations qui ont uniformisé les tests provinciaux dans diverses matières et année d'études au palier secondaire qui représentent une partie de la note finale du cours, et rajuster les tests normalisés, le cas échéant, en fonction de cet examen;
- effectuer une évaluation cyclique portant sur les matières prioritaires.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère examinera les pratiques exemplaires d'autres programmes provinciaux d'évaluation et examinera comment elles pourraient guider des ajustements en Ontario.

Le Ministère reconnaît que les évaluations à grande échelle comme les tests de l'OQRE n'ont pas le même objectif que les évaluations en classe. Il reconnaît également que lors des consultations de 2018 sur l'éducation, les partenaires du secteur de l'éducation et le public avaient des opinions partagées sur la nécessité d'une évaluation plus vaste. Le Ministère examinera son programme d'évaluation pour déterminer la nécessité de l'adapter davantage et notamment de privilégier l'évaluation cyclique des sujets prioritaires.

#### 4.4.3 Les résultats aux évaluations provinciales de l'OQRE sont à la baisse, plus particulièrement en mathématiques

Comme le montre la **figure 3**, les résultats provinciaux à la plupart des évaluations de l'OQRE

ont diminué ou stagné au cours des cinq dernières années. Des exceptions ont été observées en lecture en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années et en écriture en 6<sup>e</sup> année, où le rendement s'est légèrement amélioré. Les résultats en mathématiques pour toutes les années d'études où il y a évaluation suscitent une préoccupation particulière (à l'exception des mathématiques théoriques en 9<sup>e</sup> année, qui, bien que les résultats soient stagnants, ont constamment dépassé l'objectif provincial de 75 %).

Les élèves de l'Ontario affichent un rendement inférieur à l'objectif du Ministère, qui vise à ce que 75 % des élèves de la province atteignent la norme provinciale (niveau 3 ou 4, l'équivalent d'une note de B) aux tests de mathématiques appliquées de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années de l'OQRE depuis au moins 2011-2012. En outre, les résultats aux tests de mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'OQRE ont diminué considérablement depuis au moins 2011-2012, tandis que les résultats aux tests de mathématiques appliquées de 9<sup>e</sup> année sont demeurés relativement stables depuis, mais quand même bien en deçà de la norme provinciale.

À l'échelle des conseils scolaires, les résultats ont révélé que moins des trois quarts des conseils scolaires, sauf en ce qui concerne les cours de mathématiques théoriques de 9<sup>e</sup> année et de lecture et d'écriture de 6<sup>e</sup> année, atteignaient la norme provinciale en 2019, comme le montre la **figure 16**. Nous avons également examiné la tendance des résultats aux tests de l'OQRE pour la période de 2011-2012 à 2018-2019 et constaté que peu de conseils scolaires avaient réussi à augmenter d'au moins 5 % le pourcentage d'élèves qui atteignaient la norme provinciale. La tendance des résultats aux tests de l'OQRE dans les huit dernières évaluations annuelles est celle qui a suscité le plus de préoccupations : 65 %, 56 % et 26 % des conseils scolaires ont constaté une baisse d'au moins 5 % du pourcentage d'élèves atteignant la norme provinciale aux tests de mathématiques (appliqués) de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années, respectivement.

Nous avons analysé les résultats aux tests de l'OQRE en mathématiques en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années et

en mathématiques appliquées en 9<sup>e</sup> année en excluant les élèves identifiés comme ayant des difficultés et les apprenants de l'anglais et du français, qui tendent à obtenir des notes inférieures aux évaluations de l'OQRE, et nous avons constaté qu'un plus grand nombre d'élèves atteignaient la norme provinciale aux tests de mathématiques de l'OQRE pour toutes les années d'études (une amélioration de 6 % à 9 %). Toutefois, comme le montre la **figure 17**, les mêmes tendances générales étaient encore apparentes. Depuis au moins 2011-2012, les élèves n'atteignaient pas la norme provinciale dans les évaluations en mathématiques appliquées en 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années. C'est en 2013-2014 que les élèves de 3<sup>e</sup> année ont atteint la norme provinciale pour la dernière fois (76 %).

Afin de déterminer s'il y a des incohérences évidentes dans les évaluations à l'échelle de la province, nous avons comparé les notes des bulletins des élèves à leurs notes aux tests de l'OQRE dans les matières pour lesquelles il existe des notes comparables dans les bulletins scolaires. Nous avons constaté que les résultats aux tests de lecture et d'écriture de l'OQRE reflétaient plus fidèlement les notes des bulletins scolaires que ceux aux tests de mathématiques. Comme le montre la **figure 18**, les notes des bulletins scolaires en mathématiques étaient de 48 % à 71 % supérieures aux résultats aux tests de l'OQRE.

### Mesures prises par le Ministère et l'OQRE pour cerner la cause de la faiblesse des notes en mathématiques

Nous avons demandé au Ministère s'il avait tenté de cerner les raisons et les causes expliquant la baisse des résultats aux tests de mathématiques et pourquoi un si grand nombre d'élèves n'atteignaient pas la norme provinciale dans les tests de l'OQRE. Le Ministère nous a dit que plusieurs facteurs influent sur le rendement des élèves aux tests, notamment des facteurs individuels et des facteurs au niveau de la salle de classe et de l'école pour lesquels des données ne

sont peut-être pas disponibles. Il n'est donc pas possible d'isoler les causes ou les raisons expliquant la baisse des résultats aux tests de l'OQRE ni les raisons pour lesquelles le rendement des élèves est inférieur à la norme.

Le Ministère a analysé les résultats aux tests de mathématiques de l'OQRE à l'échelle des conseils scolaires pour la période de 2015-2016 à 2018-2019 afin de déterminer si les écoles de langue anglaise qui recevaient un « soutien intensif » ou un « soutien accru » dans la Stratégie de mathématiques de 2016 observaient des changements importants dans le rendement des élèves. Le niveau de soutien (accru ou intensif) est différencié selon le montant du financement accordé. Le Ministère a constaté que la stratégie ne semblait pas contribuer de façon importante à l'amélioration du rendement des élèves en mathématiques de 3<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année. Au palier secondaire, seules les écoles qui recevaient ce que le Ministère considérait comme un soutien intensif semblaient afficher une hausse modeste du rendement des élèves en mathématiques appliquées de 9<sup>e</sup> année.

En mars 2019, l'OQRE nous a communiqué un rapport qui proposait une piste d'analyse préliminaire sur le rendement des élèves des paliers primaire et moyen dans les compétences fondamentales en mathématiques. L'analyse s'appuie sur des données recueillies en 2016, 2017 et 2018. Comme on peut le voir à la **figure 19**, les résultats montrent que les élèves sont mieux à même de démontrer leurs compétences lorsque les tests proposent un format de questions à choix multiples plutôt que des questions à réponses ouvertes. De plus, l'analyse a révélé que les élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ont une meilleure connaissance et compréhension des compétences fondamentales en mathématiques qu'une capacité d'appliquer leurs compétences et d'y réfléchir de façon critique. Le défi, comme décrit par l'OQRE, réside dans le fait que le bien fondé de l'enseignement des mathématiques relève peut-être moins d'une question de « connaissance » des mathématiques par les élèves que de leur capacité à mettre en

application leurs connaissances en mathématiques et à réfléchir de façon critique. Cette analyse peut servir de base à l'amélioration continue lorsque les éducateurs consacrent du temps aux notions de base des mathématiques dans les écoles.

En juin 2020, le Ministère a publié un nouveau programme-cadre Mathématiques de palier élémentaire afin de mettre davantage l'accent sur l'enseignement et les attentes en matière d'apprentissage des notions de base en mathématiques. Toutefois, aucune incidence sur le rendement des élèves ne pourra être observée avant au moins 2022, car le Ministère a annulé le test de l'OQRE de 2020-2021 pour permettre aux enseignants et aux élèves de se familiariser avec le nouveau programme-cadre.

## RECOMMANDATION 14

En utilisant l'information sur les tests comme outil pour améliorer les programmes-cadres et l'éducation des élèves, le ministère de l'Éducation devrait :

- effectuer une analyse détaillée et cerner les raisons pour lesquelles les notes aux tests de l'OQRE stagnent ou diminuent;
- enjoindre aux conseils scolaires de mettre en place des mesures de soutien pour aider directement les groupes d'élèves qui peuvent éprouver des difficultés.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère continuera de collaborer avec ses partenaires, dont l'OQRE et les conseils scolaires, afin de mieux faire la lumière sur ces facteurs, notamment en effectuant une analyse détaillée des résultats pour tenter de cerner les raisons de la stagnation ou de la baisse des notes.

Lorsque le rendement diminue, par exemple, en mathématiques, et compte tenu de la nécessité de soutenir tous les élèves et d'éliminer les obstacles à leur réussite, le Ministère entend collaborer avec les conseils

scolaires pour mettre en place des mesures de soutien qui auront une incidence directe sur les groupes d'élèves qui ont été marginalisés et qui ont éprouvé des difficultés par le passé.

## 4.5 Les effets de la COVID-19 sur l'enseignement du curriculum et l'évaluation des élèves

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les écoles ont été fermées du 13 mars 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire en raison des mesures d'urgence mises en place par la province pour contrôler l'écllosion de COVID-19. Ces mesures ont fait migrer le mode d'apprentissage des élèves principalement en classe et dirigé par l'enseignant vers un mode d'apprentissage en ligne et plus autonome.

### 4.5.1 Le Ministère n'a énoncé aucune attente claire en matière d'enseignement à distance, ce qui a donné lieu à des niveaux d'enseignement variables

Le 12 mars 2020, le ministre de l'Éducation a émis un arrêté ministériel pour fermer toutes les écoles publiques jusqu'au 6 avril 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 31 mars 2020, les fermetures d'écoles ont été prolongées, ce qui a fini par entraîner la fermeture d'écoles pour le reste de l'année scolaire 2019-2020.

Le 31 mars 2020, reconnaissant le fait que les écoles ont dû demeurer fermées pendant un certain temps et l'incertitude quant au moment où les élèves retourneraient à l'école pour recevoir l'enseignement traditionnel en classe, le Ministère a fourni aux conseils scolaires une directive sur ses attentes en matière de continuité de l'apprentissage. La mise en œuvre de la directive devait commencer le 6 avril 2020. La ministre a informé les conseils scolaires que le [traduction] « gouvernement s'attend à ce que chaque élève continue d'apprendre pendant la période de suspension des cours à l'école ».

Le Ministère a demandé aux conseils scolaires de communiquer avec leurs élèves le plus tôt possible pour déterminer la meilleure façon d'établir un contact continu entre les élèves et leurs enseignants. Les conseils scolaires ont reçu la directive de rétablir l'apprentissage dirigé par l'enseignant, des lignes directrices sur la période minimale d'apprentissage par élève et des suggestions quant aux matières du curriculum à privilégier par groupe d'années d'études (voir la **figure 20**). Comparativement à l'apprentissage qui se faisait en classe avant la fermeture des écoles, la période minimale de travail par élève était beaucoup plus courte que durant l'enseignement ordinaire, car l'élève est habituellement présent à l'école pendant 5 heures par jour (ou 25 heures par semaine) pour recevoir un enseignement dirigé.

Le 31 mars 2020, le Ministère a en outre encouragé les conseils scolaires à utiliser l'environnement d'apprentissage virtuel autorisé par la province (Bright Space) ou d'autres plateformes éducatives, et a demandé aux conseils scolaires de commencer immédiatement à recenser et faciliter d'autres modes de connectivité enseignant-élève, y compris les contacts téléphoniques, les contacts par courrier et la livraison de trousseaux d'apprentissage imprimés, en fonction des besoins particuliers des élèves.

Le Ministère a indiqué que même si l'on s'attendait à ce que les enseignants mobilisent les élèves, cette mobilisation varierait selon les circonstances et pourrait s'appuyer un éventail de modes de prise de contact des enseignants avec leurs élèves. Toutefois, le Ministère n'a pas fourni d'orientation sur la façon de mettre en œuvre l'apprentissage à distance, comme des exigences de travail pour les enseignants, y compris la nécessité d'une interaction en direct et en temps réel et, le cas échéant, la fréquence et la durée attendues. Le Ministère laissait plutôt à chacun des conseils scolaires le soin d'en décider. Le Ministère n'a pas non plus défini ce qu'incluait l'apprentissage synchrone (enseignement virtuel en temps réel) à ce moment-là ni donné d'orientation à son sujet.

Ce n'est que le 8 mai 2020, soit près de deux mois après la fermeture initiale des écoles, que le Ministère a clarifié ses attentes en matière d'apprentissage à distance lorsqu'il a déclaré que [traduction] « même si le Ministère s'attend à ce que les éducateurs adoptent l'apprentissage synchrone pendant la période de fermeture des écoles, l'adoption de ce mode d'apprentissage n'a pas été uniforme. Reconnaissant qu'il existe une vaste gamme de modes de prestation grâce auxquels les éducateurs peuvent enseigner à leurs élèves, le Ministère s'attendait à ce que l'apprentissage synchrone soit utilisé dans le cadre d'un enseignement en classe, en petits groupes ou individuel. »

Encore une fois, cependant, le Ministère n'a énoncé aucune attente quant à la fréquence ou à la durée de l'enseignement dirigé par l'enseignant en temps réel ni n'a défini clairement ce qui constituait un apprentissage synchrone.

Nous avons demandé aux conseils scolaires avec lesquels nous avons communiqué au cours de notre audit s'ils avaient communiqué des directives supplémentaires aux enseignants et défini des attentes plus claires au sujet des exigences relatives à l'apprentissage à distance, en plus des directives du Ministère. Deux des quatre conseils scolaires que nous avons contactés avaient communiqué une orientation supplémentaire à leurs enseignants. Un conseil n'a pas exigé que les enseignants de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 8<sup>e</sup> année offrent un enseignement en temps réel aux élèves, mais les enseignants de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année étaient tenus de donner chaque semaine une heure d'enseignement en temps réel à la classe complète par téléconférence, audioconférence ou vidéoconférence. L'autre conseil scolaire a exigé que les écoles élémentaires et secondaires semestrielles offrent un minimum de 15 minutes d'apprentissage en temps réel deux fois par semaine, et que les écoles secondaires non semestrielles le fassent à raison de 15 minutes une fois par semaine.

Les résultats d'un sondage mené par le Ministère montrent qu'au 20 mai 2020, l'enseignement en

temps réel dirigé par les enseignants (apprentissage synchrone) n'était toujours pas utilisé de façon uniforme par les enseignants à l'échelle de la province. Plus précisément, seulement 51 % des 61 conseils scolaires sur 72 qui ont répondu ont indiqué que plus de la moitié de leurs enseignants offraient des possibilités d'apprentissage synchrones. Les conseils scolaires ont également mentionné dans le sondage que les principaux obstacles à la mise en œuvre d'une expérience d'apprentissage synchrone uniforme pour les élèves étaient les suivants :

- l'équité, en raison d'un manque de connectivité, car certains élèves ne pouvaient pas participer à l'apprentissage synchrone étant donné qu'ils n'avaient pas accès à Internet pour des raisons socioéconomiques ou parce que les services de connectivité ne sont pas disponibles dans les collectivités éloignées et de petite taille de la province;
- les familles qui doivent composer avec des besoins concurrents relativement à l'accès à Internet et l'utilisation d'appareils d'apprentissage à la maison;
- les messages contradictoires ou imprécis transmis aux enseignants par leur syndicat et le Ministère;
- les difficultés de participation des élèves selon l'année d'études, les différences dans les besoins d'apprentissage individuels et les situations familiales;
- le degré d'aisance des enseignants par rapport à l'enseignement à distance, à l'utilisation de la technologie et l'accès à celle-ci, ainsi que la conciliation vie personnelle-travail.

Soixante-cinq pour cent des conseils qui ont répondu au sondage ont indiqué que le Ministère devait communiquer des directives plus claires quant à la prestation à distance du curriculum. Les deux principaux domaines à l'égard desquels les conseils scolaires désiraient obtenir des directives plus claires du Ministère étaient les suivants :

- l'évaluation et la communication du rendement – particulièrement en ce qui

concerne les bulletins scolaires (par exemple, la façon de remplir les commentaires et de rendre compte des cours à demi-crédit qui ont commencé à la fermeture de l'école);

- les attentes à l'égard des enseignants quant à la façon de mettre en œuvre l'apprentissage à distance – comme la fréquence de l'apprentissage synchrone et le nombre d'heures qu'un enseignant doit consacrer à l'enseignement.

Au cours des mois d'avril et de mai 2020, un des conseils scolaires avec qui nous avons communiqué a mené trois sondages en ligne – l'un auprès des directeurs et des directeurs adjoints, un autre auprès des éducateurs et le dernier, auprès des parents – pour connaître leurs réflexions, leurs expériences, leurs préoccupations et leurs suggestions concernant l'apprentissage à distance. Les répondants comprenaient environ 500 administrateurs, 4 000 éducateurs et 39 000 parents.

Nous avons examiné le résumé des réponses de tous les groupes, que le conseil scolaire a compilé en utilisant un échantillon aléatoire de commentaires provenant de tous les échanges. Les éducateurs ont relevé un degré d'aisance très variable quant à l'utilisation des technologies d'apprentissage à distance et au déplacement du contenu vers un mode de prestation en ligne. Pour de nombreux enseignants, l'apprentissage à distance représentait une courbe d'apprentissage abrupte et il n'y avait pas d'attentes uniformes en ce qui a trait à la charge de travail des enseignants et des élèves. Certains craignaient de surcharger les familles par un trop grand nombre de travaux scolaires. Les familles ont également fait remarquer que les élèves devaient composer avec un manque d'uniformité quant aux attentes en matière d'interaction en personne, lesquelles variaient d'une école à l'autre et à l'intérieur d'une même école. Plus précisément, les familles font état d'une gamme d'expériences en ce qui concerne les interactions en direct avec les enseignants et les camarades de classe (certaines familles ont

des interactions quotidiennes tandis que d'autres n'en ont pas du tout). Les familles se sont dites très préoccupées par le manque d'occasions d'enseignements en direct offertes aux enseignants à ce jour. Plusieurs familles ont indiqué que les enseignants se contentaient de publier des devoirs sur la plateforme en laissant aux parents le soin de faciliter l'enseignement. Les familles ont observé que lorsque leurs enfants recevaient une certaine forme d'enseignement direct, souvent en ligne, ils avaient tendance à s'investir dans l'apprentissage à distance et à y trouvaient du plaisir.

En outre, le personnel du Toronto District School Board a souligné qu'il était difficile de répondre aux besoins d'une classe diversifiée (p. ex. les élèves identifiés comme étant en difficulté et les élèves qui apprennent l'anglais) dans un environnement à distance. Les familles ont fait remarquer que les pratiques actuelles d'enseignement pour l'apprentissage à distance ne conviennent pas aux élèves qui ont besoin de soutiens supplémentaires et ont fait valoir que l'interaction en direct et l'enseignement en ligne sont très importants pour ces élèves en particulier.

Dans le cadre de notre sondage, nous avons demandé aux enseignants si on avait mis à leur disposition des outils, durant la fermeture des écoles en raison de la COVID-19, pour faciliter l'enseignement à distance, comme des plateformes d'enseignement en ligne et des plans de leçon appropriés pour l'apprentissage en ligne. Comme le montre la **figure 21**, de nombreux enseignants n'ont pas reçu du Ministère ou de leur conseil scolaire les outils énumérés sur la liste. Dans le cas des enseignants qui ont indiqué avoir reçu l'outil, moins de la moitié, soit 47 %, l'ont trouvé utile ou très utile.

Étant donné que l'orientation et les attentes concernant l'apprentissage à distance n'étaient pas claires pour les enseignants, particulièrement en ce qui concerne la fréquence et la durée de l'enseignement en temps réel dirigé par l'enseignant (c'est-à-dire l'apprentissage synchrone) et que le temps d'enseignement reçu par les élèves durant la

période de fermeture des écoles variait à l'échelle de la province, on s'attendait à ce que les élèves accusent un retard scolaire à divers degrés au début de l'année scolaire 2020-2021.

Comme il est décrit à la **section 2.1.6**, le 13 août 2020, le Ministère a publié d'autres exigences relatives à l'apprentissage à distance à l'intention des écoles afin d'établir des attentes minimales et de proposer une approche uniforme et un calendrier prévisible pour l'apprentissage synchrone, par année d'études, pour les élèves qui poursuivent leur apprentissage à la maison ou pendant d'éventuelles périodes d'interruption de l'enseignement en classe.

#### **4.5.2 Le curriculum pour l'année scolaire 2019-2020 n'a pas été entièrement mis en œuvre, ce qui a engendré des lacunes dans l'apprentissage des élèves auxquelles il faudra remédier**

Dans le cas des élèves des paliers élémentaire et secondaire d'écoles non semestrielles, il n'y a pas eu d'enseignement traditionnel en classe pendant le tiers de l'année scolaire. Dans le cas des élèves suivant un programme semestriel, il n'y a pas eu d'enseignement en classe pendant la moitié de la session. Au moment de notre audit, l'incidence des fermetures d'écoles sur l'apprentissage et les résultats des élèves, ainsi que l'ampleur des lacunes prévues dans l'apprentissage des élèves, restaient encore largement inconnues. Il est cependant raisonnable de conclure qu'il y a plusieurs lacunes dans l'apprentissage des élèves par rapport à une année type, mais l'ampleur de celles-ci ne sera pas pleinement cernée avant que l'on puisse examiner la situation après le retour à l'école des élèves à l'automne 2020 ou avant qu'ils ne soient évalués après le début des études postsecondaires. Le Ministère a reconnu la situation, soulignant dans son plan de réouverture des écoles du 13 août 2020 que les élèves devraient recevoir du soutien dans leur transition vers leur prochaine année d'études

ou prochain programme, étant donné l'absence prolongée de la salle de classe.

Compte tenu de la migration vers un environnement d'apprentissage à distance sans enseignement en classe dirigé par les enseignants pendant la période de fermeture des écoles, tous les conseils scolaires avec lesquels nous avons discuté s'attendaient également à des lacunes dans l'apprentissage des élèves, c'est-à-dire que les élèves accuseraient un retard par rapport aux attentes relatives à l'apprentissage du curriculum qu'ils auraient dû atteindre à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Par exemple, un conseil scolaire a expliqué que les attentes du curriculum n'avaient pas toutes été pleinement mises en œuvre durant l'année scolaire 2019-2020, car les matières autres que le français ou l'anglais et les mathématiques n'étaient pas obligatoires durant la période d'apprentissage à distance des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 6<sup>e</sup> année. Le personnel d'un autre conseil scolaire avec qui nous avons parlé s'attendait à ce qu'il y ait d'importantes lacunes en matière d'apprentissage dans toutes les matières, car la mise en œuvre des programmes-cadres du curriculum qui ne sont pas mentionnés par le Ministère comme une matière prioritaire (langue et mathématiques) était minimale. Ce conseil scolaire a également indiqué que les élèves du palier secondaire avaient réalisé des apprentissages à des degrés variables dans l'ensemble de leurs matières, ce qui est susceptible de créer un écart important et non quantifiable quant à la somme des apprentissages réalisés par les élèves du secondaire relevant de sa compétence.

Le Toronto District School Board a mené une série de sondages pendant la période de fermeture des écoles en réponse à la COVID-19. Selon les commentaires des élèves dans les réponses aux sondages menés en juin 2020 auprès du personnel et des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, la participation à l'apprentissage à distance était faible. En effet, moins de la moitié des élèves (42 %) ont déclaré s'intéresser à leurs études et près de la moitié des élèves (47 %) ont indiqué ne pas aimer faire

leur apprentissage à la maison. Quarante-vingt-sept pour cent des enseignants se sont dit préoccupés par le fait que les élèves cumulaient des retards d'apprentissage.

Un autre conseil scolaire avec qui nous avons communiqué a mené un sondage auprès de ses enseignants afin de recueillir des renseignements sur la participation des élèves à l'apprentissage à distance. Les résultats du sondage ont révélé que 56 % des élèves du palier élémentaire participaient à l'apprentissage à distance sur une base régulière, tandis que 17 % des élèves n'y participaient pas du tout. Les enseignants du secondaire interrogés ont indiqué que 44 % des élèves participaient à l'apprentissage synchrone sur une base régulière, tandis que 22 % des élèves ne participaient pas du tout à l'apprentissage à distance. En outre, le sondage a révélé qu'un peu plus de la moitié (54 %) des élèves soumettaient régulièrement des devoirs.

En ce qui concerne les stratégies à utiliser pour combler les écarts d'apprentissage prévus au cours de l'année scolaire 2020-2021, au moment de notre travail sur le terrain, les conseils scolaires avec lesquels nous avons communiqué ont indiqué que les enseignants devaient cerner où les élèves accusent du retard dans leur apprentissage et mettre en œuvre des stratégies pour rattraper ce retard. Il pourrait par exemple s'agir de recourir à la différenciation pédagogique pour répondre aux besoins de tous les élèves et d'axer l'enseignement sur les matières dans lesquelles les élèves éprouvent le plus de difficultés.

Les conseils scolaires ont reconnu qu'il serait difficile d'évaluer les acquis par l'apprentissage à distance. En effet, dans le sondage mené par le Toronto District School Board en avril et en mai 2020, de nombreux éducateurs ont indiqué qu'il était difficile d'effectuer des évaluations et que les travaux réalisés à la maison n'étaient pas appropriés pour mesurer le rendement scolaire, surtout au palier élémentaire étant donné que la plupart des élèves ne travaillent pas de façon autonome.

### 4.5.3 L'évaluation de l'apprentissage des élèves pendant la fermeture des écoles en raison de la COVID-19 n'a pas été uniforme

Le Ministère a temporairement modifié la politique d'évaluation pendant la fermeture des écoles. Le 3 avril 2020, le Ministère a demandé aux enseignants de déterminer la note finale d'un élève d'après les renseignements recueillis avant le 13 mars 2020. Les enseignants étaient également encouragés à tenir compte de l'apprentissage effectué pendant la période de fermeture des écoles seulement si cela permettait d'améliorer la note finale de l'élève. Autrement dit, les notes des élèves ne devaient pas diminuer par rapport à ce qu'elles étaient au début de la période de fermeture. Cette politique s'appliquait aussi bien aux élèves de palier élémentaire qu'à ceux du palier secondaire. On nous a expliqué que de nombreux élèves qui étaient satisfaits de leurs notes s'étaient désinvestis de leur apprentissage pendant le reste de l'année scolaire parce qu'ils savaient que leurs notes ne pouvaient pas diminuer par rapport à ce qu'elles étaient le 13 mars 2020. Cette situation était davantage préoccupante dans le cas des élèves du palier secondaire parce que ces derniers sont plus autonomes et que les parents n'ont peut-être pas eu autant d'influence sur leurs études qu'en ont eu les parents sur les études de leurs enfants au palier élémentaire.

De plus, les enseignants n'étaient pas tenus de respecter la politique d'évaluation consistant à attribuer une note selon un ratio 70/30 (c'est-à-dire 70 % de la note finale en fonction des devoirs en classe et 30 % en fonction d'un examen final ou d'une autre tâche finale). Les enseignants étaient autorisés à ajuster et à personnaliser la pondération des devoirs pour déterminer la note finale, au besoin. Dans tous les cas, la note finale ne pouvait être meilleure que la note de l'élève au moment où la fermeture des écoles a été imposée à la mi-mars. De plus, les directeurs d'école pouvaient accorder des crédits pour assurer la progression des élèves en

fonction du travail accompli à ce jour et des efforts déployés dans des circonstances atténuantes.

Les conseils scolaires à qui nous avons parlé ne faisaient pas le suivi du nombre de cas d'élèves où la note finale avait été établie en fonction de la note au moment de la fermeture des écoles ou du nombre de cas où elle avait été établie en fonction des crédits accordés par les directeurs d'école, sans avoir été autrement méritée, afin que les élèves progressent dans leur parcours scolaire.

De plus, certaines conditions d'obtention du diplôme ont été levées pour les élèves devant obtenir leur diplôme en 2019-2020. Plus précisément, l'exigence de réussir le Test provincial de compétences linguistiques et d'effectuer 40 heures de service communautaire a été levée pour tous les élèves devant obtenir leur diplôme d'écoles publiques, privées et des Premières Nations. Il n'était pas obligatoire de faire une divulgation complète des notes lorsqu'un élève de 11<sup>e</sup> ou de 12<sup>e</sup> année n'avait pas obtenu de crédit pour un cours : il n'était pas nécessaire de saisir cette tentative dans le Relevé de notes de l'Ontario et, par conséquent, elle ne figurerait pas dans le dossier de l'élève.

Le Ministère a demandé aux enseignants du palier élémentaire d'utiliser le code « I » (démonstration insuffisante pour déterminer la note) sur le bulletin final de l'élève pour les matières et les disciplines pour lesquelles ils ne pouvaient déterminer la note ou la note finale de l'élève parce qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de renseignements. L'utilisation de ce code n'empêche pas un élève de progresser vers l'année d'études suivantes. Nous avons analysé le pourcentage d'élèves de chaque année d'études du palier élémentaire qui ont reçu un « I » pour chaque matière documentée dans le bulletin scolaire, à savoir le français ou l'anglais, les mathématiques, les sciences, les études sociales, l'histoire et la géographie à la deuxième session, durant laquelle les élèves apprenaient à distance. Comme le montre la **figure 22**, pour l'ensemble des années d'études du palier élémentaire, les enseignants n'ont pas

obtenu suffisamment de données probantes sur l'apprentissage des élèves pour attribuer une note à au moins 37 % des élèves, en moyenne, dans quatre des cinq domaines des mathématiques, en littératie médiatique et en études sociales, en histoire et en géographie. Cela démontre que, dans de nombreux domaines du curriculum, la quantité d'apprentissages des élèves pendant la fermeture des écoles est inconnue et qu'il sera nécessaire que les enseignants amènent les élèves à rattraper les retards dans leur apprentissage.

### RECOMMANDATION 15

Pour que les élèves atteignent le niveau d'apprentissage qu'ils devraient atteindre dans leur année d'études courante, comme l'indique l'évaluation de tous les domaines du curriculum, le ministère de l'Éducation devrait élaborer des stratégies à l'intention des conseils scolaires tout au long de l'année scolaire 2020-2021 afin de combler les lacunes en matière d'apprentissage des élèves engendrées par la période d'apprentissage à distance en raison de la COVID-19.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère reconnaît que les élèves pourraient avoir besoin de soutiens supplémentaires en raison de la fermeture des écoles en 2019-2020.

On s'attend à ce que les conseils scolaires fournissent l'éventail complet des curriculums durant l'année scolaire 2020-2021 et notamment à ce qu'ils planifient une période de recyclage pour les élèves comme cela se fait toujours en septembre, laquelle pourrait toutefois être plus robuste cette année. L'examen du contenu pour les élèves devrait être intégré tout au long de l'année scolaire à des moments clés de l'enseignement afin de s'assurer que les élèves ont acquis les composantes essentielles avant le commencement de chaque nouvelle unité.

Des possibilités d'apprentissage ont été offertes au cours de l'été afin d'atténuer les répercussions potentielles de la période de fermeture des écoles et de la perte d'apprentissage en été. Ces possibilités ont consisté notamment à offrir un nombre accru de cours d'été, à mettre à niveau de nouveaux cours et à offrir un soutien aux élèves du secondaire dans des domaines clés du curriculum et des programmes ciblés pour les élèves vulnérables, les élèves ayant été identifiés comme étant en difficulté et les élèves autochtones.

Le Ministère continue de rencontrer régulièrement des partenaires du secteur de l'éducation afin de soutenir davantage les éducateurs et les élèves pendant l'année scolaire, notamment des ressources numériques d'apprentissage auxquelles les élèves et les éducateurs peuvent accéder pour soutenir l'enseignement.

**Figure 1 : Nombre de programmes-cadres de l'Ontario selon le niveau scolaire et la langue**

Source des données : ministère de l'Éducation

	Anglais	Français	Total
Maternelle et jardin d'enfants	1	1	2
Élémentaire, 1 <sup>re</sup> à la 8 <sup>e</sup> année	8	11	19
Secondaire (9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année)	29	32	61
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>82</b>

**Figure 2 : Processus de révision du curriculum**

Source des données : ministère de l'Éducation

Étapes du processus	Description
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse technique</li> <li>Analyse comparative</li> <li>Analyses des administrations</li> </ul>
Mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducateurs, association consacrée aux disciplines ou aux cycles d'études, fédérations, établissements postsecondaires, industrie</li> <li>Parents et élèves</li> <li>Divisions du ministère de l'Éducation et autres ministères</li> <li>Partenaires autochtones</li> <li>Intervenants communautaires et autres</li> </ul>
Écriture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une équipe de rédaction est mise sur pied et rédige des versions révisées du curriculum en français et en anglais</li> <li>Les agents d'éducation internes orientent le processus de rédaction</li> </ul>
Révision	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision en anglais et en français au moyen d'un processus continu avec l'équipe des communications et les agents d'éducation</li> <li>Ébauche communiquée aux rédacteurs et aux principaux intervenants pour obtenir leurs commentaires</li> </ul>
Vérification des faits	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la dernière étape de la révision, le document est examiné par des experts universitaires externes</li> <li>Examen des intervenants externes</li> <li>La révision se poursuit comme processus itératif</li> </ul>
Finalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbations ministérielles</li> <li>Conformité à la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i></li> <li>Publication du programme-cadre révisé sur une plateforme numérique</li> </ul>
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement</li> <li>Soutien à l'apprentissage professionnel et aux ressources</li> </ul>

**Figure 3 : Pourcentage d'élèves ayant réussi les tests provinciaux<sup>1</sup> administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), années scolaires 2009-2010 à 2018-2019<sup>2</sup>**

Source des données : ministère de l'Éducation

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015 <sup>3</sup>	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>3<sup>e</sup> année</b>										
Lecture	65	68	69	71	72	s.o.	75	77	78	78
Écriture	73	76	78	79	80	s.o.	77	76	75	72
Mathématiques	73	71	71	69	69	s.o.	66	65	63	61
<b>6<sup>e</sup> année</b>										
Lecture	74	76	78	79	81	s.o.	83	84	85	84
Écriture	73	75	77	79	80	s.o.	82	82	82	84
Mathématiques	64	61	61	59	57	s.o.	53	53	52	52
<b>9<sup>e</sup> année</b>										
Mathématiques théoriques <sup>4</sup>	82	83	84	85	85	s.o.	84	84	85	85
Mathématiques appliquées <sup>4</sup>	42	44	47	46	49	s.o.	47	46	47	47
<b>10<sup>e</sup> année</b>										
Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'Ontario <sup>5</sup>	79	77	76	76	77	77	76	76	74	75

Note : Les pourcentages en caractères gras sont supérieurs à la norme provinciale de 75 %.

1. Les résultats aux tests de l'OQRE indiquent le pourcentage d'élèves qui atteignent un niveau 3 ou 4, égal ou supérieur à la norme provinciale, respectivement.
2. Les tests de l'OQRE n'ont pas été effectués durant l'année scolaire 2019-2020 en raison de fermetures d'écoles attribuables à la COVID-19.
3. Les données provinciales pour 2014-2015 ne sont pas disponibles. En raison des interruptions de travail survenues durant l'année scolaire 2014-2015, une proportion importante d'écoles n'ont pas participé aux tests de l'OQRE.
4. Les mathématiques théoriques sont axées sur le contenu essentiel de la matière et la théorie qui le sous-tend. Les mathématiques appliquées mettent l'accent sur l'application concrète des concepts et sur les activités pratiques.
5. Le TPCL est le seul test de l'OQRE qui peut être repris parce que les élèves doivent le réussir pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les résultats de toutes les reprises sont combinés.

**Figure 4 : Exigence relative à la période minimale<sup>2</sup> à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone<sup>1</sup>**

Source des données : ministère de l'Éducation

Année d'études	Minimum quotidien <sup>3</sup>
Maternelle et jardin d'enfants	180 minutes
1 <sup>re</sup> à 3 <sup>e</sup> année	225 minutes
4 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> année	225 minutes
9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	Le plus élevé de 60 minutes par période de cours de 75 minutes – ou 225 minutes par jour pour un horaire de cours complet <sup>4</sup>

1. L'apprentissage synchrone est défini comme l'enseignement dirigé par l'enseignant auprès des élèves en temps réel, soit par l'enseignement en ligne avec une classe complète, avec de petits groupes d'élèves ou dans un contexte individuel.
2. La période d'apprentissage synchrone requise peut être divisée en périodes plus courtes pendant le jour de classe. Il peut également s'agir d'élèves qui travaillent seuls ou en petits groupes dans une classe virtuelle, l'enseignant supervisant leur apprentissage et étant disponible pour répondre aux questions. Dans le cas où les élèves peuvent participer à la fois en personne et à l'apprentissage à distance, les conseils scolaires doivent prévoir, dans la mesure du possible, d'affecter différents éducateurs pour faciliter les deux types d'enseignement. Les conseils scolaires doivent permettre aux élèves d'être exemptés des exigences relatives à la période minimale à consacrer à l'apprentissage synchrone, sur une base individuelle, à la demande des parents ou des élèves âgés de 18 ans ou plus.
3. Cela s'ajoute au temps d'apprentissage asynchrone.
4. La période d'apprentissage synchrone requise pour toute période autre qu'une période de 75 minutes doit être rajustée pour tenir compte de ce ratio.

**Figure 5 : Dépenses du ministère de l'Éducation pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes-cadres et des tests à l'échelle de la province, 2015-2016 à 2019-2020 (en millions de dollars)**

Source des données : ministère de l'Éducation

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total des 5 ans	% du total sur 5 ans	Variation (%)
<b>Direction des politiques relatives au curriculum, à l'évaluation et à la réussite des élèves (curriculum de langue anglaise)</b>								
Élaboration et examen du curriculum	3,4	4,4	4,5	3,3	3,4	19,0	4	0
Évaluation <sup>1</sup>	0,8	0,9	0,9	0,8	0,9	4,3	1	13
Mise en œuvre <sup>2</sup>	97,1	79,8	29,4	24,2	23,8	254,3	50	(75)
<b>Total partiel</b>	<b>101,3</b>	<b>85,1</b>	<b>34,8</b>	<b>28,3</b>	<b>28,1</b>	<b>277,6</b>	<b>55</b>	<b>(72)</b>
<b>Direction de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française<sup>3</sup> (programme-cadre de langue française)</b>								
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) – Coûts d'exploitation	31,3	31,3	31,3	31,3	31,6	156,8	30	1
<b>Total</b>	<b>151,0</b>	<b>133,8</b>	<b>83,6</b>	<b>73,6</b>	<b>70,3</b>	<b>512,3</b>	<b>100</b>	<b>(53)</b>

1. L'évaluation comprend les coûts liés à la formation continue et à l'orientation des enseignants pour évaluer les élèves par rapport aux attentes du curriculum.
2. La baisse des coûts de mise en œuvre à compter de 2017-2018 est attribuable à la fin d'un investissement de 150 millions de dollars sur trois ans (2014-2015 à 2016-2017) appelé Fonds pour la technologie et l'apprentissage. Ce financement a servi à l'acquisition de technologies et de ressources, comme des ordinateurs portables, des tablettes et des logiciels pour les salles de classe et la formation connexe destinée aux éducateurs.
3. Le Ministère ne dispose pas d'une ventilation des coûts par fonction pour la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française.

**Figure 6 : Années écoulées depuis la dernière révision des programmes-cadres de l'Ontario dans les matières de base**

Source des données : ministère de l'Éducation

Sujet	Curriculum en anglais	Curriculum en français	Années écoulées depuis la dernière révision du curriculum
<b>Palier élémentaire</b>			
Arts	2009	2009	11,00
Français langue seconde	2013	2006/2013 <sup>1</sup>	9,30 <sup>2</sup>
Éducation physique et santé <sup>3</sup>	2019	2019	1,00
Maternelle <sup>4</sup>	2019	2019	1,00
Langue	2006	2006	14,00
Mathématiques	2020	2020	0,00
Sciences et technologie	2007	2007	13,00
Études sociales, histoire et géographie <sup>5</sup>	2018	2018	2,00
<b>Palier secondaire</b>			
Arts	2010	2010	10,00
Développement de l'anglais langue seconde et de l'anglais	2007	2010	11,50 <sup>2</sup>
Français langue seconde	2014	2007/2013 <sup>6</sup>	8,70 <sup>2</sup>
Éducation physique et santé	2015	2015	5,00
Anglais	2007	2007	13,00
Sciences	2008	2008	12,00
Études canadiennes et mondiales, 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années <sup>5</sup>	2018	2018	2,00
Études canadiennes et mondiales, 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années	2015	2015	5,00
Mathématiques, 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années	2005	2005	15,00
Mathématiques, 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années	2007	2007	13,00
Sciences humaines et sociales	2013	2013	7,00

1. Le curriculum de français langue seconde comprend deux programmes-cadres. Le premier a été révisé pour la dernière fois en 2006 et le deuxième en 2013.

2. L'âge du curriculum est une moyenne, car il a été révisé à plusieurs années.

3. La plus récente révision en 2019 était un examen ciblé. Le curriculum a également fait l'objet d'un examen ciblé en 2015 et la dernière révision complète remonte à 2010.

4. La plus récente révision en 2019 était un examen ciblé. La dernière révision complète remonte à 2016.

5. La plus récente révision en 2018 était un examen ciblé pour traiter de la Commission de vérité et réconciliation afin d'enseigner aux élèves ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens. La dernière révision complète remonte à 2013.

6. Le curriculum de français langue seconde comprend trois programmes-cadres. Deux ont été révisés pour la dernière fois en 2007 et le troisième l'a été en 2013.

**Figure 7 : Âge moyen des curriculums en anglais dans les matières de base, par province (en années)**

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Classement de l'Ont.
<b>Palier élémentaire</b>										
Arts	4	33	10	9	11	16	11	5	10	6
Éducation physique et santé	4	19	11	20	1	12	12	5	8	1
Langue	3	19	7	3	14	15	15	5	7	6
Mathématiques*	4	9	12	7	0	11	8	6	5	1
Sciences	4	18	10	21	13	17	9	5	4	6
Études sociales	4	15	11	17	2	13	11	5	12	1
<b>Palier secondaire</b>										
Arts	2	32	9	5	10	16	13	13	3	5
Éducation physique et santé	2	19	6	20	5	12	8	9	10	2
Anglais	2	17	16	3	13	8	8	15	6	6
Mathématiques	2	13	9	6	14	7	8	8	5	9
Sciences	2	9	4	14	12	13	10	12	5	7
Études sociales	2	26	27	8	5	11	9	14	4	3

\* L'Ontario a publié un programme-cadre de mathématiques pour les élèves de l'élémentaire le 26 juin 2020. Avant cette mise à jour, le programme-cadre datait de 15 ans et se serait classé au neuvième rang, toute proportion gardée.

**Figure 8 : Comparaison du processus de révision des programmes-cadres de l'Ontario avec celui de huit provinces canadiennes**

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	ONT.	ALB.	C.-B.	N.-É.	MAN.	N.-B.	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	SASK.
Processus formel axé sur le risque pour la sélection du programme-cadre à réviser	X	X	X	✓	✓	✓	✓	X	X
Analyse comparative :									
Analyse des administrations – Provinces canadiennes	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Analyse des administrations – International	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓
Portée des consultations :									
Public	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	X	✓
Intervenants pertinents de l'industrie (comme les employeurs, les associations professionnelles, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓
Premières Nations, Métis et Inuits	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓
Établissements d'enseignement – postsecondaire, enseignants, etc.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓
Programme-cadre révisé par matière pour toutes les années d'études	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	X	✓
Curriculum rédigé par :									
Enseignants contractuels	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sous-traitants	✓	X	✓	X	✓	✓	✓	X	✓
Personnel ministériel interne	✓	✓	X	✓	✓	✓	X	X	✓
Rétroaction recueillie pendant la rédaction du curriculum	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Curriculums en français et en anglais révisés simultanément	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	X	✓
Vérification obligatoire de l'optique d'inclusivité pour s'assurer que les besoins diversifiés des élèves sont satisfaits									
Autochtones	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s.o. <sup>2</sup>	✓
Équité/inclusivité/bien-être	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s.o. <sup>2</sup>	✓
STIM et littératie financière	✓	✓	X	✓	X	X	X	s.o. <sup>2</sup>	✓
Le programme-cadre est mis à l'essai avant sa mise en œuvre	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Calendrier établi de réception des programmes-cadres par les écoles avant la mise en œuvre	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le Ministère élabore des ressources de formation	✓	s.o. <sup>1</sup>	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le Ministère tient des séances de formation	✓	s.o. <sup>1</sup>	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Séparation des élèves par catégorie de cours à partir de la 10 <sup>e</sup> année	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

1. Au moment de notre travail sur le terrain, l'Alberta procédait à la révision tous ses programmes-cadres, de sorte que l'information sur les éléments marqués « s.o. » n'était pas disponible.

2. L'Île-du-Prince-Édouard effectue une vérification de l'optique d'inclusivité en collaboration avec divers intervenants pour tenir compte de tous les points de vue en même temps.

Figure 9 : Résultats de notre audit du processus d'examen des programmes-cadres du Ministère, comme le montre la figure 2

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Étapes	Procédures détaillées	Éducation physique et santé de palier élémentaire (2019) <sup>1</sup>	Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de palier secondaire (2019) <sup>2</sup>	Mathématiques, palier élémentaire (2020)	Éducation coopérative, palier secondaire (2018)	Exploration de carrière 2019
Recherche	Analyse technique (p. ex., médias, experts en la matière consultés, études de tiers)	✓	x	✓	✓	✓
	Analyse comparative avec les administrations internationales	✓	x	✓	n/a <sup>3</sup>	x
	Analyse comparative avec les administrations provinciales	✓	x	✓	✓	✓
Mobilisation (rétroaction des intervenants)	Éducateurs/associations de matière	x	x	✓	✓	✓
	Fédérations d'enseignants	x	x	✓	✓	✓
	Établissements postsecondaires/experts-conseils externes	x	x	✓	✓	✓
	Industrie	x	x	✓	✓	✓
	Autochtones	x	✓	✓	✓	✓
	Grand public (parents, élèves, etc.)	✓	x	✓	✓	✓
	Divisions pertinentes du ministère de l'Éducation et autres ministères intervenants communautaires en éducation	x	✓	✓	✓	✓
Résumé/sommaire <sup>4</sup>	Rapport de synthèse/recommandations préparé pour guider l'examen du curriculum	x	✓	✓	✓	✓
Écriture	Curriculums en anglais et en français rédigés en même temps	✓	✓	✓	✓	✓
	Les agents en éducation internes guident le processus	✓	✓	✓	✓	✓
Révision	Versions provisoires partagées avec les rédacteurs et les principaux intervenants à des fins de rétroaction	✓	✓	✓	✓	✓
	Experts universitaires externes sur la matière du programme-cadre	x	✓	✓	✓	✓
Vérification des faits	Vérification de l'optique d'inclusivité	x	✓	✓	✓	✓
	Autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits)	x	x	✓	x	✓
	Éducation environnementale	x	✓	✓	✓	x
	Littérature financière	x	✓	✓	✓	✓

✓ Aucune exception au processus n'a été notée lors de notre audit.

x Exception(s) au processus notée(s) lors de notre audit.

1. Les vérificateurs des faits se sont vu accorder moins que les huit jours recommandés par le Ministère pour examiner le curriculum.

2. Des consultations ont été tenues avec des chefs de l'Ontario représentant les peuples Anishinaabek, Muskegowuk, Onkwehonwe et Lenape.

3. Il n'y a pas d'équivalent à l'échelle internationale. D'autres administrations très performantes, comme la Finlande, l'Angleterre et l'Australie, regroupent les élèves dans différents systèmes scolaires selon qu'ils veulent cheminer vers un emploi professionnel ou poursuivre des études universitaires (Finlande) ou publier des documents de politique qui peuvent être adaptés aux besoins du programme-cadre local (Angleterre et Australie).

4. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une étape du processus d'examen, nous avons constaté que le Ministère avait procédé ainsi pour certains programmes-cadres et qu'il considère cette façon de procéder comme une bonne pratique.

**Figure 10 : Réponses au sondage des enseignants sur la collaboration avec d'autres enseignants**

Source des données : sondage mené par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Éléments de collaboration	Palier élémentaire (%)	Palier secondaire (%)
Plans à long terme	54	58
Plans des unités	41	52
Plans de leçons	37	38
Tests et principaux devoirs	35	58
Examens	s.o.	63
Aucune collaboration à l'égard de l'un ou l'autre de ces éléments	22	11

**Figure 11a : Réponses au sondage auprès des enseignants sur l'examen des plans de mise en œuvre et des évaluations des enseignants du palier élémentaire**

Source des données : sondage mené par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	Examinés principalement par le directeur ou le directeur adjoint (%)	N'ont pas été examinés (%)
Plans à long terme	71	29
Plans des unités	15	85
Plans de leçons	14	86
Tests et principaux devoirs	8	92

**Figure 11b : Réponses au sondage auprès des enseignants sur l'examen des plans de mise en œuvre et des évaluations des enseignants du palier secondaire**

Source des données : sondage mené par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	Examinés principalement par le directeur ou le directeur adjoint (%)	Responsable du programme scolaire (%)	N'ont pas été examinés (%)
Plans à long terme	26	22	51
Plans des unités	10	23	67
Plans de leçons	11	11	78
Tests et principaux devoirs	5	25	70
Examens	29	50	21

**Figure 12 : Formation offerte par le Ministère pour les programmes-cadres nouveaux ou révisés récemment**

Source des données : ministère de l'Éducation et sondage préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

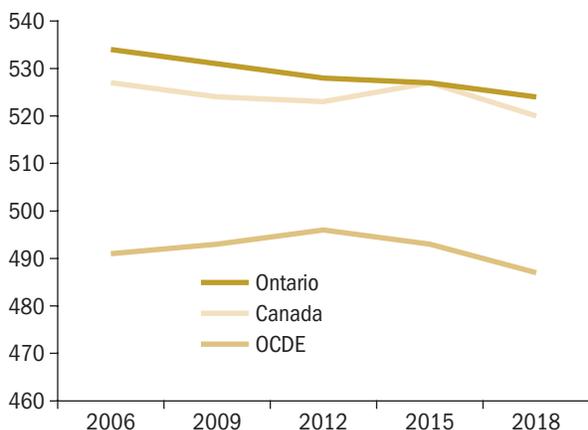
Programme-cadre révisé	Date de la mise en œuvre	Formation offerte par le Ministère (O/N)	Date(s) de la formation
Éducation coopérative, palier secondaire (2018)	Septembre 2018	O	Avril 2018
Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, palier secondaire (2019)	Septembre 2019	N	s.o.
Cours Études de carrière, 10 <sup>e</sup> année (2019)	Septembre 2019	N	s.o.
Éducation physique et santé, palier élémentaire (2019) <sup>1</sup>	Septembre 2019	O	Octobre 2019 à mai 2020*
Mathématiques, palier élémentaire (2020) <sup>1</sup>	Septembre 2020	O	Août 2020 à sept. 2020

\* Des séances de formation ont été tenues d'octobre 2019 à mai 2020. Cinq séances de formation ont eu lieu sur chacun des curriculums, celui en anglais et celui en français.

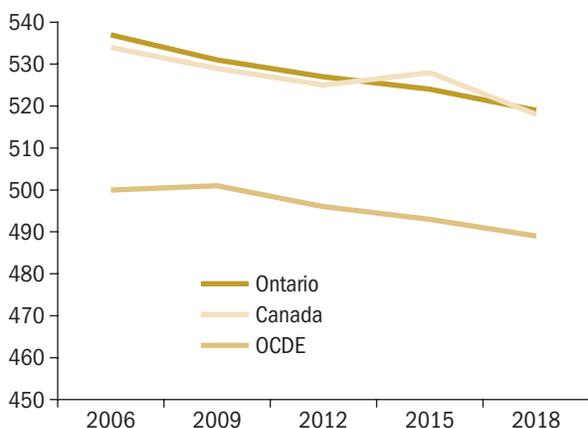
**Figure 13 : Résultats des élèves de l'Ontario au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), exécuté tous les trois ans, de 2006 à 2018**

Source des données : Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

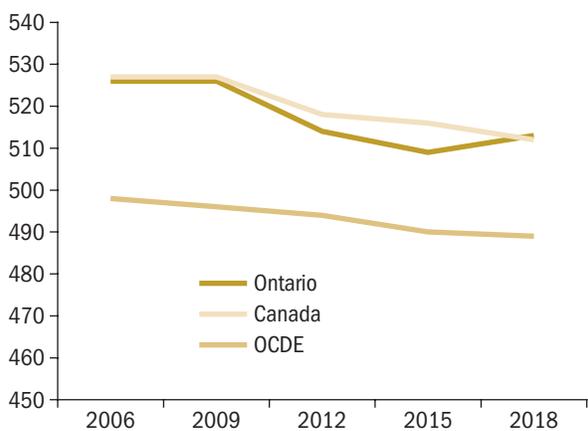
#### Lecture



#### Sciences



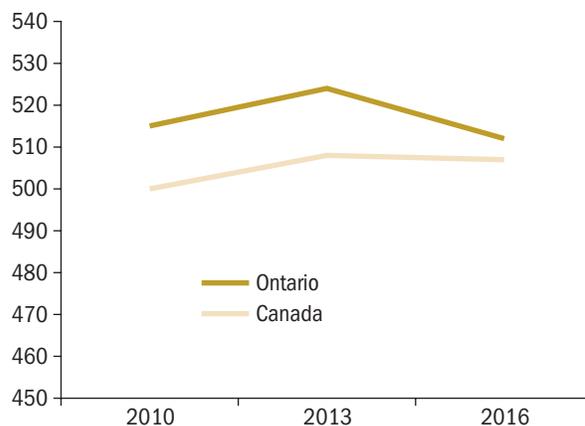
#### Mathématiques



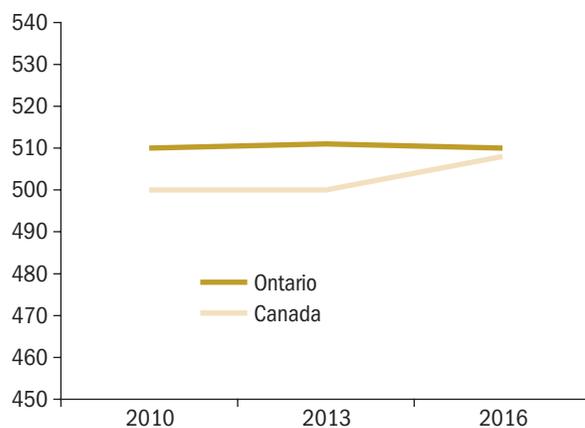
**Figure 14 : Résultats au Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) de l'Ontario, exécuté tous les trois ans, 2010-2016**

Source des données : Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

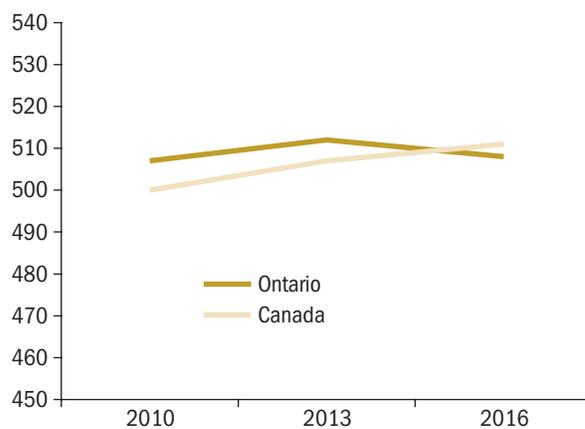
#### Lecture



#### Sciences



#### Mathématiques



**Figure 15 : Comparaison entre administrations des tests normalisés au Canada**

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Province	Années d'études et matières évaluées	Pondération incluse dans la note finale
T.-N.-L. <sup>1</sup>	3 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> années – Lecture et mathématiques	Non liée aux années d'études
	12 <sup>e</sup> année – Sciences (biologie, chimie, physique, systèmes terrestres), histoire mondiale, géographie mondiale, anglais/français et mathématiques	40 %
N.-B. <sup>2</sup>	4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années – Langue (lecture), mathématiques, sciences	Non liée aux années d'études
	9 <sup>e</sup> année – Langue (examen English Language Proficiency)	
	10 <sup>e</sup> année – Lecture (français), mathématiques et sciences	
	12 <sup>e</sup> année – Évaluation de la maîtrise du français oral	
Î.-P.-É.	3 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années – Langue et mathématiques	Non liée aux années d'études
	9 <sup>e</sup> année – Mathématiques	10 %
	11 <sup>e</sup> année – Mathématiques	25 %
Québec <sup>3</sup>	6 <sup>e</sup> année – Langue et mathématiques	Non liée aux années d'études
	10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> années – Langue, mathématiques, sciences, histoire	50 %
Sask. <sup>4</sup>	12 <sup>e</sup> année – Langue, sciences (biologie, chimie, physique) et mathématiques	40 %
N.-É.	3 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années – Langue et mathématiques	Non liée aux années d'études
	10 <sup>e</sup> année – Langue et mathématiques	20 %
Man.	3 <sup>e</sup> année – Langue et mathématiques (4 <sup>e</sup> année pour l'immersion en français)	Non liée aux années d'études
	7 <sup>e</sup> année – Mathématiques	
	8 <sup>e</sup> année – Langue	
	12 <sup>e</sup> année – Langue et mathématiques	30 % (20 % pour les notions élémentaires de mathématiques)
Alb.	6 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> années – Langue, mathématiques, sciences et études sociales	Non liée aux années d'études
	12 <sup>e</sup> année – Langue, mathématiques, sciences et études sociales	30 %
C.-B.	4 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> années – Langue et mathématiques	Non liée aux années d'études
	10 <sup>e</sup> année – Langue et mathématiques	Exigence pour l'obtention du diplôme
	12 <sup>e</sup> année – Langue	Exigence d'obtention du diplôme (à compter de 2020-2021)
Ont. <sup>5</sup>	3 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années – Langue et mathématiques	Non liée aux années d'études
	9 <sup>e</sup> année – Mathématiques	0 % à 30 % – discrétion de l'enseignant
	10 <sup>e</sup> année – Littérature	Exigence pour l'obtention du diplôme

- À compter de mai 2020, Terre-Neuve-et-Labrador devait mettre en œuvre des évaluations provinciales en mathématiques et en lecture en 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années.
- Le Nouveau-Brunswick a des calendriers d'évaluation différents pour les curriculums en anglais et en français.
- Chaque année, le Ministère choisit un certain nombre de matières pour lesquelles il prépare des examens ministériels.
- Les examens provinciaux ne visent que les élèves d'enseignants non titularisés, les élèves recevant leur éducation à domicile et les adultes qui souhaitent obtenir des crédits de niveau 30.
- L'évaluation en mathématiques de 9<sup>e</sup> année peut compter pour jusqu'à 30 % des notes finales des élèves au cours. Les écoles et les conseils scolaires décident s'il y a lieu de comptabiliser l'évaluation provinciale et d'en déterminer la pondération. Les enseignants peuvent noter n'importe quelle composante de l'évaluation et de remettre le matériel d'examen à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

Figure 16 : Analyse des résultats des conseils scolaires et des écoles aux tests provinciaux, 2011-2012 à 2018-2019

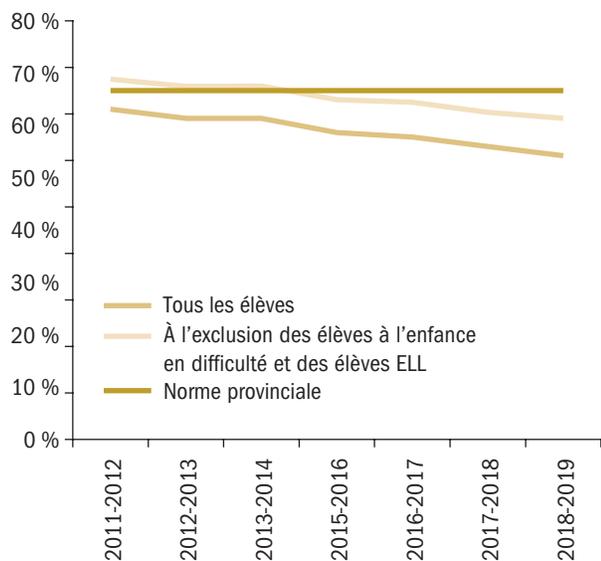
Source des données : ministère de l'Éducation

Évaluations 2019	3 <sup>e</sup> année		6 <sup>e</sup> année		9 <sup>e</sup> année		TPCL *
	Lecture	Écriture	Lecture	Écriture	Mathématiques théoriques	Mathématiques appliquées	
N <sup>bre</sup> de conseils scolaires :	72	72	72	72	70	70	70
N <sup>bre</sup> d'écoles	3 509	3 508	3 555	3 375	3 375	760	812
% de conseils scolaires atteignant la norme provinciale de 75 %	57	31	8	76	11	91	0
% d'écoles qui atteignent la norme provinciale	61	47	24	75	15	79	7
<b>Tendance sur 8 ans, de 2011-2012 à 2018-2019 (%)</b>							
Conseils scolaires pour augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent la norme provinciale d'au moins 5 %.	43	3	0	10	29	4	19
Conseils scolaires pour réduire le pourcentage d'élèves qui atteignent la norme provinciale d'au moins 5 %.	0	28	65	0	14	56	1
							20
							26
							21

\* Les résultats du TPCL représentent la note combinée des nouveaux élèves et des élèves auparavant admissibles.

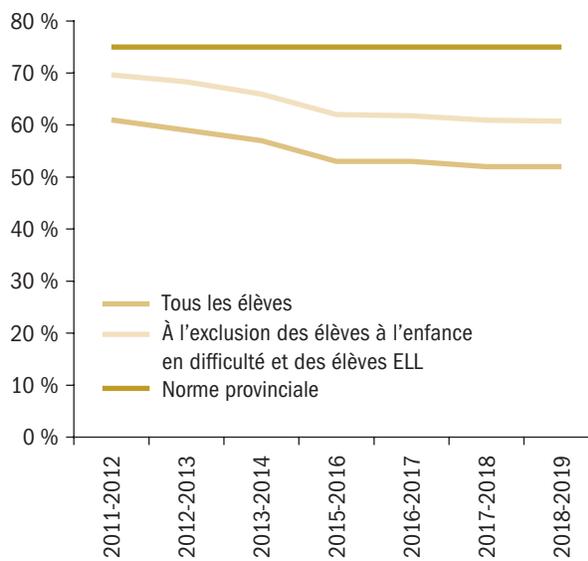
**Figure 17a : Pourcentage d'élèves ayant atteint la norme provinciale de 3<sup>e</sup> année en mathématiques aux tests de l'OQRE, 2011-2012 à 2018-2019**

Source des données : ministère de l'Éducation



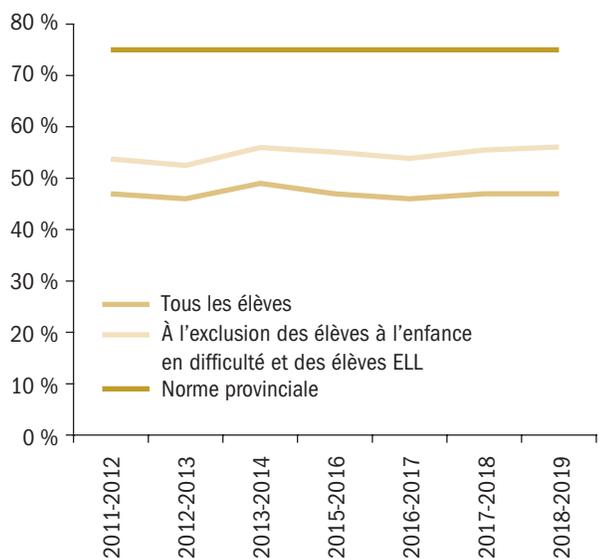
**Figure 17b : Pourcentage d'élèves ayant atteint la norme provinciale de 6<sup>e</sup> année en mathématiques aux tests de l'OQRE, 2011-2012 à 2018-2019**

Source des données : ministère de l'Éducation



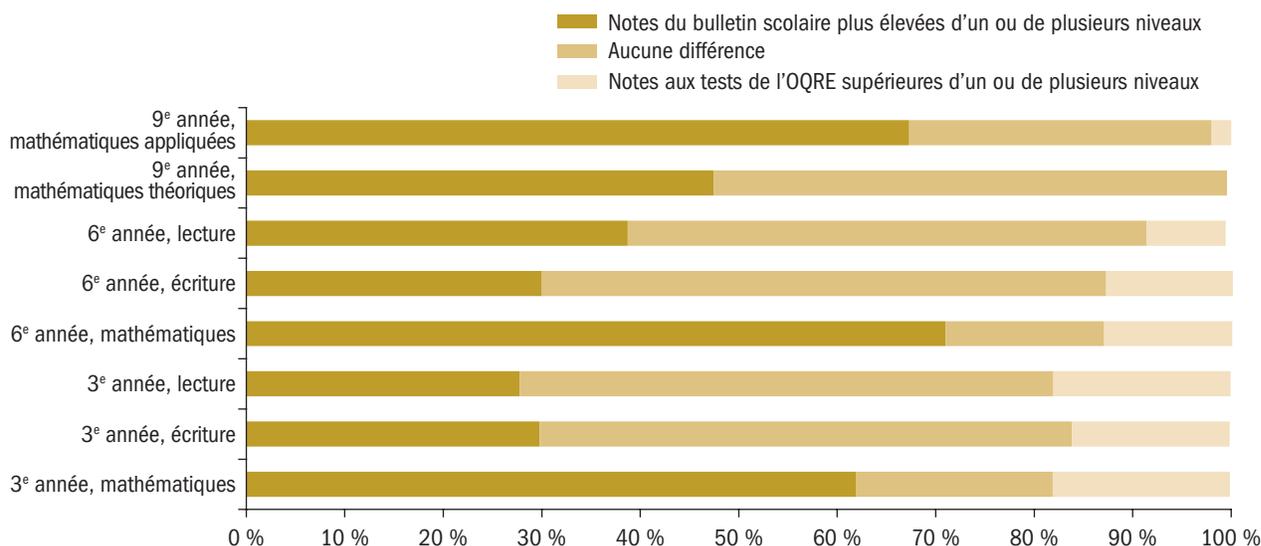
**Figure 17c : Pourcentage d'élèves ayant atteint la norme provinciale de 9<sup>e</sup> année en mathématiques aux tests de l'OQRE, 2011-2012 à 2018-2019**

Source des données : ministère de l'Éducation



**Figure 18 : Comparaison des résultats des élèves aux tests de l'OQRE et dans les bulletins scolaires, 2018-2019**

Source des données : ministère de l'Éducation

**Figure 19 : Pourcentage d'élèves répondant aux attentes relatives aux compétences fondamentales en mathématiques<sup>1</sup>**

Source des données : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Année d'études	Choix multiples <sup>2</sup>	Réponse ouverte	Connaissance et compréhension <sup>3</sup>	Demande <sup>4</sup>	Habilités de la pensée <sup>5</sup>
Élémentaire (3 <sup>e</sup> année)	71	54	81,5	68	58
Cycle moyen (6 <sup>e</sup> année)	66	59	72,5	65	58

1. Les résultats des élèves francophones et anglophones sont présentés sous forme de pourcentage moyen, car les différences statistiques n'ont pas été observées.
2. Les questions à choix multiples sont réparties en trois catégories : Connaissances et compréhension, mise en application et habiletés de la pensée.
3. Connaissance et compréhension : Pour répondre à la question, les élèves ne doivent démontrer que le contenu propre à la matière (connaissance) ou la compréhension de sa signification et de son importance (compréhension). Ces questions évaluent les connaissances de base ou la compréhension des concepts.
4. Mise en application : Les élèves doivent choisir l'outil approprié ou utiliser l'information nécessaire et l'adapter au problème. Une question peut passer de la compétence Connaissance et compréhension à la compétence Mise en application si du contexte est ajouté.
5. Habiletés de la pensée : Les élèves doivent choisir divers outils et établir la séquence (p. ex., ajouter d'abord, puis soustraire) ou démontrer un processus d'habileté de la pensée (p. ex., raisonnement). Il peut y avoir plus d'une façon de répondre à ces questions.

**Figure 20 : Lignes directrices sur les heures que les élèves consacrent à l'apprentissage pendant les fermetures d'écoles (du 6 avril au 25 juin 2020)**

Source des données : Éducation

Plage d'années d'études	Nombre d'heures minimales par élève*	Programmes-cadres recommandés
Maternelle à 3 <sup>e</sup> année	5 heures par semaine	Littératie et mathématiques
4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	5 heures par semaine	Littératie et mathématiques + sciences et études sociales
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année	10 heures par semaine	Mathématiques de base, littératie, sciences et études sociales
9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	12 heures par semaine, c.-à-d. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 heures de travail par cours par semaine pour les élèves inscrits à un cours semestriel;</li> <li>• 1,5 heure de travail par cours par semaine pour les élèves non inscrits à un cours semestriel;</li> </ul>	Obtention de crédits/achèvement/obtention d'un diplôme

\* Les heures correspondent au temps approximatif que les élèves consacraient aux devoirs assignés par les enseignants.

**Figure 21 : Réponses au sondage auprès des enseignants sur l'utilité et la disponibilité des outils d'enseignement durant la COVID-19 (%)**

Source des données : sondage mené par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Outil	Fournisseur de l'outil	Utile/ Très Utile	Neutre	Plutôt utile/ Utile	Non fourni	Total
Plateformes d'enseignement en ligne	Ministère	20	13	36	31	100
	Conseil scolaire	47	14	31	8	100
Webinaire d'apprentissage professionnel	Ministère	11	14	40	35	100
	Conseil scolaire	30	17	38	15	100
Ressources d'apprentissage à distance	Ministère	8	15	55	22	100
	Conseil scolaire	25	17	35	23	100
Structure du plan de leçons pour l'apprentissage en ligne	Ministère	3	9	29	59	100
	Conseil scolaire	8	13	22	57	100
Matériel informatique	Ministère	18	10	16	56	100
	Conseil scolaire	37	11	17	35	100
Soutien à la technologie de l'information	Ministère	13	14	25	48	100
	Conseil scolaire	32	18	31	19	100
Lignes directrices sur l'évaluation et la production de rapports	Ministère	9	15	46	30	100
	Conseil scolaire	19	19	40	22	100

**Figure 22 : Pourcentage d'élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année qui reçoivent un « I »<sup>1</sup> sur le bulletin scolaire de la 2<sup>e</sup> session<sup>2</sup>**

Source des données : ministère de l'Éducation

Matière	Année d'études	Moyenne (%)	Plage (%)
<b>Langage</b>			
Lecture	1 à 8	4	3 à 6
Écriture	1 à 8	4	3 à 5
Expression orale	1 à 8	15	12 à 19
Littérature médiatique	1 à 8	37	28 à 46
<b>Mathématiques</b>			
Numération et sens du nombre	1 à 8	12	9 à 16
Mesure	1 à 8	40	36 à 44
Géométrie et sens de l'espace	1 à 8	39	33 à 43
Modélisation et algèbre	1 à 8	56	43 à 61
Traitement des données et probabilité	1 à 8	59	57 à 62
<b>Sciences</b>			
Sciences	1 à 8	19	10 à 29
<b>Études sociales/histoire et géographie</b>			
Études sociales	1 à 6	41	38 à 43
Histoire	7e et 8e	37	36 à 39
Géographie	7e et 8e	37	34 à 39

1. Un « I » signifie que l'étudiant ne peut être évalué en raison de renseignements insuffisants.

2. Les données du bulletin scolaire sont soumises au système SISON lors de la transmission de juin et représentaient 49 % des élèves au 4 septembre 2020.

3. Les études sociales sont enseignées de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

4. L'histoire et la géographie sont enseignées en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années.

## Annexe 1 : Dates de publication de la révision du curriculum de l'Ontario

Source des données : ministère de l'Éducation

Curriculum	Anglais	Français	Date de publication <sup>1</sup>	Planification de la prochaine version en cours
<b>Palier élémentaire</b>				
Éducation artistique/Arts	✓	✓	2009	–
French as a Second Language/Anglais pour débutants/Anglais (Le français offre deux curriculums plutôt qu'un)	✓	✓	2013/2013/2006	–
Éducation physique et santé/Health and Physical Education	✓	✓	2019	–
Programme de la maternelle et du jardin d'enfants/ The Kindergarten Program  Supplément de 2019 au Programme de la maternelle et du jardin d'enfants/ The 2019 Addendum to The Kindergarten Program	✓	✓	2016 Supplément 2019	–
Langue/Français	✓	✓	2006	–
Mathématiques/Mathematics	✓	✓	2020	–
Langues autochtones/Native Languages	✓	✓	2001	–
Sciences et technologie/Sciences et technologie	✓	✓	2007	2021
Études sociales, histoire et géographie/Social Studies, History and Geography	✓	✓	2018	–
Actualisation linguistique en français (ALF) – pas d'équivalent en anglais		✓	2010	–
Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) – pas d'équivalent en anglais		✓	2010	–
<b>Palier secondaire</b>				
American Sign Language as a Second Language et langue des signes québécoise (LSQ) langue seconde cours 9 <sup>e</sup> année/niveau 1				2020 <sup>2</sup>
Éducation artistique/Arts	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2010	–
Affaires et commerce/Business Studies	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2006	–
Études canadiennes et mondiales/Canadian and World Studies	✓	✓	9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années, 2018 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années, 2015	2022 (Civics and Citizenship course)
Études classiques et langues internationales/ Classical Studies and International Languages	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2016	–
Études informatiques/Computer Studies	✓	✓	10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2008	2023
Éducation coopérative/Cooperative Education	✓	✓	11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années, 2018	–
Français/English	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2007	–

Curriculum	Anglais	Français	Date de publication <sup>1</sup>	Planification de la prochaine version en cours
Cours de littératie des écoles secondaires de l'Ontario/ Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario	✓	✓	9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années, 2006 11 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2006 Études de carrière, 2019	–
Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)		✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2015	–
Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits (anciennement Études autochtones)/First Nations, Métis, and Inuit Studies (formerly Native Studies)	✓	✓	11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années, 2002	–
French as a Second Language/Anglais pour débutants/Anglais (Le français offre deux curriculums plutôt qu'un)	✓	✓	9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années, 2005 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années, 2007	–
Orientation et formation au cheminement de carrière/Guidance and Career Education Cours révisé : Parution anticipée des attentes et des contenus d'apprentissage/Advance Release of the Curriculum Expectations	✓	✓	Transfert de 9 <sup>e</sup> année Cours, 2006	– – –
Santé et éducation physique/Health and Physical Education	✓	✓	9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années, 1999 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années, 2000	–
Études interdisciplinaires/Interdisciplinary Studies	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2008	–
Mathématiques/Mathematics	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2013	9 <sup>e</sup> année - 2021 10 <sup>e</sup> année - 2022
Transition du cours de mathématiques, mathématiques appliquées à théoriques/ Mathematics Transfer Course, Applied to Academic	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2009	–
Langues autochtones/Native Languages	✓	✓	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année, 2010	– –
Sciences/Sciences	✓	✓	Grades 9–12, 2008	2022
Sciences humaines et sociales/Social Sciences and Humanities	✓	✓	Grades 9–12, 2013	–
Éducation technologique/Technological Education	✓	✓	Grades 9–12, 2009	2023
Actualisation linguistique en français (ALF)		✓	Grades 9–12, 2010	–

1. La date de parution est la même pour le curriculum en anglais et en français, sauf indication contraire.
2. Une mise à jour est prévue pour le cours de civisme et de citoyenneté.
3. Une mise à jour est prévue pour les mathématiques de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années.

## Annexe 2 : Évaluations nationales et internationales auxquelles participe l'Ontario

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

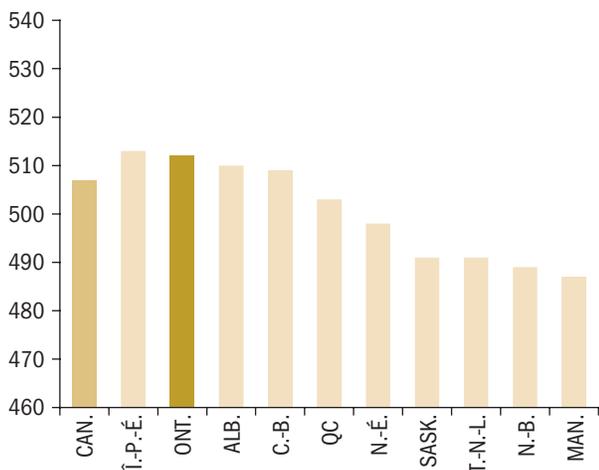
	Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)	Tendances de l'enquête internationale en mathématiques et en sciences (TEIMS)	Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS)
Dernière évaluation	2016	2018	2015	2016
Matières testées	Science, lecture, mathématiques	Science, lecture, mathématiques	Sciences, mathématiques	Lecture
Années d'études évaluées	8 <sup>e</sup> année	Élèves de 15 ans	4 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année
Fréquence	Tous les trois ans	Tous les trois ans	Tous les quatre ans	Tous les cinq ans
Pays participants	Canada	79 pays	57 pays	50 pays
Participation des administrations canadiennes (évaluation la plus récente)	Toutes les provinces	Toutes les provinces	4 <sup>e</sup> année - Alb., Man., Ont., Qué, T.-N.-L. 8 <sup>e</sup> année - Man, Ont, Qué, T.-N.-L.	Qc, N.-B., Î.-P.-É., N.-É., T.-N.-L.
Nombre d'élèves participants au Canada (évaluation la plus récente)	27 000	22 500	21 000	18 000
Format de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de 90 minutes - questions à choix multiples et réponses écrites</li> <li>Questionnaire contextuel - élèves, enseignants, directeurs d'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de deux heures en lecture, en mathématiques et en sciences</li> <li>Questionnaire contextuel de 35 minutes destiné aux élèves</li> <li>Questionnaire de 45 minutes destiné aux directeurs d'école</li> <li>Test d'une heure assigné aux élèves ayant des besoins d'éducation particuliers qui n'ont pas pu réussir la version complète.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4<sup>e</sup> année : évaluation de 72 minutes effectuée en deux parties</li> <li>8<sup>e</sup> année : évaluation de 90 minutes effectuée en 2 parties</li> <li>Questionnaire contextuel destiné aux élèves et sondage sur l'apprentissage des jeunes enfants pour les parents ou tuteurs d'élèves de la 4<sup>e</sup> année seulement</li> <li>Questionnaire de l'école administrés aux enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de 80 minutes sur le rendement en lecture - questions à choix multiples et réponses écrites</li> <li>Questionnaire contextuel destiné aux élèves et aux parents</li> <li>Questionnaire de 35 minutes destiné aux enseignants</li> <li>Questionnaire de 30 minutes destiné aux écoles rempli par les directeurs</li> <li>Questionnaire sur le programme d'études - rempli par les ministres et les ministères de l'Éducation</li> </ul>
Organisme de surveillance	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)*	International Study Center, Boston College, Lynch School of Education	International Study Center, Boston College, Lynch School of Education

\* L'OCDE est une organisation économique intergouvernementale de 37 pays membres, fondée en 1961 pour stimuler le progrès économique et le commerce mondial.

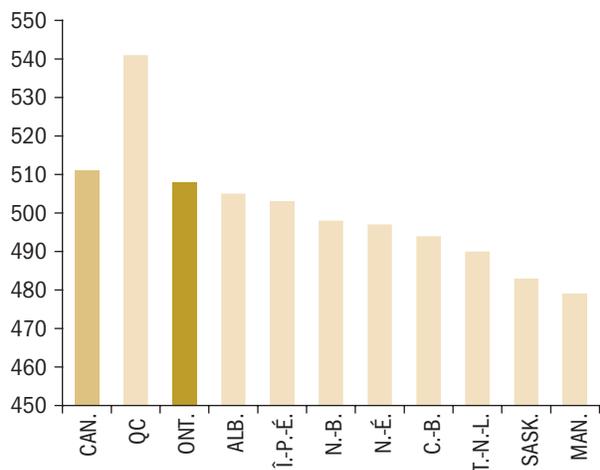
## Annexe 3 : Résultats des évaluations du rendement des élèves à l'échelle nationale et internationale auxquelles l'Ontario a participé de 2015 à 2018

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario à partir des résultats publiés par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2018; le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) de 2016; Tendances de l'enquête internationale en mathématiques et en sciences (TEIMS) – International Study Center at Boston College's Lynch School of Education, 2015; Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS)–International Study Center at Boston College's Lynch School of Education, 2015.

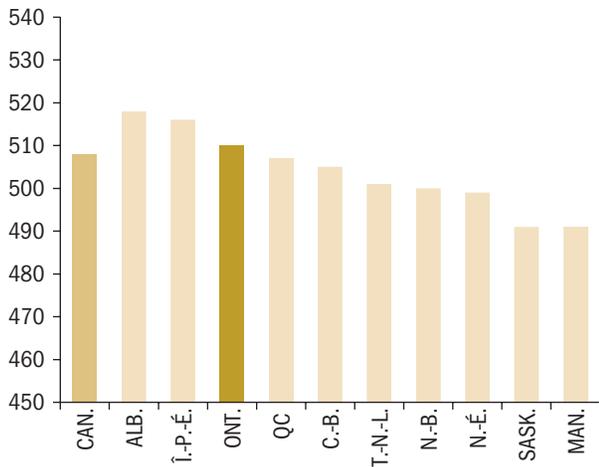
### PPCE 2016 – Lecture



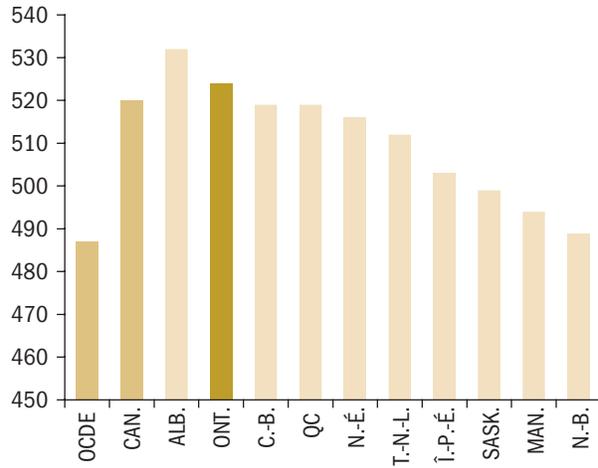
### PPCE 2016 – Mathématiques



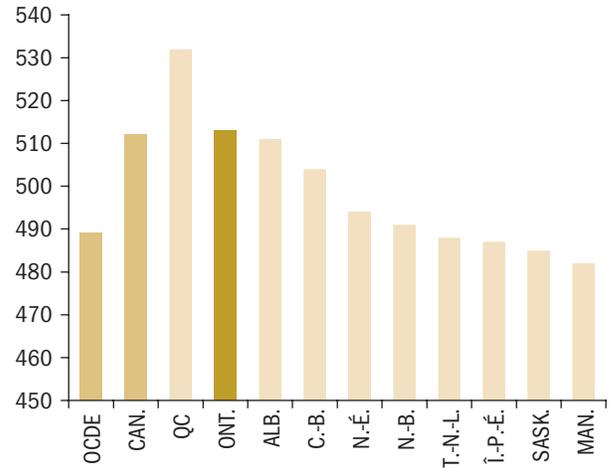
### PPCE 2016 – Science



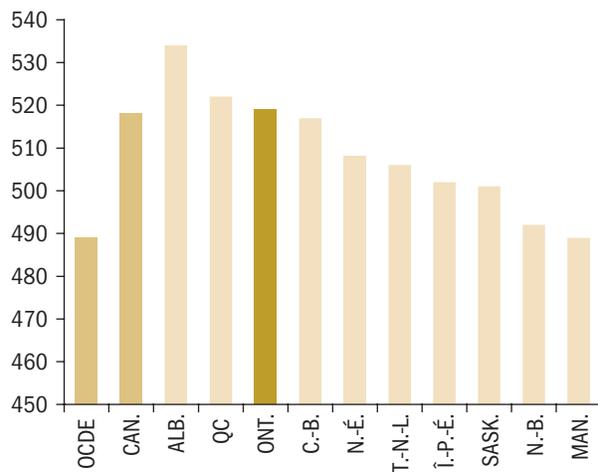
**PISA 2018 - Lecture**



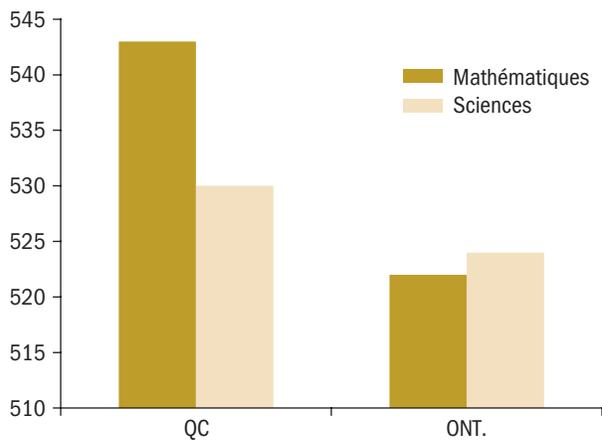
**PISA 2018 - Mathématiques**



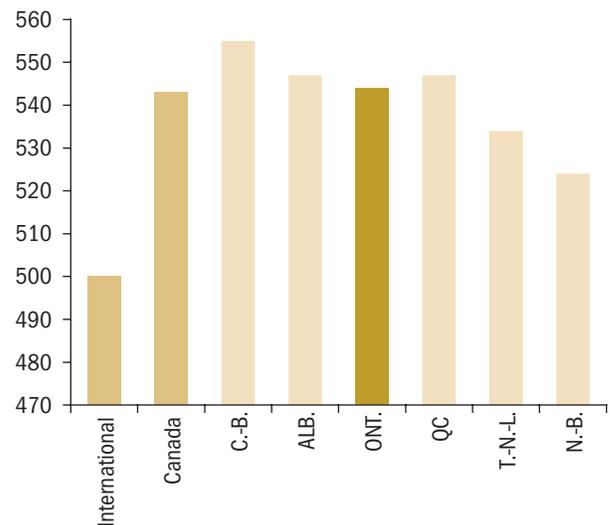
**PISA 2018 - Sciences**



**TEIMS 2015 - 8<sup>e</sup> année**

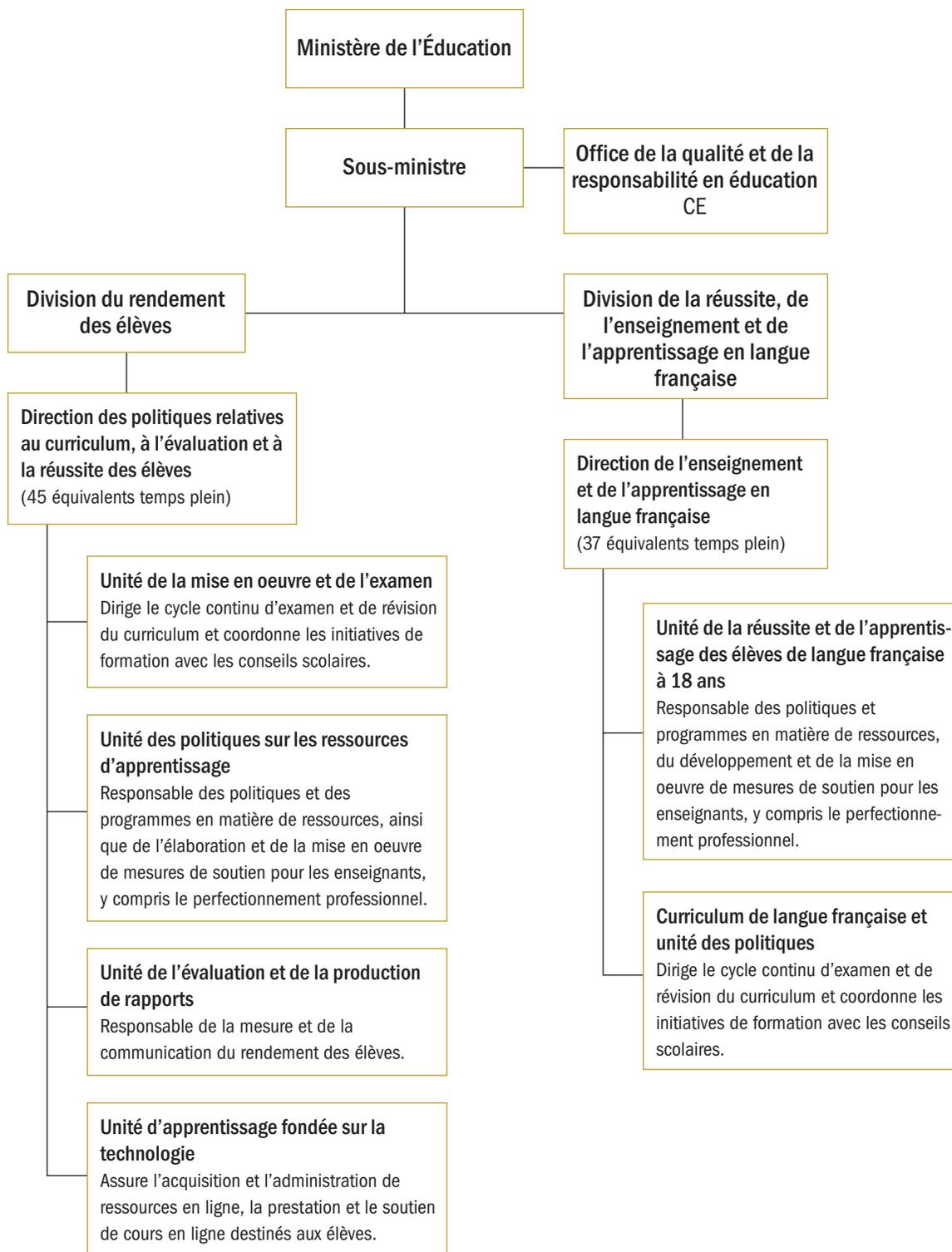


**PIRLS 2016 - Littérature**



## Annexe 4 : Structure organisationnelle des divisions du ministère de l'Éducation responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme-cadre

Source des données : ministère de l'Éducation



## Annexe 5 : Critères d'audit

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

1. Le Ministère a mis en place des processus continus pour évaluer l'efficacité continue du curriculum de chaque matière aux fins d'atteindre les objectifs de la province pour le système d'éducation.
2. Le Ministère a mis en place un processus efficace de révision des programmes qui tient compte des commentaires des intervenants et des experts touchés, de la recherche sur les pratiques exemplaires, des tendances économiques futures et des résultats des évaluations des élèves pour s'assurer que les programmes sont exacts, d'actualité, pertinents et adaptés au stade de développement.
3. Le Ministère et les conseils scolaires fournissent aux enseignants l'information, la formation, les ressources et les autres mesures de soutien nécessaires à la mise en œuvre uniforme et continue des programmes.
4. Le Ministère et les conseils scolaires ont mis en place des processus pour s'assurer que les enseignants enseignent les attentes énoncées dans les programmes-cadres.
5. Dans tous les conseils scolaires de la province, les élèves font l'objet d'une évaluation uniforme par rapport aux attentes du curriculum, notamment au moyen de tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).



## Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)